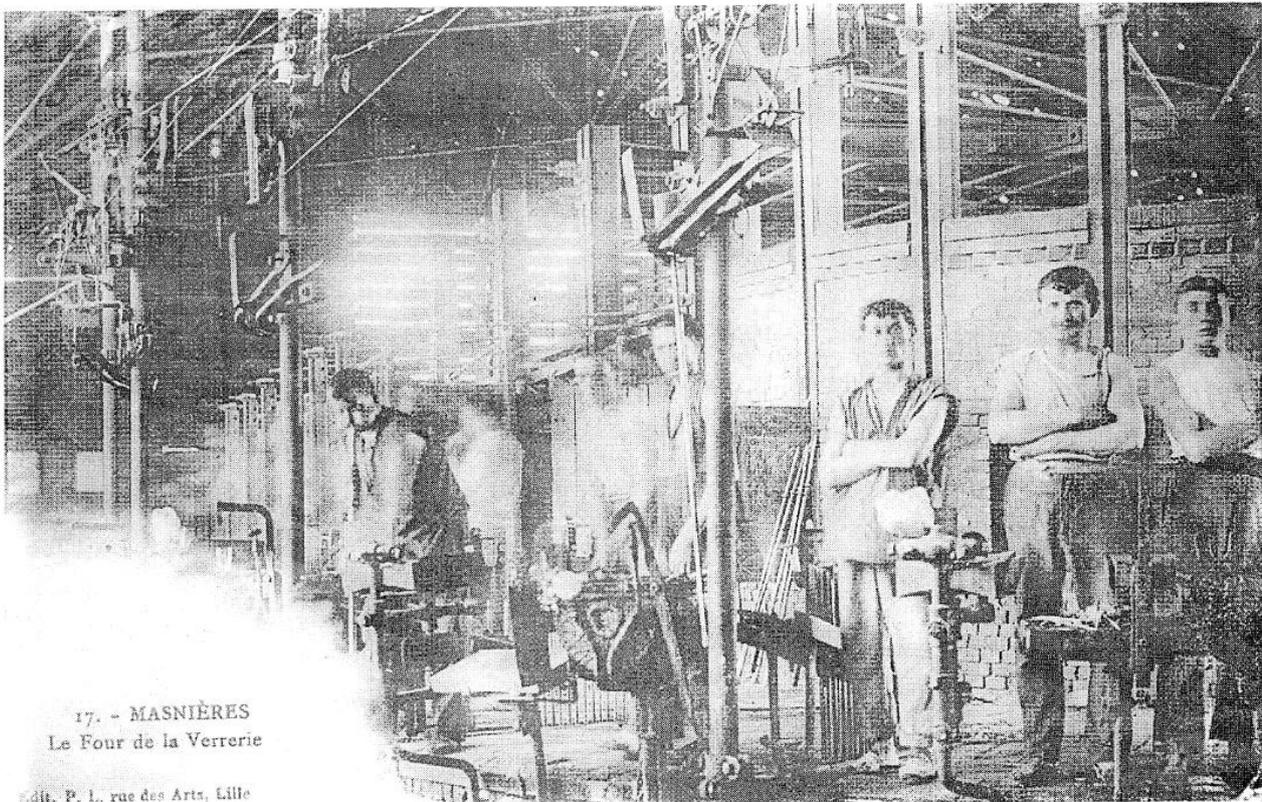




# **CAMBRÉSIS**

## **TERRE D'HISTOIRE**



17. - MASNIÈRES  
Le Four de la Verrerie

édit. P. L. rue des Arts, Lille

**LE MONDE DES BOUCHERS A CAMBRAI DES CORPORATIONS A NOS JOURS**

**LES TERRES ET SEIGNEURIES DE L'ABBAYE D'ANCHIN SISES AUX TERRITOIRES DE CAUDRY ET BERTRY DITES DES TRONQUOY ET COQUELET (Première partie)**

**LA GRANDE GRÈVE DE 1893 A LA VERRERIE DE MASNIÈRES (Première partie)**

**NOS VILLAGES MÉCONNUS : CANTAING-SUR-ESCAUT**  
(Première partie : Mille ans d'histoire)

**LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE DE VILLERS-OUTRÉAUX (1868-1987)**

# **CAMBRÉSIS TERRE D'HISTOIRE**

**FÉVRIER 1997**  
**Numéro 17**

Revue éditée par l'Association "**Cambrésis Terre d'Histoire**"

Siège social : Mairie de Les Rues des Vignes

Adresse : Boîte Postale 18 - 59258 Crèvecœur-sur-l'Escaut

Copyright "Cambrésis Terre d'Histoire"

Directeur de la Publication : Nicolas DHENNIN

Dépôt légal Février 1997  
ISSN : 1148-2591

Première de couverture : Des souffleurs de verre à l'intérieur de la verrerie de Masnières.

Revue imprimée à 500 exemplaires par les Établissements DELALIN à Raillencourt-Sainte-Olle

## ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

A l'aube de l'année nouvelle, permettez à l'équipe de rédaction de "Cambrésis Terre d'Histoire" de vous adresser ses meilleurs voeux de bonne année pour 1997.

En cette fin d'année 1996, nous avons eu l'agréable surprise de voir arriver au sein de notre groupe une nouvelle génération de chercheurs passionnés qui ont pris le parti de travailler à nos côtés afin de promouvoir le patrimoine de notre arrondissement.

Ouverts à toutes les initiatives, c'est avec plaisir que nous avons accepté de publier leurs travaux dans nos pages... A travers cette dix-septième revue, vous pourrez ainsi voyager à travers les cantons de Marcoing et de Clary depuis l'époque à laquelle le sanctuaire gallo-romain de Cantaing-sur-Escaut attirait une abondante population rurale jusqu'à l'époque à laquelle le monde de la Révolution Industrielle connaissait ses premières convulsions, avec notamment les grèves à la verrerie de Masnières en 1893.

Cambrai non plus n'est jamais oublié dans nos revues... Cette fois, c'est dans le monde des corporations d'autrefois, dans les zones animées du commerce de la viande que nous vous mènerons.

Une agréable lecture à tous, avec au sommaire :

<b>LE MONDE DES BOUCHERS A CAMBRAI DES CORPORATIONS A NOS JOURS</b> <i>Par Raphaël WIART</i> .....	Pages 3 à 14
<b>LES TERRES ET SEIGNEURIE DE L'ABBAYE D'ANCHIN SISES AUX TERRITOIRES DE CAUDRY ET BERTRY DITES DES TRONQUOY ET COQUELET (Première partie)</b> <i>Par Paul-Henri DENHEZ</i> .....	Pages 15 à 26
<b>LA GRANDE GRÈVE DE 1893 A LA VERRERIE DE MASNIÈRES (Première partie)</b> <i>Par Jean DOFFE</i> .....	Pages 27 à 38
<b>NOS VILLAGES MÉCONNUS : CANTAING-SUR-ESCAUT (Première partie : Mille ans d'histoire)</b> <i>Par Jean-Claude LESNIAK</i> .....	Pages 39 à 50
<b>LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE DE VILLERS-OUTRÉAUX (1868-1987)</b> <i>Par Yvon PREZ et Bernard BANCOURT</i> .....	Pages 51 à 56
<b>COURRIER DES LECTEURS</b> .....	Pages 57 à 63
<b>INFORMATIONS-MANIFESTATIONS-PUBLICATIONS</b> .....	Pages 64 à 70

## LE MONDE DES BOUCHERS A CAMBRAI DES CORPORATIONS A NOS JOURS

Par Raphaël WIART

En réalisant mon arbre généalogique, j'ai eu la surprise de découvrir que parmi mes ancêtres figuraient les plus grandes familles de bouchers cambrésiens d'avant la Révolution Française, à savoir : les CAFFIN, CHARLEZ, CLARO, DELIGNE et MONTIGNY.

L'idée m'est donc venu de m'intéresser d'un peu plus près à cette puissante Corporation d'Ancien Régime. L'article qui suit constitue la synthèse des recherches que j'ai pu mener.

### La Corporation des bouchers

L'origine des Corporations à Cambrai est assez ancienne.

Dès le XI<sup>ème</sup> siècle, des boucheries sont déjà établies dans le quartier de la rue des Bouchers à Cambrai (1). Au XII<sup>ème</sup> siècle, les associations de métiers se mettent en place et contribuent au mouvement communal (2).

Au XV<sup>ème</sup> siècle, un recueil officiel des règlements de police édictés par le Magistrat en toutes matières et des statuts qui régissent les corps de métiers est établi sur la base de lois antérieures à cette époque. Il s'agit d'un manuscrit de 349 feuillets qui s'intitule "*Livre aux Bans*".

Par la suite, des modifications ont été rajoutées à ce "*livre aux bans*", 45 articles concernent directement les bouchers.

Des mayerurs étaient choisis par la Corporation parmi les maîtres les plus habiles et les plus honorables pour l'administration du corps. Le plus souvent, ces mayerurs étaient au nombre de deux par corps. Chez les bouchers, ils étaient quatre (exception faite en 1697, où l'on retrouve "*6 mayerurs établis par Messieurs du Magistrat pour veiller que les viandes soient bonnes, ce qu'ils font sans droit ny sallair et continuent toujours jusqu'à rappel*" (3)).



*L'abattage d'un bœuf au Moyen Age.  
Miniature du XIII<sup>ème</sup> siècle.*

*Le métier de boucher consistait autrefois à abattre et à préparer la viande. Miniatures du XIII<sup>ème</sup> siècle. La première est extraite du "*Bréviaire d'amour*" de Maître Ermengaut. Escorial, Madrid.*

Ils étaient élus pour un an, reconductibles à chaque fois, afin de juger les difficultés entre acheteurs et vendeurs, de visiter les ateliers et les boutiques aux jours marqués ou inopinément pour s'assurer qu'il ne s'y commettait rien de délictueux :

*"Le 30 mars 1612, Visitation par les quatre hommes accompagnés d'Amé BOURDON, maître-maçon, et d'Andrieu LAPUECY (?), maître-charpentier, "cerquemaners jurés", des échoppes des Grandes Boucheries" (4, DD33).* Ils appliquaient aux membres de la Corporation la peine de l'amende, amende dont une part (un tiers souvent) leur était dévolue, comme au dénonciateur étranger qui dévoilait un méfait au Magistrat, lorsqu'il échoit (Cf. Ordonnances du 10 novembre 1751 et du 26 janvier 1752).

Les mayeurs se confondaient quelquefois avec les **"eswards"** (inspecteurs). Ils étaient plus directement des agents municipaux et avaient charge spéciale d'apprécier la qualité de la chose fabriquée ou achetée, vendue ou à vendre. Pour exercer leur fonction, ils devaient être deux au moins, voire trois et *"eswarder sans faveur, ni haine"* (5).

Une amende était accordée au boucher qui tuait sans prévenir *"l'esward"* : en 1608, une amende de 60 sols est dûe par Michel LOTRICHE, qui a acheté et tué plusieurs porcs *"sans estre eswardé ny donné advertence à l'eswarder"* (4, FF79).

Ils prêtaient serment devant la Chambre et touchaient, à chaque fois qu'ils exerçaient, un salaire dont le minimum n'était point inférieur à 6 deniers. Une rémunération de 4 ou 6 deniers était aussi accordée dans certains cas aux mayeurs, lesquels agissaient alors comme experts ou inspecteurs.

Une autre catégorie de personnes est celle des **apprentis** qui étaient obligés de rester près d'un maître pendant un temps variable qui ne pouvait être inférieur à deux années. Dans certains métiers, les maîtres ne pouvaient prendre qu'un apprenti à la fois et dans d'autres, ils devaient au contraire en avoir plusieurs. Il était interdit à un maître de prendre l'apprenti d'un confrère avant l'expiration de son apprentissage, sous peine d'amende encourue par ce maître et par l'apprenti. *"En 1713, Pierre MONTIGNY et d'autres bouchers de Cambrai s'insurgent contre les mayeurs de la Corporation qui ont autorisé à Sainte CHARLET d'ouvrir une boutique sans qu'elle ait fait d'apprentissage"* (4, FF 141).

Les apprentis devaient pour leur apprentissage au maître et parfois à la Corporation une somme hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Certains ne payaient cette contribution qu'une fois.

La plupart des mesures précédentes s'appliquaient par analogie aux **valets**, très rarement appelés **"compagnons"** à Cambrai, qui étaient les ouvriers faits.

Pour devenir **"maître"**, il fallait faire un stage, exercer la profession sous les yeux du mayeur durant un nombre de jours prescrits, exécuter un chef-d'oeuvre indiqué ou laissé au choix de l'aspirant. Selon la tradition, à Paris, le récipiendaire devait être capable de *"tuer, saigner et habiller un boeuf en culotte blanche, bas de soie et escarpins, sans avoir sur soi ni taches de sang, ni souillures"* (Françoise SALVETTI. *Le boucher, métiers d'hier et d'aujourd'hui*. 1980). En outre, il fallait verser une somme d'argent : le droit de maîtrise, variant de 24 sous tournois pour les teliers linges, à 60 pour les barbiers.

Chez les bouchers, il était laissé, sous le nom *"d'entrée"*, à la discrétion du récipiendaire *"selon son état et facilité"*. Une fois devenu maître, il acquérait le droit d'être inscrit sur le livre de la communauté, de faire travailler pour son compte ou de vendre le produit de son travail.

A son tour, il pouvait prendre des apprentis, mais jamais plus de deux en même temps, et il s'engageait à bien leur enseigner son métier.

Les fils de maître jouissaient du privilège d'être moitié moins longtemps en apprentissage et de payer demi-droit lorsqu'ils se présentaient à la maîtrise.

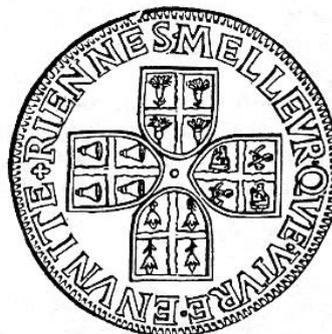
Ceci expliquerait le fait qu'il y ait perpétuité de la profession dans une famille.

Lors du décès d'un de ses membres, la Corporation toute entière assistait aux funérailles avec recueillement et deuil. Il était sûr d'avoir à son convoi une grande famille, une longue suite d'amis (6).

La veuve d'un maître pouvait continuer à tenir sa boucherie si elle ne se remariait pas.

Le **prix** de la journée, comme celui de la marchandise mise en vente, était fixée par la Chambre de concert avec la Corporation et ne pouvait être augmenté. Il était toujours possible au marchand ou au maître de l'abaisser (Cf. Ordonnance du 26 janvier 1752). Cependant, à plusieurs reprises, les bouchers se sont plaints du prix de la viande par rapport à celui des autres villes (4, HH14. Lettre des bouchers en date du 19 août 1788).

D'autre part, la **religion** avait une grande importance au sein des Corporations. C'est la raison pour laquelle on trouve un saint patron pour chaque corps de métiers. Celui des bouchers était **Saint-Hubert**. Il était fêté annuellement le jour de son invocation et une partie des cotisations, des droits d'apprentissage et de maîtrise était consacrée à cette commémoration.



*Armoiries et jeton du corps des bouchers. Les armoiries du corps des bouchers se définissent comme étant "d'azur à un Saint-Hubert de carnation, de profil et, contourné, habillé de gueule et couvert d'un chapeau de sable, sonnant d'un cor de chasse d'or et monté sur un cheval aussi contourné d'argent, et caparaçonné de gueule, le mors, les bossettes, les étriers et les houpes du caparaçon d'or, posé sur une terrasse de sinople et arrêté devant une tête de cerf d'or, mouvante du flanc senestre, chargée entre les bois d'une croix haussée d'or sur laquelle est attaché un Christ de carnation" (7).*

Alors se célébrait, en l'honneur de Dieu et du saint choisi, une messe solennelle pendant laquelle brûlait le "chiron" du corps, fondu avec les ressources de la "boïste" ou caisse de la Corporation. Il est à noter qu'il existait aussi une chapelle particulière dédiée au saint patron.

Il est curieux de noter qu'en 1772-1773, un vin d'honneur est présenté aux mayeurs de la grande et petite boucherie, le jour de la Saint-Jacques (4, CC520).

Malgré les résultats avantageux des Corporations, il est à déplorer les nombreux abus qui s'y sont commis (Cf. Les différents procès au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans la chronologie). L'existence des Corporations fut plus d'une fois menacée, surtout à cause des lourds impôts que les rois établirent à différentes époques.

D'autre part, les Corporations (et notamment celle des bouchers) gênaient car elles disposaient de larges privilèges dans les villes : déjà au XV<sup>ème</sup> siècle, Charles VI avait supprimé la Corporation des bouchers de Paris, tant celle-ci était devenue puissante; à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Contrôleur Général des Finances réclama purement et simplement la suppression des Corporations.

Finalement, ce fut la loi d'ALLARDE (17 mars 1791) qui supprima les maîtrises et les Corporations et la loi LE CHAPELIER (14 juin 1791) qui interdit le compagnonnage (8 et 3).

#### Les boucheries

Autrefois, deux endroits de Cambrai étaient réservés à la vente de la viande : les **Grandes Boucheries** et les **Petites Boucheries**.

##### \* Les Grandes Boucheries

Elles datent de l'année 1354 et portaient à cette époque le nom de Maisiel, Maisiaux ou Maseaux, du mot latin Macellum qui signifie marché des viandes.

Les échevins de Cambrai en avaient jeté les fondations sur le Grand Marché, mais l'évêque s'y opposa, et, dans un arrangement qui intervint, il fut convenu que le Maisiel commun ne serait pas construit sur le marché, "mais en une grande wide place qui est entre l'ospital Saint-Jacques et l'entrée du flos de le chaière; pourvu que ledit maisiel sera en fourme de maisiel, à un comble tant seulement, sans sélïer ou

*loge, et sans qu'on y puisse faire, autre édifice ou forteresse et ne mettre cloque ou cloquier : et seront ostés les estaux et maisiaux du marché, et les rentes deuves sur iceux estaux et maisiaux à l'évêque, à l'église, ou à autres personnes, seront assignées sur les maisiaux qui seront nouvellement faits" (9).*

Vers 1470-1471, Henry CRUMER, peintre, fut payé "*lxvj s. , viij. d.*" (66 sols, 8 deniers) pour avoir peint une bannière de cuivre aux armes de l'Empire et de Cambrai sur le pignon de la Boucherie vers le Marché (4, CC84).

En 1545-1546, ce sont Jacques de FONTAINE et BECQUIN qui sont fermiers des "*hobestes et eschoppes des boucheries*", car les ménagers qui occupaient les lieux avaient été contraints de déménager en raison de la peste (4, CC151)... Ce fut pour la ville de Cambrai l'occasion de créer l'hôpital des pestiférés et d'établir un cimetière à Saint-Roch (10).



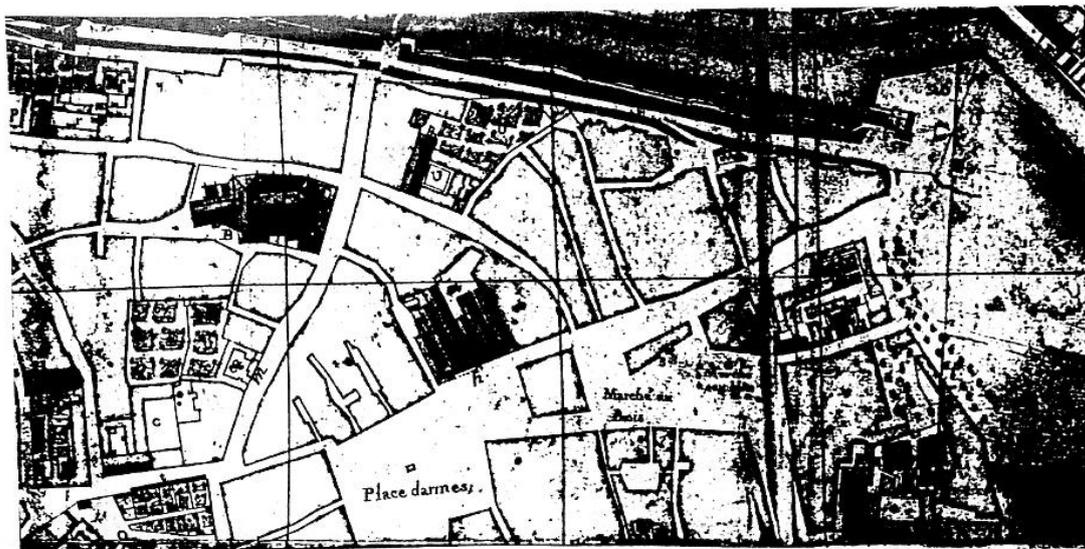
*Les Grandes Boucheries de Cambrai qui se sont installées en 1354 sur la Place au Bois, à l'emplacement de la Choque actuelle, juste en face de la rue des Bouchers (Photothèque de Cambrai, Fonds divers)*

En 1677-1678, lors du siège de Cambrai par Louis XIV, la garnison de la ville établit des écuries dans les "*hobettes des boucheries*" pour la cavalerie de garde (4, CC257).

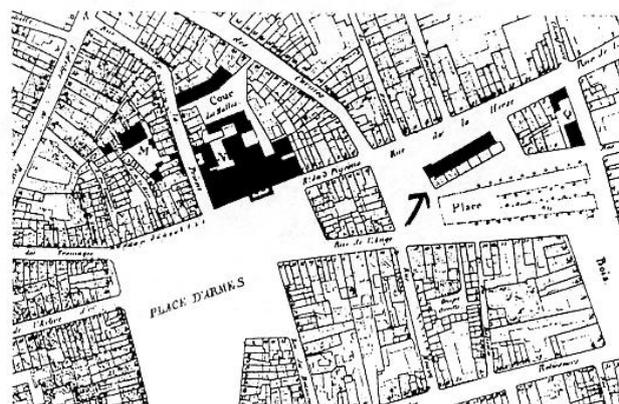
Un document de mars 1677 nous apprend que les grandes et petites boucheries furent entièrement ruinées par les soldats de la garnison (4, HH 14).

Mais, qu'en 1758, fut reconstruit "*le bâtiment adossé contre le bâtiment de la boucherie situé sur la place au Bois, appartenant au domayne de la ville de Cambray*" (4, DD33).

Les écuries sus-mentionnées devaient être conservées jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, puisqu'en mars 1780, Noël MOTTE, serrurier, demande au Magistrat de lui louer pour y établir son atelier, "*un appartement ou une place [sis] le long des boucheries, où l'on met actuellement les boeufs ou chevaux*", mais le Magistrat refuse car "*l'État-Major peut d'un moment à l'autre faire monter un piquet de cavalerie, et cette écurie qui est destinée à y mettre les chevaux des cavaliers de garde, doit être évacuée au premier moment que le piquet devrait monter*" (4, DD6).



"Plan de Cambrai leue sur les lieux en 1710 par le sieur DEVEZE ingénieur du Roy" (Photothèque de Cambrai, Fonds divers). Dans la légende de ce plan, la lettre "s" (marché aux bois) indique l'emplacement des Grandes Boucheries, la lettre "t" celui des Petites Boucheries.



Plan de 1833 d'après le cadastre exécuté en 1829 par H. BRUYELLE, géomètre du cadastre, exécuté par Louis DUHEM, architecte, d'après le dessin d'Adolphe BRUYELLE. Premier fragment : la lettre "H" indique l'emplacement des Petites Boucheries / Second fragment : la flèche indique celui des Grandes Boucheries.

En 1854, Eugène BOULY se doutant de la fin prochaine des Grandes Boucheries en fit une description : "La boucherie, le plus ancien édifice de Cambrai, est formé de quinze fermes, mises à la suite les unes des autres, et dont les arbalétriers verticaux sont assemblés dans une sablière posée sur le sol. Les espaces compris entre deux arbalétriers servant de poteaux droits, sont remplis de briques à l'épaisseur de la charpente. C'est ce qui forme les deux murs latéraux qui ont chacun quarante-huit mètres de longueur.

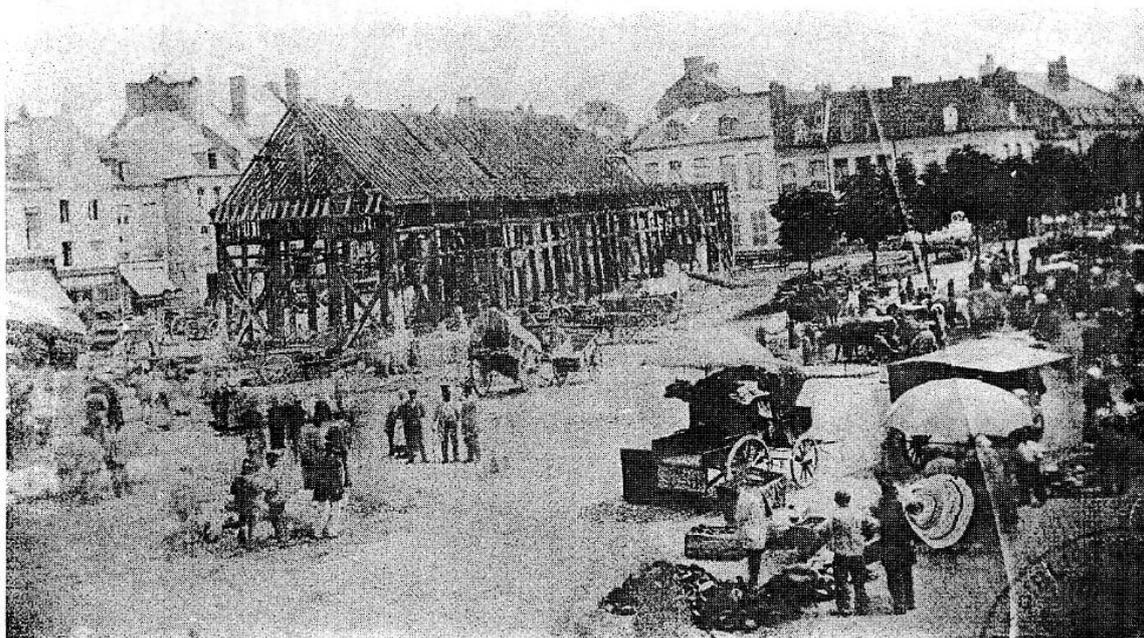
Cette construction offrait, par elle-même, peu de solidité pour un bâtiment aussi étendu. Afin de la soutenir, on construisit à l'extérieur une suite de maisons dont les refends servent d'arcs-boutants aux murs latéraux de l'édifice principal" (9).

Ces maisons, situées uniquement le long du côté sud du bâtiment, étaient au nombre de six (Cf. Le plan de 1833). Si l'on en croit une affiche de location aux enchères publiques, visible dans la liasse 75 du Fonds DELLOYE, le magasin d'artillerie se trouvait au fond de l'ancien passage des grandes boucheries.

Le 6 novembre 1863, le Conseil municipal de Cambrai accorde aux locataires de ces petites maisons (Amédée MANIN, Alexandre BEAUCHEMIN, Cyrès GOSSELET : maison au 5 rang des Frères Marsy, Félix LAIL : maison formée de l'ancien passage des Grandes Boucheries, Louis BONPAIN : maison au 7 rang des Frères Marsy, et le concierge du magasin des pompes à incendie) un délai de 6 mois pour quitter les lieux et afin d'organiser ailleurs les divers services établis dans les Grandes Boucheries (11).

En effet, on juge que le plus vieux bâtiment de la ville "dépave" la place au Bois.

Le 24 mai 1864, des ouvriers entreprennent donc la démolition des grandes boucheries, et le 24 novembre 1864, un marché aux moutons est inauguré sur la Place au Bois, à l'endroit même où s'élevaient autrefois les Grandes Boucheries ! (12).



La démolition des grandes boucheries de Cambrai en mai 1864 (cette photographie se trouve dans le livret consacré à la gestion du maire PETIT-COURTIN, dans la série "Galerie des Maires de Cambrai" de la Bibliothèque municipale de Cambrai) (Photothèque de Cambrai, Fonds divers)

#### \* Les Petites Boucheries

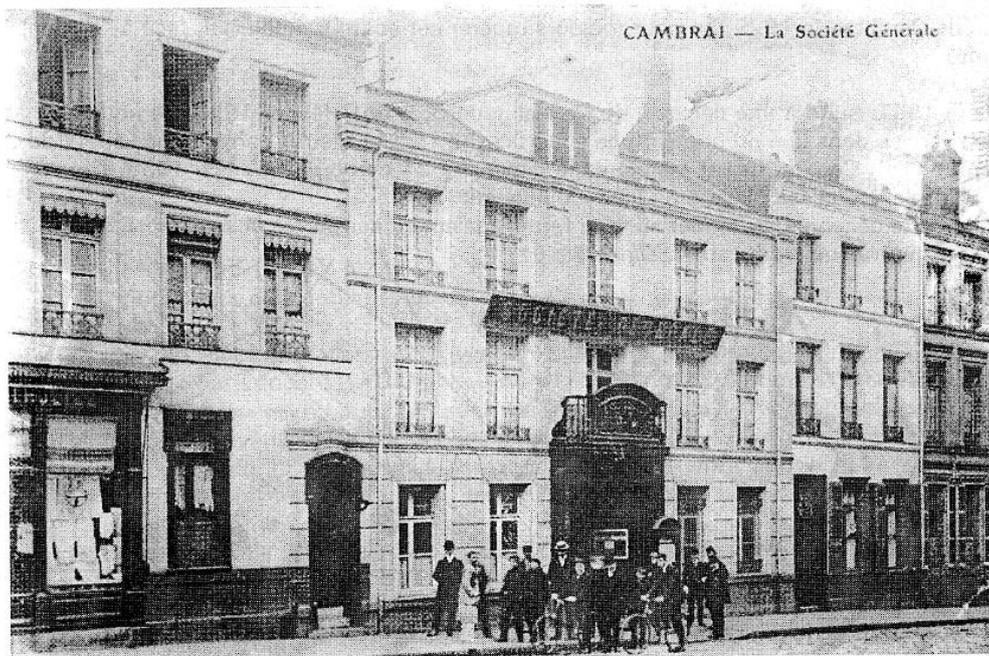
A l'origine, les bouchers (petites boucheries) avaient coutume de vendre au faubourg de Cantimpré. En 1581, le Magistrat de Cambrai autorisa les bouchers à venir s'établir en ville "dans douze maisons ou hobettes, bâties par Michel LELEU, joindant les murs de Saint-Aubert, en descendant vers l'Hôtel Saint-Pol, aux conditions suivantes, savoir :

- qu'ils ne pourront prétendre de pouvoir vendre autre part,
- qu'ils ne seront que douze pour le plus,
- qu'en tout, ils se conformeront aux règlements et bans de la grande boucherie,
- qu'ils seront tenus de prêter serments es mains de Messieurs du Magistrat. Et payeront pour une fois quarante livres tournois, desquelles vingt seront aux échevins et vingt à la ville,
- item payeront entre eux, un dîner à Messieurs du Magistrat" (9).

Elles prirent donc place dans la rue Sainte-Agnès, actuellement grande rue Vanderburch, face à la maison Notre-Dame, dite de Sainte-Agnès, fondée par VANDERBURCH.

En 1750, ces petites boucheries furent reconstruites ce qui coûta à la ville 1379 florins (4, CC355).

Malheureusement, elles furent aussi démolies en 1851. Le 21 janvier 1858, la ville de Cambrai vendit le terrain laissé libre par la démolition des petites boucheries, grande rue VANDERBURCH, et en 1886, la "Société Générale" vint s'installer à cet endroit (13).



A l'emplacement de la "Société Générale" (installée à cet endroit en 1886, actuelle M.A.C.I.F.), dans la grande rue Vanderburch, trônèrent entre 1581 et 1851 les "petites boucheries"...

#### Les abattoirs

Les bouchers étaient tenus de payer des droits et de faire une déclaration à leurs mayeurs pour chaque bête qu'ils tuaient en vue de la vente (ordonnance du 10 novembre 1751 et l'article VII du règlement du 28 juillet 1785). Ceux qui ne se conformaient pas à ce règlement étaient passibles d'amende.

C'est en 1718 que la ville de Cambrai, pour des raisons de salubrité, se résigna à construire un abattoir. On connaît cette mesure grâce à une correspondance avec les Magistrats d'Arras, d'Hesdin et de Saint-Pol, "au sujet de l'établissement d'une tuerie" (4, DD34) et grâce à un état des dépenses faites pour la construction de cette "tuerie" (4, CC475), "où les bouchers sont présentement obligez de tuer leurs bestiaux, soit la somme de 3852 florins, 18 patars" (4, CC299).

Cet abattoir fut construit à l'emplacement d'une ancienne caserne espagnole, dans le voisinage de la porte de Cantimpré.

Cependant, la plupart des bouchers de Cambrai qui étaient "noretiers" (éleveurs de vaches et de moutons), n'utilisèrent pas cet abattoir et procédèrent à des tueries particulières en pleine voie publique, lesquelles étaient supervisées par le concierge de l'abattoir. En 1724-25, le concierge de l'abattoir reçoit 20 florins de la ville de Cambrai "pour avoir pendant six mois d'hiver visité les maisons des bouchers, pour voir si on n'y tuoit point de mauvaises bettes quand ils n'alloient point à la tuerie" (4, CC311).

Il n'en demeure pas moins qu'en 1782, la ville de Douai, désireuse d'avoir un abattoir, se renseigne auprès du Magistrat de Cambrai sur son établissement. On peut observer cet abattoir sur le plan de 1833.

Cependant, pour mettre définitivement fin à l'abattage en pleine rue, on conçut en 1833 le projet de construire un abattoir commode.

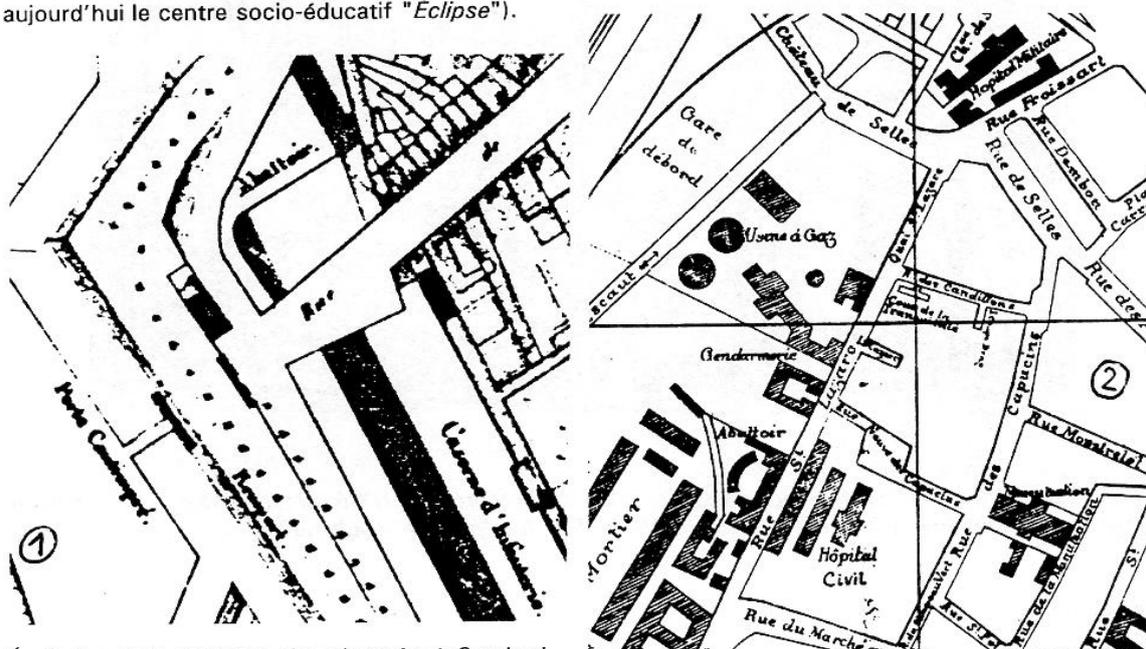
Autorisé par un arrêté en date du 8 mai 1834, un abattoir municipal fut construit dans les dépendances (brasseries) de l'ancien hôpital Saint-Lazare, au 5 bis de la rue du même nom.

L'inauguration de cet établissement eut lieu le dimanche 24 octobre 1836 et les tueries particulières chez les bouchers et charcutiers furent désormais interdites.

Sur le plan de Cambrai de 1929, on peut toujours repérer cet abattoir municipal, face à l'Hôpital Général de la Charité.

Le 4 octobre 1937, suite à une décision du Conseil municipal du 7 février 1936, de nouveaux abattoirs sont mis en service dans une propriété d'une superficie de 15 544 mètres carrés située au 47 de l'avenue de Dunkerque (14). Ceux-ci furent inaugurés le dimanche 24 octobre 1937. En 1958, l'ancien abattoir de la rue Saint-Lazare laissa place à un immeuble locatif.

Au début de cette décennie, le dernier abattoir ferma également ses portes (à son emplacement, se trouve aujourd'hui le centre socio-éducatif "Éclipse").



*Évolution de la situation des abattoirs à Cambrai*

1) 1833 : Les abattoirs construits en 1718 se situent toujours à proximité de la porte de Cantimpré (Plan de BRUYELLE, d'après le plan cadastral de 1829).

2) 1929 : Les abattoirs construits en 1834 se situaient au 5 bis de la rue Saint-Lazare (Plan des rues et bâtiments publics, Section Cadastre de la Mairie de Cambrai, Imprimerie H. MALLEZ et Cie., Cambrai)

**La rue des Bouchers**

A l'époque de la Corporation, cette rue abritait un nombre important de bouchers tout comme les rues voisines (de Fervacques, des Carmes...). Ensemble, elles formaient le quartier des bouchers.

Ce n'est qu'après la Révolution française que l'on observe une baisse significative de ce genre d'activités, comme nous le confirment les différents recensements de la ville :

An X : 8 bouchers (15)	An XI : 6 bouchers (15)	An XIII : 7 bouchers (15)
1834 : 5 bouchers (14)	1852 : 1 boucher (14)	1866 : 2 bouchers (14)
1881 : 1 boucher (15)	1891 : 1 boucher (15)	1901 : 1 boucher (15)
1921 : 1 boucher (15)	1923 : 1 boucher (14)	1926 : 1 boucher (15)

De 1927 à 1938, Lucien DELAIRE occupa une boucherie "*hippophagique*" au numéro 14 de cette rue. En 1939, celle-ci fut remplacée par un estaminet tenu par E. LATARGEZ (14).

Autrefois, à cause des tueries particulières, les habitants du quartier étaient sans cesse incommodés par l'odeur des eaux croupissantes et cela causait "*une grande puanteur desdites rues et aultres de leur voisinage*".

Pour remédier à ce problème, on construisit en 1643 un canal souterrain de "*70 pieds de longueur et 4 pieds de largeur débouchant dans un puit et une grande concavité existant sous le jardin*" de Messire Jacques LIDERMOIS, prêtre et chapelain de l'église métropolitaine de Cambrai, situé rue des Bouchers. Il est également dit que "*les quatre hommes, parmi lesquels Claude BERNARD, Jean de RIAULCOURT et Jacques CLOWEZ, pourront faire deux ou trois ouvertures au dessus dudit canal pour servir à nettoyer le canal, le puit, et la grande concavité quand besoin sera*" (4, DD5) (16).

En 1712-1713, la ville de Cambrai paie 1 426 florins 6 patars pour la construction d'un aqueduc pour l'écoulement des eaux de la rue des bouchers (4, CC203), et en 1774-1775, le dénommé Antoine BONGENIER "*préposé au nettoyage de l'égout*" de la rue des Bouchers reçoit 18 florins pour l'entretien de celui-ci (4, CC522).

#### Chronologie des événements concernant la boucherie à Cambrai de 1443 à 1789

Afin de rédiger cet article, la consultation de l'"Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790" rédigé en 1907 par Édouard GAUTIER et André LESORT a été pour moi d'un précieux secours. Pour compléter les nombreuses références tirées de ce document, je vous propose de lire cette chronologie des principaux événements parfois cocaces ayant eu pour cadre le monde des bouchers de Cambrai depuis 1443 jusqu'à 1790. Je vous demanderai d'attirer entre autres votre attention sur la persistance de certains patronymes pendant ces trois siècles et demi d'histoire...

1443-1444 : Recettes de la ville : "*Des estaulx de la boucherie de le cité..., cxl. l. (140 livres)*". Dépenses de la ville : "*A l'ospital St-Julien, pour le rente qu'il a sur les boucheries chascun an..., lvj. s., iij. d.*" (56 sols, 3 deniers) (4, CC 64).

1461-1462 : Recettes de la ville : "*De Ypolitre CLAROT, fils de feu Jehan CLAROT, bouchier, pour ung estal ou maisel de ceste cité à lui accordé... pour lui et le premiere femme qu'il espousera, et sera ledit estal le premier qui escherra après ce que le dessus nommé Jennin DUON et tous aultres de paravant seront pourveux..., xij. lb.*" (12 livres) (4, CC78).

02 août 1547 : Les maïeurs de la boucherie ont défendu à Antoine de SAINS et à Gard du RIEU de vendre. Consignation de 12 carolus d'or entre les mains des échevins. Ordonnance des échevins donnant cette somme en garde à Henry GAMIN jusqu'à ce que le procès ait été jugé (4, BB1).



Chez le boucher, l'étal et l'abattoir (Theatrum Sabitatis)

08 novembre 1551 : Ordonnance touchant les maïeurs des bouchers (4, BB1).

1620 : Réclamations des bouchers au sujet du droit d'estaple (4, HH14).

28 avril 1621 : Les bouchers se rassemblent au logis de leur chapelain ainsi qu'en la demeure de Jean de CAINONCLE boucher pour rédiger un écrit contenant le serment entre les mains de leurdit chapelain "*de ne plus tuer, ny vendre chair à la boucherie, ne fut qu'on mis bas l'impost des bestes qu'on tue et vend en ceste ville*". Pierre SAUDEMONT, mayeur, brûle cet écrit, mais la "*conjurati*on" est bientôt connue du

Magistrat. Les prévôts et échevins condamnent les bouchers "à comparaître devant eux, têtes nues, genoux fléchis, mains jointes, afin de remercier Dieu et la justice". Pierre de SAUDEMONT et Jean de CAIGNONCLE, mayeurs des bouchers, munis chacun d'un cierge et suivis des autres mayeurs de la Corporation, assavoir : Jean MOREAU, l'ainné, Léonard CLAROT, Jean DEDECY, Martin CLAROT, et Mathieu L'HERMITTE, devront contourner la chapelette du marchet avec le cierge et déposer celui-ci en la chapelle de la Chambre de Paix. Les bouchers sont d'autre part condamnés à payer une amende de 600 livres "pour leur en faire avoir une vife repentance, et pour servir à eulx et à tous aultres pour l'advenir". Cette somme fut employée à la dépense d'un grand tableau représentant lesdits bouchers faisant leur amende honorable aux échevins. Ce tableau existait encore à la Révolution (?) (17).

17 avril 1628 : Lettres de police pour les bouchers (4, AA103).

23 février 1631 : Ordonnance sur les saisies de viandes faites chez les bouchers, à la requête de leurs créanciers (4, BB2).

07 avril 1631 : Interdiction aux bouchers de faire leurs achats le dimanche (4, BB2).

01 février 1640 : Ordonnance attribuant aux "maïeurs des bouchers, un salaire pour la visite des viandes salées" (4, AA103).

1642-1643 : Rentes annuelles de 4 livres, 9 sols, 1 denier dues par la ville à "Monseigneur l'Illustrissime Archevêque sur les vieux maizeaux (boucheries)" (4, CC 227).

1653-1702 : L'adjudicataire de la ferme de la Boucherie reçoit 20 patars pour chaque boeuf et vache tués dans les grande et petite boucheries, 8 patars sur chaque mouton, 4 patars sur chaque brebis, 8 patars pour chaque veau et 12 patars pour chaque pourceau subissant le même sort.

L'adjudicataire de la petite ferme reçoit trois patars pour chaque boeuf, 2 patars pour chaque vache, 20 deniers pour chaque mouton pourceau et veau et 10 deniers pour chaque brebis "amenez et vendus en ceste cité et banlieue de Cambray" (4, CC891).

1655 : Procès entre le Magistrat et le corps des bouchers, au sujet des impôts sur la viande (4, HH15).

1662 : Révolte des bouchères (!) de la rue des bouchers contre les sergents de la Prévôté qui venaient procéder à l'arrestation du boucher CLARO (4, FF133).



Deux gravures représentant l'une, une tuerie (Roger-Viollet) et l'autre, un boucher prospère au XVII<sup>ème</sup> siècle (Bibliothèque Nationale)

1682 : Procès entre les bouchers et les habitants du faubourg de la Porte Notre-Dame, au sujet de la pâture des bestiaux dans ledit faubourg (4, HH15).

1714 : Procès entre la Corporation et ses mayeurs, au sujet de la reddition des comptes de ladite Corporation (idem).

Nouveau procès entre ces deux parties en 1717 (4, FF142).

1718 : Procès entre la Corporation et Joseph DELIGNE, l'un de ses membres, accusé par ses confrères de manquer aux statuts du corps en se faisant aider par une parente (4, HH15).

1719 : Procès entre les gantiers et les bouchers, au sujet du travail des peaux (4, HH37).

1729 : Procès entre la Corporation et le seigneur et les habitants d'Escaudoeuvres, au sujet de la pâture des porcs (4, HH15).

1734-1735 : Indemnité de 600 florins accordée par la ville au fermier de la boucherie, en raison "*de ce que la garnison n'a pas voulu payer pour les bestiaux qu'elle faisoit tuer*" (4, CC330).

17 mars 1744 : Nicolas DESLIGNES, marchand boucher, doit payer 11 florins, 12 patars à son confrère Roch MONTIGNY "*pour le restant du prix d'une table*" que le premier occupe à la boucherie appartenant au second (4, FF194).

03 septembre 1745 : Une autorisation est accordée à Antoine GOUSSEAU "*de faire vendre et subhaster publiquement en cet hôtel de ville, une table de la grande boucherie*", que Clément MONTIGNY avait obligée envers lui en garantie de sa créance (4, FF592).

10 novembre 1751 : En raison de la cherté de la viande dans les boucheries, le Magistrat permet à toute personne de tuer et de vendre de la viande à condition que déclaration en soit faite aux Mayeurs des bouchers et que... les droits ordinaires de la ferme des boucherie soient réglées... En revanche, défense est faite d'aller au devant des paysans et autres marchands de bestiaux et d'en acheter ailleurs que sur le marché sous peine de confiscation des bestiaux et de 30 florins d'amende, dont un tiers pour le dénonciateur, et sur autres peines, même d'emprisonnement suivant l'exigence du cas (18).

A partir du 3 février 1752 (en vertu de l'ordonnance du 26 janvier), toute personne qui vendra ou achètera de la "*plus belle viande*" à plus de cinq patars la livre encourra une amende de 12 florins (moitié pour le dénonciateur, moitié pour l'office (19).

1769 : François MONTIGNY, boucher, demande au Magistrat de considérer sa situation, car la capitation qu'il paie a augmenté de 8 florins depuis son mariage... (20).

22 décembre 1775 : Charles BILBAUT demande des dommages et intérêts à Jacques BLOT, boucher, car celui-ci a fait paître un troupeau de cent moutons sur ses terres (4, FF174).

06 août 1776 : La Prévôté accuse Jean-Baptiste CAFFIN, marchand boucher, d'avoir vendu de la brebis pour du mouton (idem).

25 juillet 1777 : Le prévôt de Cambrai condamne Hubert MONTIGNY et d'autres bouchers de la ville à payer 6 florins d'amende chacun pour avoir utilisé des poids de cuivre, et de plomb non marqués aux armes de la ville (4, FF173).

23 janvier 1781 : Les mayeurs, corps et généralité des bouchers accusent Boniface MONTIGNY, marchand boucher, d'avoir enfreint les réglemens de la Corporation (4, FF175).

28 juillet 1785 : Règlement pour la meilleure perception des droits de la Ferme de la Boucherie... et "*pour prévenir les fraudes qui pourraient s'y commettre*".

1) Les bouchers, leurs femmes, enfants et domestiques ne pourront porter ou faire porter chair en la boucherie que trois jours en la semaine, savoir, le samedi, le mardi et le jeudi, depuis l'ouverture de la boucherie, qui se fera à l'heure ordinaire, jusqu'à dix heures du matin.

2) La chair se portera par la porte qui est du côté de la rue des bouchers et point par autre.

3) Les bouchers et leurs gens ne pourront entrer chair en la boucherie, sans la permission du Fermier et sans au préalable l'avoir contenté et avoir taillé sur les tailles et contre-tailles.

4) Seront lesdits bouchers tenus de porter et faire porter les bêtes qu'ils auront tuées, toutes entières, sans les pouvoir tailler ni mettre en pièces, avant que d'avoir satisfait le fermier.

5) Il est défendu par provision auxdits bouchers d'emporter ou de faire emporter aucune viande de la boucherie sans la permission du fermier.

6) Les bouchers de la petite boucherie seront tenus de se conformer aux articles ci-dessus; et de plus, ils ne pourront entrer en leur boucherie, sans le congé du fermier, qui pourra la fermer et accomoder de telle serrure qu'il trouvera bon.

7) Les bouchers ne pourront vendre aucune chair chez eux ni ailleurs qu'en la boucherie, non pas même tuer des bêtes, dans des maisons particulières, telles qu'elles puissent être, pour y être vendues.

8) Ils seront de plus obligés de venir faire leur déclaration au bureau du fermier, des bêtes qu'ils devront tuer, sans qu'ils puissent en excéder le nombre.

9) Tous cabaretiers, aubergistes et traiteurs, seront pareillement tenus de venir faire semblable déclaration des bêtes qu'ils voudront tuer, pour payer l'impôt de ce qui excédera la provision de leur ménage, limitée à deux pourceaux par an.

10) Les bouchers forains seront sujets à la même déclaration pour les bêtes qu'ils voudront tuer, que le sont les bouchers de la ville, sans en pouvoir excéder le nombre, sans la permission du fermier.

11) Le fermier et ses commis pourront visiter quand bon leur semblera, les maisons desdits forains, qui pourraient être autorisés de vendre dans leurs maisons.

12) Il est défendu à tous bourgeois et autres non privilégiés, d'acheter ou de faire acheter de la chair dans les quartiers des casernes et endroits où les fermiers ne perçoivent aucuns droits.

13) Le tout à peine de 20 florins d'amende, pour chaque contravention, et de confiscation de la chair qui sera trouvée en fraude, au profit de qui il appartiendra; et en cas de récidive par les bouchers, d'être interdits pour trois mois.

Ce règlement fut lu et publié au son du tambour "*par les carrefours et lieux ordinaires*" le 02 août 1785 (21).

19 août 1788 : Lettre des bouchers Philippe MORIAU, Jacques DELIGNE et Alexandre CLARO au Magistrat de Cambrai pour contester le règlement du 28 juillet 1788. **Plainte pour disproportions** :

1) A Lille, le boeuf, le veau, le mouton et autres viandes de première qualité se vendent à 7 sols, 6 deniers de France. A défaut de boeuf, les vaches et génisses de bonne qualité se vendent au même prix et les autres viandes de moindre qualité se vendent 6 sols 6 deniers.

2) A Douai, le boeuf, le veau, le mouton et les autres viandes de première qualité se vendent 8 sols la livre, la vache de bonne qualité 7 sols 6 deniers.

3) A Valenciennes, le prix du boeuf et du mouton qui se livrent à des particuliers par détail est de 9 sols et de 8 sols et 1/2 pour les communautés qui prennent de grosses quantités sur un seul poids.

Les raisons en sont que le poids de Lille et Douai est inférieur à celui de Cambrai de 10% et celui de Valenciennes y est aussi inférieur (22).

03 février 1789 : Procès entre la veuve CLARO, bouchère, et N... BLOT, boucher et nortier : paiement de 12 livres de France, pour une année de loyer d'une table de boucher (4, FF198).

Raphaël WIART

**Bibliographie et sources manuscrites utilisées :**

- (1) DEGREMONT, Paul. Histoire du commerce et de l'industrie à Cambrai. Page 3.
- (2) COULON, Hyacinthe (Docteur). La vente des charges et les corps de métiers à Cambrai en 1697. M.S.E.C., tome 57, page 71.
- (3) COULON, op. cit., page 102.
- (4) GAUTIER, Édouard et LESORT, André. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. 1907.
- (5) DURIEUX, Achille. Les corps de métiers à Cambrai avant le XVI<sup>ème</sup> siècle. M.S.E.C., tome 40, page 144.
- (6) BOULY, Eugène. Dictionnaire historique de la ville de Cambrai et du Cambrésis. page 86.
- (7) PROYART de BAILLESCOURT. Les armoiries des anciens corps de métiers à Cambrai. M.S.E.C., tome 62, page 287.
- (8) DURIEUX, op. cit., pages 131 à 157.
- (9) BOULY, op. cit., page 44.
- (10) BOULY, op. cit., page 429.
- (11) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse n° 77, pièce 138.
- (12) DEGREMONT, op. cit., page 103.
- (13) DEGREMONT, op. cit., page 102.
- (14) Annuaire RAVET-ANCEAU.
- (15) Recensements de la ville de Cambrai (consultables en mairie).
- (16) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 73.
- (17) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 103, pièce 57.
- (18) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 103, pièce 53.
- (19) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 103, pièce 54.
- (20) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 103, pièce 56.
- (21) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 103, pièce 55.
- (22) B.M.C., Fonds DELLOYE, liasse 102, pièce 142.

## LES TERRES ET SEIGNEURIE DE L'ABBAYE D'ANCHIN SISES AUX TERRITOIRES DE CAUDRY ET BERTRY DITES DU TRONQUOY ET DU COQUELET (Première partie)

Par Paul-Henri DENHEZ

Avant la Révolution Française, l'abbaye bénédictine du Saint-Sauveur d'Anchin possédait une seigneurie non négligeable qui s'étendait sur le tiers Sud du territoire de Caudry et la pointe Nord de celui de Bertry. Selon l'arpentage réalisé en 1769 par les DELABRE père et fils de Fontaine-Notre-Dame, à la demande du grand prieur de l'abbaye, la seigneurie couvrait une superficie de quelque 1424 mencaudées, soit 505 hectares. Elle possédait en plus à Bertry les terres et le bois de Gattigny que nous n'aborderons pas ici.

### La formation du domaine

Fondée en 1079, l'abbaye détenait déjà un domaine au Tronquoy avant 1160. Elle devait bénéficier de dons et mener une politique d'achats entre la fin du XII<sup>ème</sup> et le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, qui lui permit d'étendre, notamment vers le Nord, le noyau originel que l'on peut fixer aux alentours des fermes du Tronquoy.

Une charte de 1160 concerne l'approbation par Nicolas, évêque de Cambrai, du don que fit à l'abbaye, pour sa maison de "Trunceto", Gervais "d'Aldencurte", homme lige de l'évêque et son fils Guerri, de la terre et du bois de "Morteriis". Dans un document de 1432 est cité un "camp des mortiers" qui fait vraisemblablement écho à cette donation. De même, antérieurement, on peut lire une déclaration du 24 janvier 1255 de Robert, seigneur d'Audencourt, autorisant les religieux à jouir franchement des terres acquises dans l'étendue de ses seigneuries.

Baudouin, seigneur de Walincourt, fut aussi le généreux donateur, en 1197, de biens situés à "Troncoit" dont il se dévêtit au profit de l'abbaye en l'église du couvent de Walincourt.

La vieille abbaye d'Honnecourt devait lui vendre en mars 1233 ses possessions à "Thavaumeis" (Tabeaumez) et Caudry, à l'exclusion d'une redevance d'un demi-muid de blé due par les religieux à "Tronkois"... ces derniers la rachetèrent trois mois plus tard.

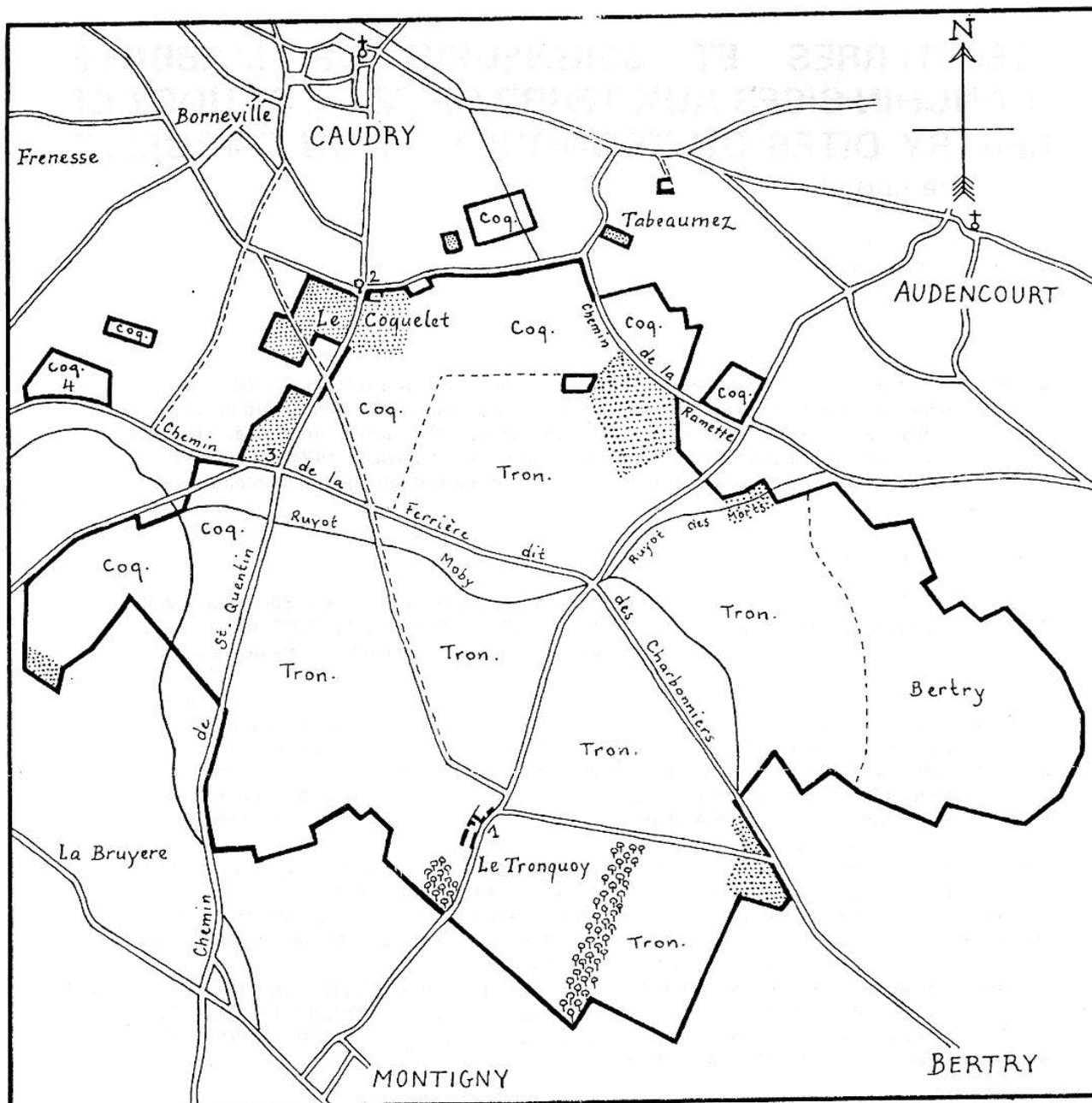
A la même époque, juin 1233, Arnould de LANDAS, seigneur "d'Aynes", approuvait la vente que faisait à l'abbaye Adam, châtelain de Caudry, de trois modiées de terre à "Tronkois". En février 1240, c'est Adam, châtelain et seigneur de Caudry, qui approuvait celle faite par son vassal, Robert PAUTOUNIERS, de dix mencaudées de terres sises au Tronquoy.

### Quelques aspects de la seigneurie

Si les documents manquent pour le XIV<sup>ème</sup> siècle, en revanche, les comptes des receveurs de l'abbaye pour les biens qu'elle possédait en Cambrésis nous permettent de découvrir quelques aspects de la seigneurie depuis le XV<sup>ème</sup> siècle.

L'essentiel de celle-ci était constitué par des terres "ahannables" (labourables) au sein desquelles se trouvait la maison du Tronquoy "et edifices estans autour deledit maison avec les jardins, bois et autres paties" pour une superficie globale évaluée dès 1474-1475 à quelque 480 hectares, le tout possédé directement par l'abbaye qui le louait à un ou plusieurs fermiers selon les époques (Cf. infra).

Ce domaine était bordé au Nord par quelques petites pièces de terre tenues en arrentement par divers particuliers, c'est à dire qu'ils les possédaient moyennant le paiement d'une rente annuelle au profit de l'abbaye. Ces arrentements, la plupart "amasés" (bâties) au XV<sup>ème</sup> siècle, étaient regroupés, d'une part, au lieu-dit les Cocqueles (XV<sup>ème</sup>) ou le Coquelet (XVIII<sup>ème</sup>) et, d'autre part, à Taviaumez-le-Ville (XV<sup>ème</sup>) ou Tabeaumez (XVIII<sup>ème</sup>).



Limites des terres et seigneurie de l'abbaye d'Anchin sises aux territoires de Caudry et Bertry, dites des Tronquoy et Coquelet - Milieu XVIIIe



Terres tenues en arrentements et en fiefs par divers particuliers

Coq.

Terres constituant le marché du Tronquoy - Milieu XVIIIe

Tron.

Terres constituant le marché de Coquelet - Milieu XVIIIe

Bertry

Terres constituant le marché de Bertry - Milieu XVIIIe

1-

Les trois censés du Tronquoy

3-

Fief de Mauby ou Moby

2-

L' arbre et la cense du Coquelet

4-

"le camp des viesnes" (1611)

Plan actuel de la ville de Caudry permettant de mesurer l'étendue des anciens "marchés" de l'abbaye d'Anchin (plan réalisé par mes soins)

### Le Coquelet

Le hameau s'étendait de part et d'autre de la rue de Saint-Quentin, au Sud des actuelles rue Henri Barbusse et du Maréchal de Tassigny.

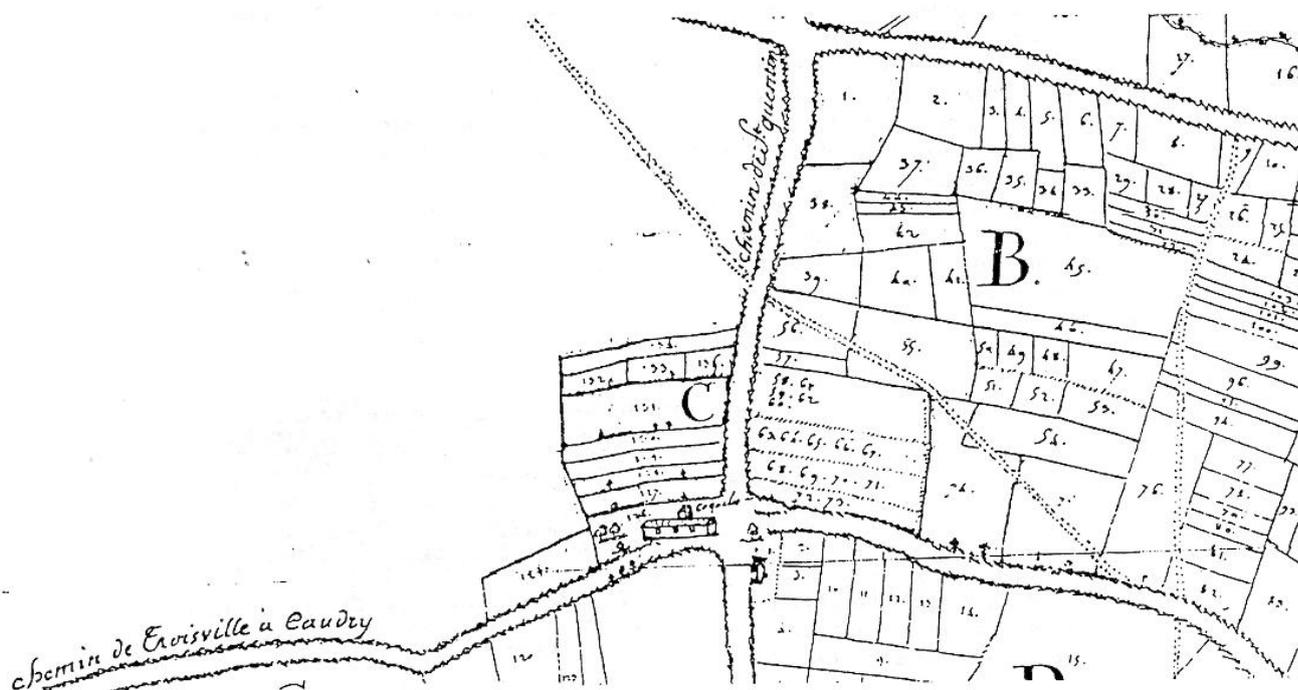
Le compte de 1410-1411 y dénombre trois arrentements : le "mez" (maison) de Jehan MAINART, "qui fu Pierot Fornel", les deux "mez" de Nicaise PATIN, "qui furent Phelippart de Taviaumes" et enfin le "mez et les dépendanches" de Gillot des COCQUELES, "qui fu Regnaut de FRENESCHES".

Cette dernière propriété était partagée, en 1448-1449, entre Colart BOURLET, d'une part et, d'autre part, Jehan LE ROY "carlier demeurant a Betencourt pour son mez con dist le mez a le grangette", dénomination intéressante qui nous permet de suivre la trace de cette propriété à travers les siècles.

Ainsi, en 1559-1560, elle était possédée par la veuve Baltazin de LYMAL "au lieu de Thery REGNART" et en 1604-1605, par Daniel LENGLET "au lieu de la vesve Bartazar de LIMAL, paravant Thierry RENARD, pour un mez que on dit a la grangette tenant au chemin d'audencourt".

Ce Daniel LENGLET était un des fermiers de l'abbaye dont il occupait le marché du Coquelet. C'est dans ce lieu que vont se succéder tous les fermiers du marché du Coquelet jusqu'à la Révolution. Notons que cette cense du Coquelet prit aussi, au cours du XVII<sup>ème</sup>, le nom de "la grangette des dismes".

Elle occupait l'angle Sud-Est des rues de Saint-Quentin et du Maréchal de Tassigny, face à la rue Henri Barbusse.



Une des rares représentations de la cense du Coquelet située dans les 2/3 Sud du territoire de Caudry sur lequel était prélevée la dîme au profit du Chapitre Métropolitain et du curé de Caudry dans la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle (Extrait du Plan Cambrai 620 non daté et sans légende)

Les autres arrentements seront divisés au fur et à mesure des siècles du fait des successions. Quant aux habitants, ils eurent à subir plusieurs fois les ravages des guerres et furent souvent obligés de se réfugier ailleurs. En témoigne le receveur de l'abbaye dans son compte de 1559-1560 où il enregistre "ce qui a peult recepvoir des arrieraiges d'argent deulz par les rentiers des Cocqueletz a raison que toutes les maissons ont estées bruslées et les héritages ruynetz, au nom de quoy, par ordonnance de monsieur ledit recepveur a traitie avecq les povres gens au mieulx quil a peult". De même, dans une remontrance adressée aux États de Cambrai et de Cambrésis, non datée mais vraisemblablement du milieu du XVII<sup>ème</sup>, le censier fait valoir qu'à cause de la guerre, il a du, ainsi que "tous les autres manans", quitter le Coquelet pour se réfugier à Caudry (1).

Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à l'exclusion de la cense du Coquelet, il n'y est plus fait mention d'habitation. Notons en revanche, qu'existait un moulin à vent appartenant à Jean-Charles FONTAINE, censier du Coquelet, situé au niveau de l'actuelle rue Louise-Michel, ainsi qu'une brasserie appartenant au même censier, mais située à l'angle Nord-Ouest des rues de Saint-Quentin et Henri-Barbusse, donc en dehors de la seigneurie de l'abbaye.

#### Taviaumes (Tabeaumez)

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Tabeaumez évoquait surtout la cense de l'archevêché, située en partie sur l'extension de l'actuel nouveau cimetière de Caudry, et plus généralement l'ensemble des terres appartenant à l'archevêché... mais l'acceptation pouvait être plus large.

Ainsi, au XV<sup>ème</sup> siècle, Taviaumes ou Taviaumez-le-Ville désignait la cense, qui appartenait alors à l'abbaye de Vaucelles, et un ensemble de petites pièces de terre arrentées par l'abbaye d'Anchin d'une part et par "Monseigneur de Cambrai" d'autre part. Cet ensemble constituait un hameau qui fut déserté plus rapidement que celui du Coquelet.

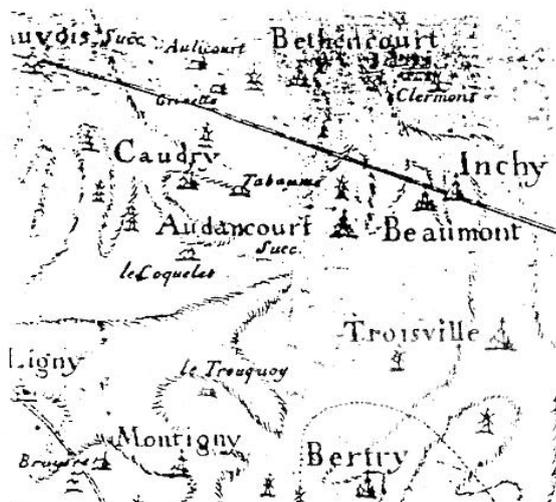
Selon le compte de 1410-1411, le receveur de l'abbaye ne perçut rien "des rentes dues à Taviaumes". Il n'en perçut pas plus en 1431-1432, mais signala que six héritages, sis à Taviaumez-le-Ville, avaient été baillés pour neuf ans à Charles de BEURAIN, demeurant à Caudry. En 1448-1449, il précisait que "VIII courtieulx" (huit jardins) avaient été baillés au même Charles de BEURAIN car "les mez et courtieulx" étaient alors "laissez par les hiritiers pour les rentes"... il y ajoutait une liste de ces héritages décrivant une situation antérieure :

*"le mez des hoirs Jean DENISE nommé le mez du cauffour", IIII mez Jacquemart PERCHEVAL qui furent Jaquemart LECLERCQ", Il mez Cottart le VASSAUX qui furent les ? Postardes", ung aultre mez qui fu Jehenne des MEZ", "ung aultre mez qui fu ledit COTTARD", "le mez Hennette BALLESTREE", le courtill ledit Hennette tenant aux murs de Taviaumez", le courtill Jehan BRETINS tenant a lesquellette" et "le maison du seigneur de Caudry seans audit lieu de Taviaumez".*

Dans le compte de 1474-1475, au chapitre des "communes mises" où étaient enregistrées les dépenses et les sommes que le receveur n'avait pas perçues, il est noté "Jehan NOIRET dit CARPENTIER doit pour les mez et gardins de Taviaumez pour lan de cedit compte LXV Sols tournois".

Par la suite, les receveurs enregistrèrent les rentes dues à Tabeaumez dans le chapitre des rentes dues au Coquelet.

Extrait de la carte de CASSINI de 1779 permettant de localiser les fermes du Troncquoy, de Tabeaumez et du Coquelet



#### Les fiefs tenus de la seigneurie de l'abbaye

En plus des arrentements, certaines petites pièces de terre avaient été cédées en fief par l'abbaye. Les comptes n'en font pas mention, mais nous conservons des reliefs et dénombremments servis au bailli de la seigneurie lorsqu'une personne en héritait ou en faisait l'achat. Ces fiefs étaient eux aussi situés aux limites de la seigneurie : vers Ligny, vers Bertry, vers Audencourt et quelques-uns parmi les arrentements du Coquelet et de Tabeaumez.

Parmi ces fiefs, signalons une pièce de terre contenant neuf boitelées (80 ares) située à l'angle Nord-Ouest des chemins de Saint-Quentin et de la Ferrière ou des Charbonniers (dit aussi de Cambrai à Guise). Celle-ci a la particularité, d'une part, de recevoir un nom : le fief de Mauby ou Moby (Mauby-les-Cocqueletz en 1606) et, d'autre part, d'être "amasée" d'une brasserie en 1606. En 1615 y est mentionné une maison avec grange et étable. Ce fief appartenait dès 1559 à une famille de JONCQUOIS ou du JONCQUOY et passa, par mariage, dans une famille de la FONTAINE ou FONTAINE, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

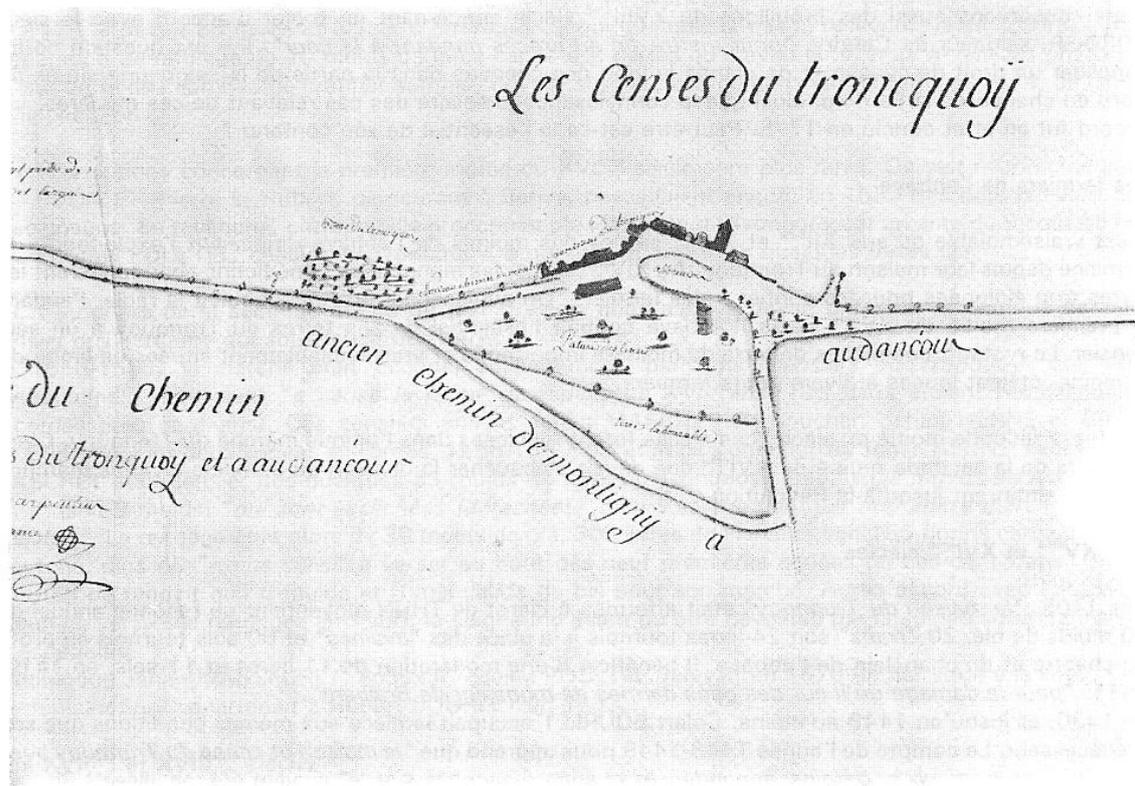
Si les fiefs appartenait essentiellement aux fermiers de l'abbaye et à des particuliers de Caudry et des environs, certains étaient tenus par des nobles ou des bourgeois : Adam d'ANNEUX (1555); Antoine de BEAUDIGNIES, bourgeois de Landrecies (1598); Octonien de CAULLERIE, marchand de Valenciennes (1599); Barbe BOUSSART, veuve de Jacques d'ANNEUX, écuyer (1603); Gérard PAROISSE, receveur de l'archevêque (1608); Jean de BARALLE (1631); Philippe MALLET, échevin de Cambrai, et Jeanne "PAROICHE", sa femme (1684); Henri Antoine de BARALLES, échevin de Cambrai, fils de feu Jean (1692), etc...

#### La juridiction de l'abbaye

L'abbaye ayant dans sa seigneurie la haute, moyenne et basse justice, pouvait y nommer des baillis, des mayeurs et des échevins pour y exercer la justice en son nom.

Gille du FAYT est un des plus anciens baillis cités pour la seigneurie du TRONQUOY à l'occasion d'un "clain" (une plainte) du receveur de l'abbaye, avant 1431, contre Pierrart du PIRE, fermier, qui était en défaut de paiement des rendages.

Ces fonctions de bailli pouvaient être exercées par le receveur (Simon de HENNIN au début XVII<sup>ème</sup> siècle, Nicolas DUPUIS au milieu XVII<sup>ème</sup>) ou même par un des censiers de l'abbaye (Pierre LEFEBVRE en 1687; Antoine CRINON en 1691).



*"Plan figurative du chemin de Montigny aux censes du Tronquoy et a Audencour", réalisé en 1761 par Jean-François DELABRE, arpenteur (Plan Cambrai 238, Photographie Jean-Luc THIEFFRY, Collection Archives Départementales du Nord, Lille). Ce plan est orienté Ouest..."*

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la seigneurie ne fit pas exception à la règle voulant que des professionnels du droit exercent les fonctions judiciaires.

A cet égard est révélateur le transfert du siège de la juridiction : celui-ci était traditionnellement situé au "pié d'un gros arbre croissant vis à vis la cense des Coquelets", donc à la limite Nord de la seigneurie, à l'intersection des rues de Saint-Quentin et Henri-Barbusse. C'était là qu'étaient publiés et affichés les bans (ils pouvaient l'être aussi devant l'église de Caudry, si le seigneur du lieu le permettait !) et là aussi que se tenaient les plaids. Mais le peu de "régularité et de décence qui s'observait anciennement en cet endroit" poussèrent le grand prieur, en 1746, à transférer ce siège à Cambrai, au domicile du sieur WATTIER, bailli de la seigneurie.

Certaines fonctions échevinales étaient exercées par la "loy" des paroisses dont dépendaient les fermiers. Ainsi ceux du Coquelet et du Tronquoy étaient inscrits sur les rôles d'impositions de Borneville-Cambrésis (l'actuel quartier du boulevard Jean Jaurès) dépendant de la paroisse de Caudry (la seigneurie de Caudry, stricto sensu, et sa "loy" relevaient de la province du Hainaut). Les fermiers de l'abbaye pour les terres de Bertry devaient logiquement être inscrits sur ceux de Bertry.

L'abbaye disposait d'un sergent pour faire respecter ses droits et exécuter les décisions de sa justice. Il était rémunéré d'un mencaud de blé par an versé par chacun des fermiers. De plus, le censier du Coquelet devait selon un bail de 1631 lui verser 12 florins tous les quatre ans pour l'achat d'une casaque. Cette condition s'était transformée à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle : il devait alors lui fournir tous les trois ans une casaque de drap portant les armes de l'abbaye (qui représentaient un cerf blanc dans un champ d'azur parsemé de lys d'or).

Il ne semble pas que les droits seigneuriaux de l'abbaye aient été sérieusement contestés. Néanmoins, en 1767, le garde-chasse du seigneur de Caudry assignait à comparaître devant le bailli de sa seigneurie, Jean-Charles FONTAINE, censier du Coquelet, et Antoine-François CHALON, "se disant garde de chasse d'Anchin", qu'il avait surpris avec fusils et chiens d'arrêt entre le riot Moby et le chemin de la Ferrière, donc sur les terres d'Anchin...

Nous conservons aussi des brouillons du XVIII<sup>ème</sup> siècle concernant un projet d'accord avec le sieur CORDIER, seigneur de Caudry, "pour mettre fin au procès pendant à la cour". Il y est question de lui concéder un droit de chasse et de planter le long des chemins dans la partie de la seigneurie située au Nord du chemin de la Ferrière, ainsi que la connaissance judiciaire des cas relevant de ces matières. Un accord fut en effet conclu en 1775. Peut-être est-ce là l'essentiel de son contenu ?

#### **Les fermiers de l'abbaye**

Il est vraisemblable qu'aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles des moines de l'abbaye dirigeaient l'exploitation du domaine depuis leur maison du Tronquoy. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les monastères bénédictins abandonnèrent les terres trop éloignées pour les confier à des fermiers. On peut penser qu'Anchin suivit la règle. Pendant la première moitié du XV<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye confiait l'essentiel de ses terres du Tronquoy à un seul censier. Le restant, des pièces de terre de moindre importance et vraisemblablement situées en limite du domaine, étaient louées à divers petits fermiers.

Durant la seconde moitié du siècle, ces pièces furent replacées dans l'unique marché du Tronquoy. C'est au cours de la seconde moitié du XVI<sup>ème</sup> que devait s'ébaucher la division du domaine en trois marchés qui se maintinrent jusqu'à la Révolution.

#### **Aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles**

Dès 1405, "la maison du Tronquoy" était affermée à Pierot de THUN moyennant un rendage annuel de 20 muids de blé, 20 "frans" soit 24 livres tournois à la place des "avaines" et 60 sols tournois au profit du chantré et du chapelain de l'abbaye. Il bénéficia d'une modération de 11 livres et 11 sols, en 1410-1411, "pour le damage qu'il eut des gens darmes de monsieur de Braibant".

En 1430, et jusqu'en 1449 au moins, Colart BOURLET occupait la place aux mêmes conditions que son prédécesseur. Le compte de l'année 1448-1449 nous apprend que "le maison et cense du Tronquoy avec tous les prez, cortieux et gardins, appendances et appartenances dicelle" avaient été rebailées à Pierrart MOUSSON, demeurant au Fayt, l'espace de neuf ans devant faire sa première dépouille (récolte) en août 1452. Le rendage avait été réévalué à 24 muids de blé, 24 francs et 4 livres tournois pour le chantré et le chapelain, soit 40 sols chacun.

Le compte de 1410-1411 cite sept autres fermiers occupant, en totalité, 180 mencaudées "au dehors de le maison du Tronquoy" :

- Jehan le CAUDRELIER affermait 68 mencaudées "tenant au quemin de Taviaumes et des Cocqueles"
- Lotard COURBET, d'Audencourt, en occupait 48 en une pièce "con dist les mortiers"
- Massighe (?), 13 mencaudées "vers le Bruyere"
- Lotard VASSAL, 9 mencaudées "entre Caudry et Taviaumes"
- Pierrart du PIRE, "de le Borgneville", 35 mencaudées et une boitelée "derriere le courtil PATIN"
- Nicaise PATIN, 4 mencaudées "tenant a son courtil et au quemin de Saint Quentin"
- et enfin, Jehan le FRANCOUE, 3 mencaudées "entre la maison Gillot des Cocqueles et le maison MAINNART".

En 1431-1432, leur nombre était tombé à quatre :

- Sandrin, ou Saudrin RAVANT "qui au lieu de HUGIER a prins a cense environ VII muies de terre, l'espace de IX ans, a prendre au camp des mortiers"
- Jaquemart GONDEHIERE remplaçait feu Lotard COURBET
- Pierart DUPIRE n'affermait plus que 7 mencaudées et 2 boitelées de terre en trois pièces, vraisemblablement à cause des déboires qu'il avait connus pour le paiement de ses rendages (Cf. supra). Il devait encore 8 mencauds et 1 boisseau de blé d'arrérages "quil ne veult payet pour le damaige qu'il a eubt en se cense en temps passe et veult que on luy quitte"
- Enfin, Mahieu GABET occupait 3 mencaudées "seans emprès les Cocqueles au lieu quon dist au viez puch".

Plus aucun petit fermier n'est mentionné dans le compte de 1474-1475. Toutes les terres ont été replacées dans le marché du Tronquoy. L'abbaye et son receveur durent préférer n'avoir affaire qu'à une seule personne organisant le domaine selon sa propre politique. A cet égard, des documents ultérieurs signalent que les censiers du Tronquoy étaient "cydevant accoustumez de rebailler en arriere main" les 15 muids qui constitueront le marché du Coquelet à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle.

L'ensemble du domaine, soit "le maison pourpris", les jardins, bois et pâtures contenant 32 mencaudées environ et "VIII XX III muids IIII mencaudées de terre ahannables ou environ, seans au terroir deledit maison en plusieurs pieches" était donc affermé depuis 1470 au moins à Jehan BOURLET pour un rendage de 29 muids de blé, 29 francs pour les avaines et 4 livres au profit du chantre et du chapelain.

En 1475, il devait 56 livres et 3 sols d'arrérages ce qui n'empêcha pas le receveur de lui accorder une modération de rendage de 10 muids de blé à cause des pertes qu'il avait subi "pour le fait des gherres" et, sur ordre de l'abbaye, de gratifier son fils "qui fist ses neupces" le dimanche 23 février 1474, de deux philippes d'or.

Les informations concernant la première moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle sont plus rares. On sait néanmoins que des BOURLET, Pierre et Hubert, demeurant à Bertry, possédaient encore en 1533 des fiefs relevant de la seigneurie. En revanche, cette famille n'occupait plus la cense du Tronquoy car un acte du 9 août 1519 cite Philippe POULTEL, censier du Tronquoy, à qui étaient arrentées quelques terres (2).

C'est au cours de la seconde moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle que l'abbaye devait entériner la pratique de leur censier du Tronquoy qui sous-louait des terres.

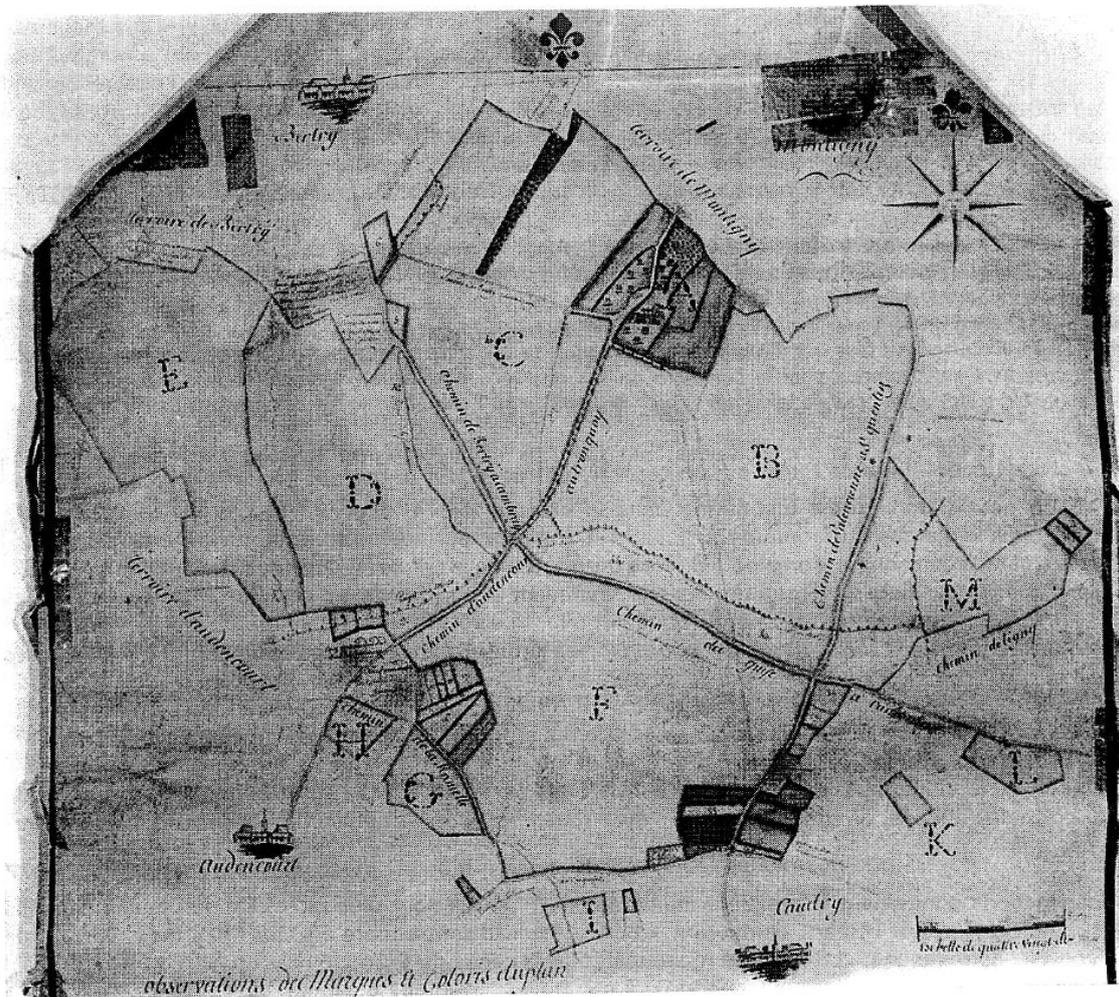
En 1556-1558, le marché était occupé, solidairement, par trois "censiers du Tronquoy" qui, fait exceptionnel, le tenaient "a cense le terme et espace de XVIII ans" (les baux étaient normalement accordés pour neuf ans). Ces censiers étaient Jehan MASCRET dit Boucher, Jehan HENNE et Gilles WEDIER. Pour les deux années suivantes, 1558-1560, il n'était plus question de Jehan HENNE; seul Jehan MASCRET était censier des quelques 83 muids de terre du Tronquoy, "saulf trois muys de terres a la roye" (soit 9 muids) "qui sont esclichées (détachées) dehors et que tient par ung aultre marchet Gilles WEDIER". Le rendage était alors de 36 muids de blé, 300 livres de Flandres soit 150 florins carolus et 12 moutons, plus 40 "escus soleil" à verser au bout des neuf premières années du bail de 18 ans. Gilles WEDIER ne rendait que 6 muids et 8 mencauds de blé pour son marché. Après accord avec l'abbaye, aucun ne versa ses rendages en 1560, la seigneurie ayant du être dévastée par la soldatesque française et espagnole.

Notons que Jehan MASSECRET, époux d'Hélaine POULTEL, relevait en 1570 un fief situé à la limite Est du domaine, qui appartenait à Hubert BOURLET en 1533.

#### **Aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles**

Dès 1595, les trois grands marchés étaient constitués officiellement :

- Le marché du Tronquoy, couvrant les deux tiers du domaine,
- Le marché du Coquelet, au Nord et à l'Ouest, regroupant 20 % des terres,
- Le marché de Bertry, à l'Est, représentant les 13 % restants.



"Carte figurative du territoire du Tronquoy" réalisée en 1769 par DELABRE fils, arpenteur, orientée Sud. Les cantons A, B, C, D et la partie Sud-Est du canton F constituent le marché du Tronquoy; le canton E celui de "Bertry"; les parties Nord et Ouest du canton F, les cantons G, H, I, K, L, M celui du Coquelet (Plan Douai 158, Photographie Jean-Louis THIEFFRY, Collection Archives Départementales du Nord, Lille)

#### Le Tronquoy

Dès 1595, Bon LECLERCQ occupait "la moitié de la maison, cense, prairies, pastures et bocqueteaux et terre appendantes a icelle portant pour ladite moitié 29 muids huit mencaudées de terre". Le bail commençant à la Saint-Jean 1608, fixait le rendage à 13 muids de blé, 200 livres, 7 moutons, ainsi que d'autres menues conditions.

En 1623, l'abbaye accordait à Estienne de LA FONTAINE, beau-fils de Bon LECLERCQ, un bail devant prendre effet à la Saint-Jean 1626, pour "deux muidz de terre a la roye (soit 6 muids) que ledit LECLERCQ luy at résigné de notre consentement sur sa part et moitié des terres de notredite cense". Le reste devait revenir, dès 1627, à Philippe LECLERCQ, fils de Bon. Philippe LECLERCQ et Estienne de la FONTAINE sont cités dans les comptes des receveurs jusqu'en 1656.

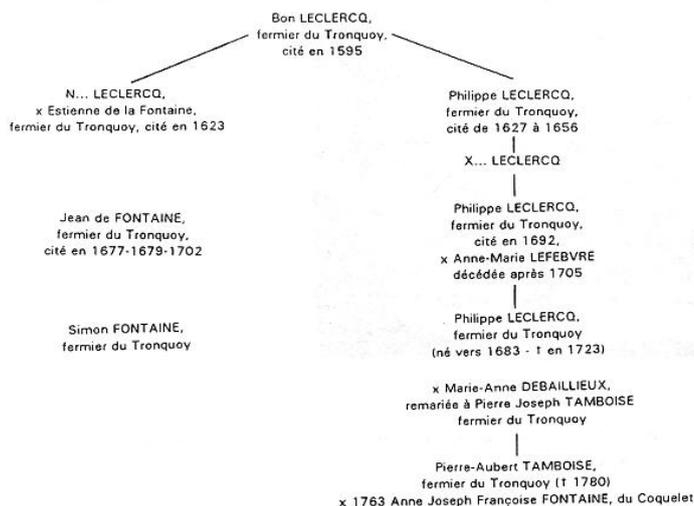
Les deux comptes de 1677 à 1679 mentionnent toujours un Philippe LECLERCQ pour la moitié du Tronquoy à l'exclusion des 6 muids qui étaient alors occupés par le fils d'Estienne, Jean de FONTAINE, demeurant à Caudry. Ils bénéficièrent tous deux d'une modération de rendage "ensuite d'arse" (incendie).

En mai 1692, le marché était encore tenu par un Philippe LECLERCQ qui, selon un recensement demandé par les États de Cambrai et de Cambrésis, était alors âgé de 40 ans environ et possédait 8 chevaux (3). Sa veuve, Anne-Marie LEFEBVRE, se vit accorder un nouveau bail en 1705 de "tout le marché dont elle jouissoit cy-devant" plus 2 muids de terre repris de Jehan de LA FONTAINE. Ce dernier avait évité de justesse une saisie sur ses biens et récoltes, en 1702, en fournissant à l'abbaye une caution suffisante pour ses arrérages de loyer. La situation de sa veuve et de son fils, Simon FONTAINE, ne fut guère plus brillante, aussi devaient-ils rétrocéder en 1718 les 4 muids qui leur restaient au profit de Philippe LECLERCQ. Celui-ci ayant repris, cette même année, le marché de sa mère, Anne-Marie LEFEBVRE, recouvrait donc en totalité la moitié du marché du Tronquoy pour un rendage de 208 mencauds de blé (soit 13 muids), 200 florins, 10 moutons, 40 florins de pot-de-vin ou droit de reprise et une voiture : c'est à dire un voyage avec son chariot et ses chevaux, d'une distance équivalente à celle du Tronquoy à Anchin. Cette "corvée" était partagée entre les deux colocataires du Tronquoy en 1608.

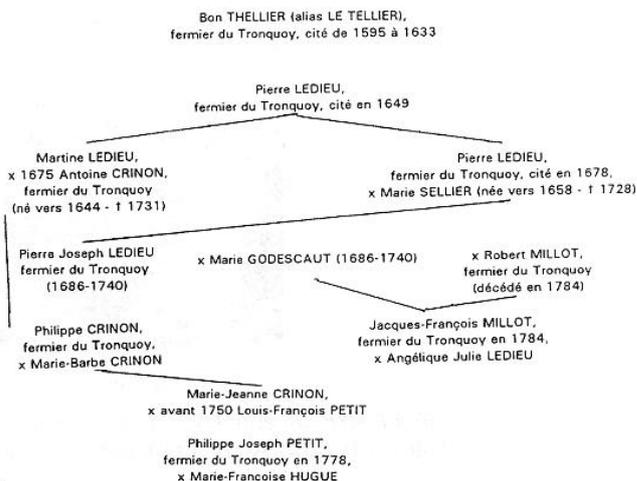
Philippe devait mourir le 27 octobre 1723, âgé de 40 ans environ. Le lendemain, il était inhumé dans l'église de Caudry. Les fermiers du Tronquoy, ainsi que ceux du Coquelet bénéficiaient de cet honneur comme en attestent des dalles funéraires qui ont malheureusement disparues lors de la destruction de l'ancienne église.

**Les fermiers du Tronquoy**

Cense 1



Censes 2 et 3



L'année suivante, 1724, sa veuve, Marie-Anne DEBAILLEUX, épousait Pierre Joseph TAMBOISE. Ils tinrent le marché jusqu'en 1754, année où ils le cédèrent avec accord de l'abbaye, à leur fils Pierre-Aubert TAMBOISE.

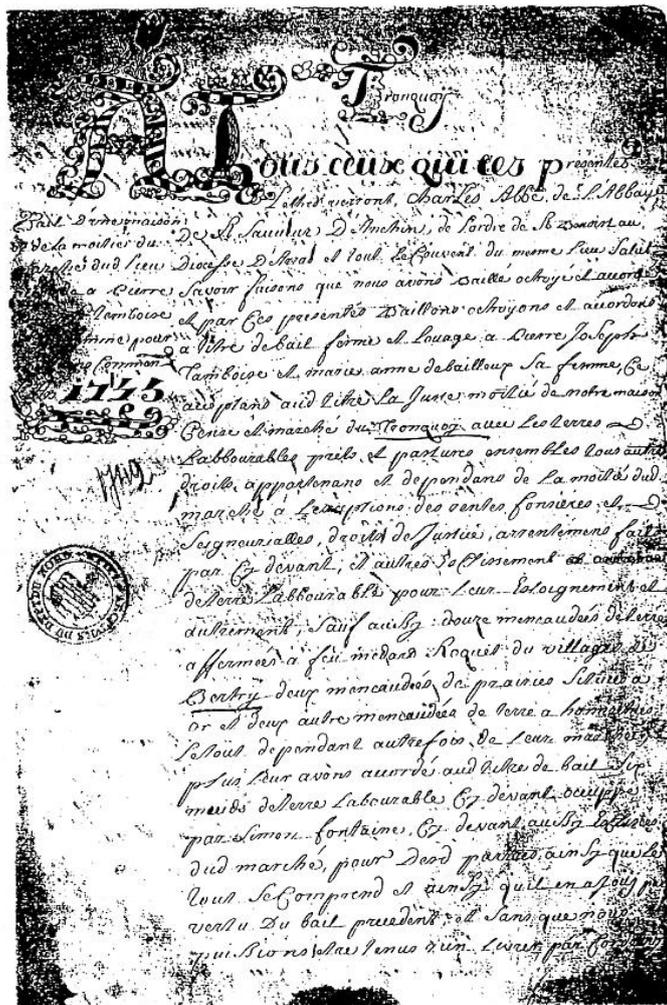
Selon le bail passé à cette occasion, le rendage s'élevait à 208 mencauds de blé, 528 florins et 100 florins de pot-de-vin. Pierre-Aubert devait épouser, en secondes noces, le 9 mai 1763, la fille des censiers du Coquelet, Anne Joseph Françoise FONTAINE, qui reprendrait la direction de l'exploitation après son décès en 1780.

**La ferme des TAMBOISE était la première, au Tronquoy, en arrivant de Caudry**

Quant à l'autre moitié du Tronquoy, elle était occupée dès 1595 par Bon THELLIER (alias LE TELLIER), aux mêmes conditions que son colocataire. Il était encore cité en 1633.

En 1649, Pierre LEDIEU occupait la place, "au lieu de la vesve Noël TELLIER".

Selon le compte de 1677-1678, Pierre LEDIEU (fils du précédent ?) et Antoine CRINON occupaient solidairement le marché. L'année suivante, ils étaient déclarés séparément pour chacun un quart du marché du Tronquoy. En 1684, ils eurent, tous deux, la mésaventure de voir leur grange "arsée" (brûlée) après avoir rentré leur récolte. Les malfaiteurs furent envoyés aux galères. Selon le recensement de 1692, nos deux fermiers étaient âgés d'environ 40 ans et disposaient de quatre chevaux chacun (3).



Bail accordé à Pierre Joseph TAMBOISE et Marie-Anne DEBAILLEUX, sa femme, pour 9 ans, à compter de 1745 (série 1 H 669, Archives Départementales du Nord)

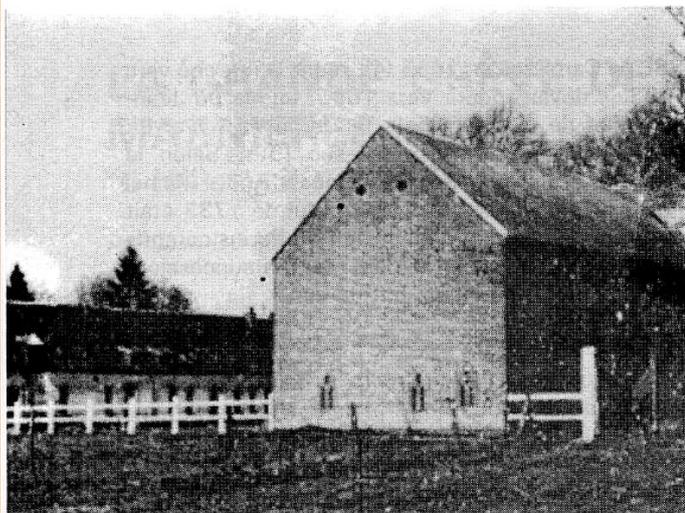
Dès 1705, Marie SELLIER, veuve de Pierre LEDIEU, occupait la tête de l'exploitation. Elle s'y maintiendra jusqu'à sa mort en 1728, âgée de 78 ans. Son fils Pierre Joseph LEDIEU lui succéda jusqu'à son décès en 1740, âgé de 54 ans. Sa veuve, Marie GODESCAUT, épousa Robert MILLOT qui reprit le quart du marché. Selon le bail qui leur fut accordé à partir de 1767, il était composé de 225 mencauds de terre et ils devaient en rendre annuellement 104 mencauds de blé, 264 florins et 50 florins de pot-de-vin. Jacques-François MILLOT, époux d'Angélique Julie LEDIEU, leur succéda après la mort de son père, Robert, en 1784.

La ferme des MILLOT était la seconde en venant de Caudry

Quant à Antoine CRINON, il mourait en 1731, âgé de 87 ans, après avoir laissé, dès 1724, l'autre quart du marché à Philippe CRINON.

A ce dernier succéda, avant 1750, Louis-François PETIT, époux de Marie Jeanne CRINON. Ils connurent de grandes difficultés, puisqu'ils devaient en 1769 4278 florins et 11 patars d'arrages, aussi l'abbaye accorda-t-elle le bail à Joseph MAGNIEZ, censier de Bel Aise (Crèvecœur), leur beau-frère, qui se portait garant. Selon ce bail, la superficie des terres affermées ainsi que le montant du rendage étaient identiques à ceux des MILLOT. Les choses devaient s'arranger pour les PETIT car le bail suivant, en 1778, était accordé à Philippe Joseph PETIT (fils de Louis François) et Marie-Françoise HUGUE, son épouse.

La ferme des PETIT, était donc la dernière.



*La première ferme du Tronquoy.*



*La deuxième ferme du Tronquoy.*



*La troisième ferme du Tronquoy.*

*Les fermes du Tronquoy* (Reproductions aimablement prêtées par Monsieur Gérard VINCENT)

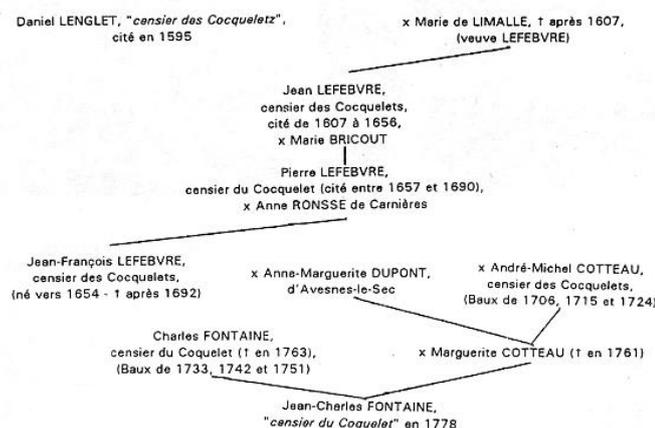
#### Le marché du Coquelet

Contrairement aux censiers du Tronquoy qui louaient, en plus des terres, la ferme qu'ils habitaient avec l'obligation de recevoir les religieux s'ils venaient à passer, le censier du Coquelet était propriétaire de sa ferme qu'il tenait en arrentement de l'abbaye (Cf. supra). De 1595 à 1732, le marché était évalué à 15 muids de terre. Or, à partir de cette date, il fut estimé à 17 muids, soit 272 mencaudées, "*au lieu des quinze muids précédemment repris dans les baux par erreur*". Cette erreur peut provenir d'une nouvelle répartition des terres entre le Tronquoy et le Coquelet : on sait qu'en 1611 les deux pièces de terre situées au Nord-Est du chemin de la Ramette dépendaient du marché du Tronquoy et qu'elles étaient exploitées par le censier du Coquelet au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

#### Les fermiers du Coquelet

Dès 1595, le marché était occupé par Daniel LENGLET, "*de la cense des Cocqueletz*". Le 14 mai 1607, il était accordé à sa veuve, Marie de LIMALLE, et au fils qu'elle avait d'un premier mariage, Jean LEFEBVRE, pour en faire la première "*dépouille*" en août 1608. Ce bail précisait qu'il s'agissait de "*quinze muids de terre ou environ en plusieurs pieces prinses et esclyssées du marchiét du Troncquoy, scituez vers les Cocquelletz, que lesdits censiers dudit Troncquoy avoient cy-devant accoustumez de rebaillier en arrière main*". Le rendage était fixé à 10 muids de blé par an... Quelques années plus tard, il sera transformé en 320 florins. Jean LEFEBVRE, époux de Marie BRICOUT, tenait encore le marché en 1656, année, ainsi que les deux précédentes, où il ne versa que 100 florins de rendage et prétendit "*estre quite du surplus a cause des grand contribution*".

Pierre LEFEBVRE, leur fils, qui avait épousé Anne RONSSE de Carnières en 1653 (4), reprit le marché vers 1657. Il possédait aussi une brasserie attestée dès 1683. Il devait mourir vers 1690, année où Jean-François LEFEBVRE "*censier des Cocquelets*", faisait le relief de plusieurs fiefs tenus de l'abbaye. En 1691, il épousa en secondes noces, Anne-Marguerite DUPONT, d'Avesnes-le-sec (5)... Selon le recensement de 1692, il avait 38 ans et possédait 8 chevaux (3). Sa veuve devait épouser André Michel COTTEAU à qui l'abbaye accorda des baux en 1706, en 1715 et encore en 1724. Celui de 1733 était accordé à Charles FONTAINE et Marguerite COTTEAU, sa femme, pour un rendage de 500 florins compris le pot-de-vin. Après le décès de Charles, en 1763, son fils Jean-Charles FONTAINE reprit la succession. Selon le bail de 1778, son rendage était fixé à 1000 florins plus 50 florins de pot-de-vin.



#### Le marché de "Bertry"

Le marché de "Bertry" était composé de 9 muids de terre que tenait déjà Gilles WEDIER au début de la seconde moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle. En 1595, Pierre MASSECRET, demeurant à Bertry, l'avait remplacé. Le bail de 1599 accorda le marché à Jean MAIRESSE. En 1656 un Jean MAIRESSE était encore cité. En 1677 la place était occupée par Antoine MAIRESSE.

En 1718, Jacques MAIRESSE, du fait des dettes qu'il avait contractées, était contraint, non seulement de céder le marché qu'il tenait de l'abbaye mais aussi sa ferme située sur "*le grand chemin allant de Bertry à Cambray*" et qu'il tenait en fief de la seigneurie de Bertry, à Antoine TUBOISE, fermier et laboureur de Saint-Souplet. Les TUBOISE tinrent le marché jusqu'en 1772, année où il fut accordé à Charles CASIER. Notons que le lieu-dit "*Marchais Casiez*" à Bertry indique l'emplacement des terres d'Anchin.

En 1759, suite à la demande des censiers du Tronquoy, l'archevêque décidait le rattachement de ceux-ci à la paroisse de Montigny. Les diverses interprétations temporelles données à cette décision spirituelle devaient déclencher une véritable guerre entre la communauté de Caudry, celle de Montigny et les censiers concernés.

Nous espérons avoir le plaisir de vous en parler prochainement...

(à suivre...)

Paul-Henri DENHEZ

#### Sources :

- \* Archives Départementales du Nord, fonds de l'abbaye d'Anchin.  
Formation du domaine : 1H 38, 1H 40, 1H 44, 1H 58, 1H 289.  
Fiefs : 1H 104, 1 H 105, 1H 137, 1H 144, 1H 574.  
Baux : 1H 616 (1588-1615), 1H 617 (1617-1635), 1H 669 (1678-1778).  
Jurisdiction de l'abbaye : 1H 65, 1H 539, 1H 671.  
Compte des receveurs : 1H 1385 (1410-1411), 1H 1386 (1431-1432), 1H 1387 (1448-1449).
- \* Archives de l'État-Civil de Caudry.
- \* DUTHOIT, Abel (abbé). *Histoire de Montigny*. 1965.

#### Notes :

(1) A.D.N., C 18161 / (2) A.D.N., 1H 829 / (3) A.D.N., C 18161. Recensement réalisé par le mayeur et les échevins de Borneville en Cambrésis / (4) A.D.N., 2E 26-178 / (5) A.D.N., 2E 26-96.

## LA GRANDE GRÈVE DE 1893 A LA VERRERIE DE MASNIÈRES (Première partie : une grève qui s'annonçait tranquille (6 juillet - 20 août 1893))

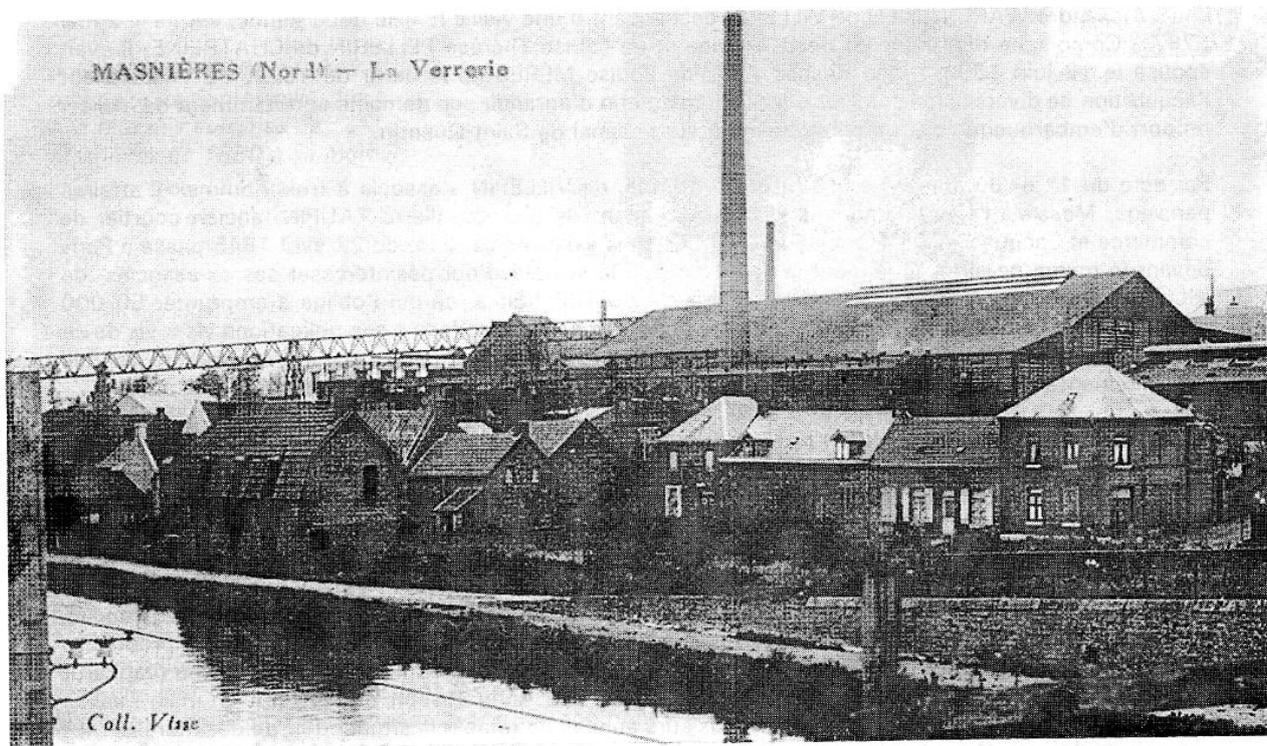
Par Jean DOFFE

Une grève exigeant d'un patron le renvoi de travailleurs étrangers dans leur pays d'origine serait aujourd'hui inimaginable. Si un tel évènement se produisait les médias ne manqueraient pas de crier au scandale et de qualifier cet acte de xénophobe, voire de raciste.

Une grève ayant cette revendication a pourtant déjà eu lieu il y a un siècle à Masnières. Les verriers, pour la plupart d'origine étrangère à la commune, étaient pourtant très mal placés pour protester contre le recrutement de main d'oeuvre étrangère. Certes, il s'agissait d'ouvriers allemands et la grève prit de ce fait à l'origine, une couleur patriotique; mais dans ce cas comment expliquer que les verriers allemands établis depuis deux ans à Masnières s'associèrent à leurs camarades de travail pour demander le renvoi de leurs compatriotes.

En fait, cette grève était surtout dirigée contre l'installation de nouvelles machines d'origine allemande qui avait motivé l'embauche dans ce pays de personnel qualifié pour leur conduite et la formation du reste du personnel. L'introduction de ces nouvelles techniques se traduisait par une banalisation de la fonction de verrier et des secrets de fabrication que les maîtres verriers avaient su jusqu'alors préserver jalousement en se les transmettant de père en fils.

La grève qui dura près de trois mois du 6 juillet au 22 septembre 1893 fut conduite par un ouvrier souffleur, Émile Eugène François BONNARDEL, arrivé depuis peu d'années à Masnières, et qui était secrétaire général des syndicats verriers du Nord. Elle se traduisit par le départ volontaire des Allemands arrivés début juillet 1893 et qui avaient motivé la grève, mais les familles allemandes arrivées avant 1893 restèrent et certaines firent souche. D'autres arrivèrent même après 1893 jusqu'en 1914.



La verrerie de Masnières (Collection Gérard GAILLARD)

## **BREF RAPPEL HISTORIQUE**

### **Sur l'entreprise et ses propriétaires**

La verrerie de Masnières fut créée en 1818 par François BOULANGER, négociant à Cambrai, époux de Séraphine Hiacinthe Émélie COTTIAUX, qui avait accumulé une fortune évaluée à 500 000 livres en vendant du vin aux soldats anglais qui occupèrent notre région après la chute de l'Empire de 1815 à 1818. Pour ce faire, BOULANGER racheta par acte du 7 août 1817 l'ancien château seigneurial de Masnières à Denis François RÉGIS qui l'avait lui-même acquis en 1816 de Marc FLINIAUX, avocat à Cambrai et ancien maire de Masnières de 1808 à 1814. Ce dernier en était devenu propriétaire en 1792 lors de la vente des biens de la famille de VILLERS-au-TERTRE, derniers seigneurs de Masnières. Le parc du château situé à proximité du canal de Saint-Quentin inauguré en 1810, constituait un emplacement favorable pour l'implantation d'une usine.

Mal conseillé par l'ingénieur qu'il avait chargé de la construction, BOULANGER fit bâtir deux fours à ciel ouvert malencontreusement orientés Nord/Sud, et fit venir quelques verriers originaires de Belgique, mais l'entreprise végéta et BOULANGER engloutit une grande partie de sa fortune dans la construction de nouveaux fours orientés Est/Ouest puis dans des transformations continues. Probablement découragé, il vendit l'entreprise par acte du 15 novembre 1825 à Pierre Louis Alexandre WARENGHIEN de VILLEPIN, juge de paix du canton de Marcoing.

De VILLEPIN embaucha comme directeur Martin PHILIPPART, natif d'Onex (province de Namur, en Belgique) qui amena avec lui un groupe de verriers d'origine belge. Martin PHILIPPART épousa le 21 janvier 1835 Augustine CHARLET, née le 26 janvier 1816 à Masnières, fille de Louis Joseph, cultivateur. Il faut croire que la gestion de Martin PHILIPPART ne donna pas satisfaction à ses patrons puisqu'en 1837 il n'est plus que contremaître. Il quitta probablement ensuite la verrerie puisque dans son acte de décès, le 28 octobre 1861, il est dit cultivateur. On trouve encore des descendants de ce Martin PHILIPPART à Rumilly.

C'est sous le "règne" de WARENGHIEN de VILLEPIN que l'usine prit véritablement son essor. Outre la fabrication des bouteilles, celle-ci se spécialisa dans celle des cloches à jardin pour l'exportation. Pierre Louis Alexandre WARENGHIEN de VILLEPIN descendant d'une vieille famille douaisienne, est né le 2 mai 1787 à Compiègne de l'union de Jean Antoine et de Louise Thérèse PELLERIN de CHATREINE. Il avait épousé le 13 juin 1808 à Lille Rosalie Adélaïde Louise MÉRESSE. A partir de 1827, de VILLEPIN fit l'acquisition de diverses maisons autour du château afin d'agrandir son domaine et notamment de réaliser un port d'embarquement et de débarquement sur le canal de Saint-Quentin.

Par acte du 1<sup>er</sup> et du 10 janvier 1838 établi à Paris, de VILLEPIN s'associa à trois hommes d'affaires parisiens, Messieurs Louis Ferdinand BOILLEAU, agent de change, Pierre TAUPIN, ancien courtier de commerce et Jacques VIVIEN, ancien avoué. Ces trois associés par acte du 22 avril 1845 passé à Paris devant le même notaire, obtiennent la liquidation de la société. Pour désintéresser ses ex-associés, de VILLEPIN est contraint de leur payer la somme de 85 100 francs, ce qui l'oblige à emprunter 50 000 francs à un certain WALLERAND. Il ne pourra pas, par la suite, faire face à ses obligations vis à vis de ce dernier puisqu'en 1847, à la requête de celui-ci, il sera déclaré en faillite et l'entreprise sera vendue judiciairement le 4 septembre 1847 à Jean-Louis LEROY-SOYER pour la somme de 77 065 francs.

Jean-Louis LEROY-SOYER avait fait fortune dans le commerce des graines oléagineuses. Il mourut un peu plus de trois mois après son acquisition le 29 décembre 1847. Son fils, Jean-Louis, ingénieur, né le 7 septembre 1804 à Cambrai, prit la direction de l'entreprise. Intelligent et travailleur, Jean-Louis LEROY fils obtint en 1849 une médaille de 2<sup>ème</sup> classe à l'Exposition de Paris. Il déposa des brevets pour des moules de son invention et entreprit la fabrication de bouteilles à bière, dites "pâle ale" qu'il répand sur le marché anglais. Les concurrents anglais essayèrent d'acquiescer les brevets en offrant un million à LEROY, mais celui-ci refusa. La réaction ne se fit pas attendre et le consortium anglais inonda le marché français de bouteilles à bas-prix afin d'acculer à la ruine le producteur français. LEROY commit des imprudences et pour éviter les rigueurs de la loi, il s'enfuit en voiture à Busigny d'où il prend le train et ne réapparut plus jamais à Masnières. Sa mère, Mme veuve LEROY, née Anne Joseph SOYER, prit en main l'usine. Cette femme énergique s'efforça pendant plusieurs années de rétablir la situation et de désintéresser les créanciers de son fils. Malgré deux médailles de 1<sup>ère</sup> classe obtenues l'une en 1855 à l'exposition universelle de Paris, l'autre en 1859 à l'exposition de Rouen, et un résultat bénéficiaire pendant plusieurs années, la verrerie LEROY-SOYER fut finalement déclarée en faillite et vendue judiciairement le 5 février

1863 (ADN, 4 Q 12-518) pour la somme de 172 000 francs à Jules François Isidore Joseph MILLET-BRICOUT, cultivateur, marchand brasseur et marchand de charbon à Bantouzelle (pour mieux connaître le parcours des MILLET, le lecteur pourra consulter avec profit l'ouvrage intitulé "Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours").

Jules François Isidore Joseph MILLET, né le 30 septembre 1820 à Saint-Vaast-en-Cambrésis, était le fils de François Joseph, cultivateur, et de Sophie TELLIER. Il avait épousé le 2 mai 1847 à Bantouzelle Augustine Agathe Eugénie BRICOUT, fille d'Auguste BRICOUT, riche marchand de charbon de ce lieu. Le couple eut trois enfants : Jules Auguste François MILLET, né le 2 mars 1849 à Bantouzelle, qui épousa en 1875 Berthe BOIVIN, fille d'un importateur en tissus de Rouen; Albert MILLET, cultivateur et maître de verrerie avec son frère à partir de 1880, né le 6 septembre 1853 à Bantouzelle, qui épousa le 18 avril 1881 Clémence BERNARD, de Doignies; Jenny MILLET, qui épousa le commandant Ernest BERGERON. Malgré la guerre de 1870, la verrerie de Masnières connut à partir de 1863 un essor continu sous la conduite de Jules François MILLET-BRICOUT d'abord, puis progressivement de son fils Jules Auguste MILLET-BOIVIN, ingénieur de l'école centrale, qui prit définitivement la direction de l'entreprise en 1880 à l'occasion de la création de la Société MILLET-BRICOUT et fils.

Soucieux de moderniser son entreprise afin de faire face à la concurrence des producteurs allemands qui commençaient à inonder le marché avec des bouteilles à bas prix fabriquées selon une nouvelle technique dite "*à moule tournant*", Jules Auguste MILLET fit l'acquisition de machines en Allemagne et fit venir à partir de 1890 du personnel allemand destiné à la conduite de ces machines et la formation du reste du personnel. Ces Allemands logés à partir de 1892 dans un coron dit "*de Berlin*" avaient été accueillis froidement par les autres ouvriers, puis finalement acceptés.

A la même époque arriva à Masnières un ouvrier souffleur du nom de BONNARDEL, qui rapidement parvint à développer une section syndicale au sein de l'entreprise.



*Jules MILLET-BOIVIN (1848-1923), originaire de Bantouzelle, fut à la tête des verreries de Masnières de 1880 à sa mort*

#### Sur les hommes

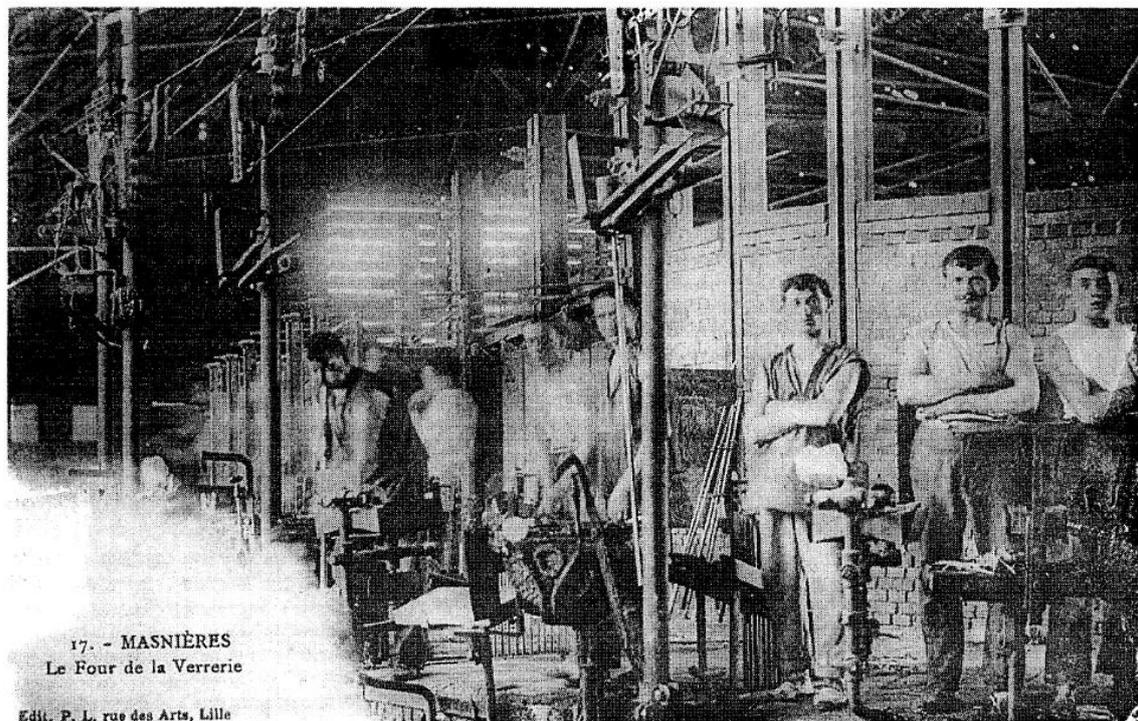
On constate que jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, très peu d'enfants issus des vieilles familles de Masnières parvinrent à être promus "*souffleur de verre*" ou "*maître verrier*" (seuls emplois véritablement "*nobles*" et "*rémunérateurs*").

Sur les 474 ouvriers de l'usine en 1893, environ 1/6<sup>ème</sup> de l'effectif (70 souffleurs) provenait de l'étranger ou d'autres régions de France. Nous donnons ci-après une liste chronologique d'apparition de ces verriers dans les registres d'État-Civil de 1818 à 1893 (mariage, naissance d'un enfant, témoin à un mariage ou à une déclaration de naissance ou de décès, l'origine n'est pas toujours indiquée. Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive, beaucoup de verriers ont pu séjourner plusieurs années à Masnières sans que leur nom apparaisse dans les registres d'État-Civil... Par ailleurs un verrier peut avoir résidé à Masnières depuis plusieurs années avant que son nom n'apparaisse sur les registres d'État-Civil) :

- Avant 1827. La destruction des registres d'État-Civil couvrant la période 1818-1830 ne permet pas de retrouver avec exactitude les noms des verriers belges qui avaient été recrutés par BOULANGER. On peut simplement citer en 1823 Antoine TIVAT, venant de Thionville.

- 1829. On relève Simon FALLEUR de Lodelinsard près de Charleroi et Henri Gérard VIGNOUL de Chenée.

- 1832. Outre Martin PHILIPPART, on relève : Augustin et Pierre Joseph CAMBIEN de Jumet, Nicolas FALLEUR, Jean DESGUIN, François GAVELLE venant d'Anor et Gédéon GAVELLE venant de Lodelinsard. Jean Baptiste JANVILLE et Hubert JUQUET.
- 1833. Constantin DOAILLE d'Anzin, Antoine HOCKMUELLER de Lodelinsard, Hubert JACQUIE et Jean Baptiste LEFEBVRE tous deux de Jumet.
- 1834. Pierre BASVILLE, Thomas HANCART, Aldebert PAYELLE.
- 1835. Jean Noël BARIAL, Adolphe DOAILLE, Adrien MARIAGE, Isidore SCHMIDT.
- 1837. Théophile CULOT d'Anor.
- 1840. Pierre François LEDOUX d'Hardinghem (Pas de Calais).
- 1844. Georges et François VIGNOUL, natifs de Chenée.
- 1846. Éloi BOIS de Fresnes, Émile FALLEUR de Jumet, Léopold LIÉGOIS de Marcinelle.
- 1849. Théodore Victor CULOT d'Anor, Louis Joseph DELMOTTE de Vicq, Prosper MORAISIN d'Anzin.
- 1850. Alexandre DHAVRE, natif de Paris, venant de Meudon (Directeur).
- 1851. Jean Baptiste CAUCHETEUX de Marcq-en-Baroeul, Théophile CULOT d'Anor, Alexandre DEULLIN, Félix DHAVRE, Jean Baptiste FALLOT, Antoine GUIPON, Jules Hubert HOCKMUELLER de Fresnes, Louis Michel JOLY, Charles MATHE, Jean-Louis PLESSIS.
- 1852. Claude CHERION, Jean Joseph DECAUX de St-Amand près de Charleroi, Antoine DESORMAUX, Louis Victor GRANDJEAN natif des Vosges, venant de Meudon, Eugène de FALLEUR de Jumet, Auguste FALLOT, Martin GUIPON de Souvigny, Jacques JOLY, Pierre KARUTZON, Paul RUX de Follembroy.
- 1853. Martin CHALMIN de Souvigny, Benoît COURTIER de Givors, Léonidas Joseph FALLEUR de Fresnes, Jean LABORDE, Nicolas MORAISIN d'Ivry, Jean NEL de Vaugirard et François PILOUSE.
- 1854. Augustin CHIMOT, Pierre Louis DIEU, Léopold FALLEUR, Jean-Baptiste JOLY de Meudon, Samuel PELLETIER, Jacques SARTIAUX, Pierre Philippe WASELLE de Jumet.
- 1855. Jean Baptiste CARON de Rive-de-Giers, Alphonse DELMOTTE de Vicq, Jacques FARGES, Victor FENZY, Léonard HATTENISSE venant de Lodelinsard, Jean Baptiste LEROUX, Fidèle LESTIENNE, Pierre LEVISSE, Antoine PARADIS, Désiré PETIOT de Rive-de-Giers, Joseph PIOTIN, Jean Louis SENOTIER de Souvigny, Pierre TELLIER, Nicolas TIVAT de Richemont, Ambroise VIEILLARD de Rive-de-Giers et Jean François WASELLE de Jumet.
- 1857. André BROCHET de Cuffier, Désiré CHARDON natif d'Ormancey, venant d'Anzin, Jean Baptiste CHOLET, natif de Rive-de-Giers, venant de Givors, Henri Joseph FALLEUR de Fresnes, Olivier MOREL (directeur), Auguste ROUSSEAU et Jean Baptiste VEILLON de Rive-de-Giers.
- 1858. Claude BROCHET, natif de Rive-de-Giers, venant de Meudon, Hyppolite HAYER, Jean JOUET, Philippe LOGEON, Claude PELQUIN, Joseph TIRLEMONT, natif de Wazemmes, venant de Meudon, François VANNEPH, natif de Hasnon, venant de Fresnes.
- 1859/1860. Louis MEURS de Fresnes, Séraphin BARON, Jean Baptiste MARIAGE, Jean Baptiste MAURY.
- 1861. Jacques JOLY de Meudon, Pierre Louis SORRIAUX de Rely.
- 1862. Alphonse FALLEUR de Trélon, Alfred HATTEAUX, Olivier LECLERCQ et Nicolas ROUARD.
- 1863. Étienne MAURY.
- 1866. Victor BRETZNER, né à Marseille d'une famille originaire d'Alsace, venant de Rive-de-Giers, Placide Alexis CAMBRAI de Mondrepuis, Pierre JEANNIN de Toulon-sur-Aroux, Pierre POULET de Givors, Prudent PROVOT de Louches, Pierre SERVAULT, natif de Molinet, venant de Rive-de-Giers et Charles VIRLOGEUX de Souvigny.
- 1867. Louis BRACONNIER, François BUCHENET, natif de Viviez (Aveyron), venant de Vienne (Isère), Pierre BROCHET, Antoine DIOT de Saint-Léger-Les-Vignes, Joseph HÉRARD de Givors, François HOUDINET d'Aubreville, François HUGUES de Rive-de-Giers, Auguste LAMOTTE de Folembray, Charles François LOUBERT, Bastien MAURY, venant de Meudon, Charles MAISON de Rive-de-Giers, Jean Baptiste TISSEIN et Claude VEILLON.
- 1868. Jean BARROLIER de Rive-de-Giers, BERTON, Isidore BLANJOUÉ, Victor DASTH, Édouard GRANDJEAN, ROULLAT.
- 1870. Jules STOUVER.
- 1873. Édouard CAUCHETEUX de Bavay, Charles François SARTIAUX d'Escaupont.
- 1875. Jules BLANJOUÉ de Folembray, Pierre BUSSON de Decize et Louis Alphonse LEROUX de Graille-Sainte-Honorine.
- 1877 à 1889. Usmar Joseph BÉGHIN, BEAUGLIN, Joseph Émile DEMMEL de Lutzelhouse, Arthur GODEAU, Jean Alphonse GODEBILLE, natif d'Éppe-Sauvage, venant de Trélon, Henri WASELLE, venant d'Arques.
- 1890 à 1892. Français : Émile Eugène BONNARDEL, Ferdinand POMREUIL, père, venant de Denain, Ferdinand POMREUIL, fils, natif de Fresnes, Toussaint Joseph TOURDO, Edmond Auguste TRELCHAT de Rombies, Alfred Louis WATRIN. Allemands : Parmi les 20 Allemands arrivés en 1890/1892, on relève



*Une population ouvrière très jeune faite de verriers, de souffleurs et de maître-verriers s'active autour du four de la verrerie de Masnières (Collection Gérard GAILLARD)*

Jean FAHRNER, Georges et Henri FERRING, Frédéric Adolph JUNG de Freynable, Jacob MAYER, Léon RIEGER et Henri RIES. Autre : Firmin Laurent VANIENVENHOVE, originaire des Pays-Bas.

A souligner que les plus importantes familles de verriers belges, les FALLER (FALLEUR), HOCKMUELLER, HENDRIS (devenu ANDRIES ou ANDRES) et SCHMIDT notamment, étaient d'ascendance germanique (Palatinat, Duché de Bade, Alsace et Lorraine). Les maîtres verriers FALLEUR de Lodelinesard avaient été anoblis en 1723, c'est pourquoi certains se faisaient appeler "de FALLEUR".

#### SITUATION DE LA COMMUNE EN 1893

Conseiller municipal depuis 1878, Jules Auguste MILLET avait été élu Maire de Masnières en 1891, succédant à Nicolas THOBOIS, démissionnaire pour raison de santé. Il fut confirmé dans cette fonction à la suite des élections municipales de 1892.

Ce poste de maire était la consécration de la solide implantation que les MILLET avaient su réaliser depuis leur arrivée à Masnières en 1863.

Outre la verrerie, les MILLET possédaient maintenant un tissage, situé rue de Marcoing, qu'ils avaient acquis à SPENLE en 1876 et qui était en plein développement. En 1876 également les MILLET avaient racheté la verrerie de Sainte-Hélène, établissement coopératif concurrent qui avait été créé en 1865 par un groupe d'ouvriers verriers dirigés par Jules JOLY. Ils possédaient donc maintenant les deux principaux établissements industriels de Masnières.

Sur le plan social, les MILLET avaient dès 1885 fait construire une cité ouvrière à l'emplacement de l'ancienne verrerie de Sainte-Hélène. Les maisons spacieuses pour l'époque, étaient mises à disposition du personnel ouvrier pour un loyer modique... Ils comptaient ainsi s'attacher leur personnel. Une autre cité, le coron "Berlin", fut construite en 1892 pour loger les Allemands recrutés à partir de 1890. Un économat fut par ailleurs créé à l'intérieur de l'usine. Il est clair que cette dernière initiative avait plutôt été mal accueillie par les commerçants locaux.

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, l'arrivée d'un nouveau contingent d'Allemands à la verrerie de Masnières le 5 juillet 1893 fut à l'origine d'une grève qui resta longtemps dans les esprits.

## DÉROULEMENT DE LA GRÈVE

Un dossier provenant de la Préfecture et conservé aux Archives départementales du Nord (cote M 628/3) permet de reconstituer la chronologie des événements (nous laissons aux auteurs des textes cités la responsabilité des opinions émises).

Jedi 6 juillet 1893.

Rapport n° 1735 du Capitaine DECHARTRE, commandant la gendarmerie de l'Arrondissement de Cambrai.

### \* Rédaction du capitaine DECHARTRE:

"Aujourd'hui 6 juillet 1893 à 9 heures du matin à la suite d'une réunion privée tenue par les ouvriers verriers de Masnières au siège de leur Syndicat, une délégation composée de 5 membres dont 4 Français et 1 Allemand, s'est rendue près de M. MILLET, maître de verrerie, pour lui demander le renvoi des 22 Allemands arrivés hier et engagés par lui; satisfaction n'ayant pas été donnée aux ouvriers ils se sont immédiatement mis en grève pour ce motif.

Le nombre des grévistes est de 289 et se décompose comme suit : Souffleurs, 70 ; Grands-garçons, 72 ; Gamins, 72 ; Porteurs qui sont également des jeunes garçons, 75. Les ouvriers de cour, au nombre de 185, dont 30 filles, ont été congédiés à midi.

Les esprits sont très surexcités mais cependant rien ne fait prévoir que des troubles surgiront parce que la suspension du travail est complète depuis midi et que les ouvriers allemands travaillant depuis quelque temps à Masnières font cause commune avec les français pour obtenir le renvoi de leurs nationaux arrivés hier.

La brigade au complet suffit jusqu'à présent à assurer le maintien de l'ordre et la surveillance de l'établissement".

### \* Rédaction (édulcorée par le Préfet avant l'envoi aux Ministres intéressés) :

"A la suite d'une réunion privée les ouvriers verriers de M. MILLET, maître de verrerie à Masnières, se sont mis en grève, réclamant le renvoi de 22 ouvriers allemands récemment embauchés. Le nombre des grévistes est de 289. Les ouvriers de cour, au nombre de 185, ont été congédiés à midi. Aucun incident à signaler".



L'entrée de la verrerie à l'époque des événements. C'est dans le bâtiment qu'on aperçoit à droite de l'entrée qu'étaient logés les Allemands arrivés le 5 juillet, probablement avant qu'un logement ne leur soit attribué à la cité "Berlin" (Collection Gérard GAILLARD)

**Vendredi 7 juillet 1893**, le Sous-Préfet de Cambrai se rend à Masnières pour conciliation :

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

"Monsieur le Préfet,

La verrerie de Masnières appartenant à MM. MILLET-BRICOUT avait fait venir il y a deux ans une vingtaine d'ouvriers allemands qui furent assez mal reçus par les Français; mais les choses s'arrangèrent et les étrangers restèrent sans être inquiétés. Il y a trois jours MM. MILLET embauchèrent encore six familles d'ouvriers allemands; les Français protestèrent de nouveau et les membres du Syndicat vinrent au nombre de cinq, hier jeudi, m'exposer leurs griefs.

Il fut entendu que je prierais M. Albert MILLET de se rendre à la Sous-préfecture ce matin pour avoir une réunion contradictoire. Malgré tous mes efforts aucune entente ne put avoir lieu, M. MILLET se montrant absolument intransigeant. Les membres du syndicat me demandèrent de me rendre à Masnières, j'y consentis, et à trois heures je réunis tous les grévistes les adjurant de reprendre le travail, aucun ouvrier ne devant être renvoyé. Les grévistes exigent le renvoi des Allemands nouvellement arrivés, M. MILLET refuse, la grève est déclarée. Alors j'obtins du syndicat qu'avant tout il aura recours à la loi sur l'arbitrage, mais il est probable que M. MILLET refusera. Ensuite j'ai été à la mairie où les conseillers municipaux, faisant cause commune avec les verriers, m'ont déclaré que pour protester contre les agissements antipatriotiques de M. MILLET, ils allaient démissionner.

Tous les verriers m'ont promis d'être calmes, et j'ai quitté Masnières au milieu de leurs acclamations et de cris de Vive la République. Jusqu'au 12 juillet, jour de paie, il n'y aura rien, mais si M. MILLET, comme il le dit, refuse de régler le compte de ses verriers, sous prétexte qu'il leur demandera des dommages-intérêts, il y a à craindre que les esprits ne se montent.

J'aurai l'honneur de vous tenir au courant des incidents qui pourront se produire.  
Veuillez agréer... Signé GODEFROY".

**Samedi 8 juillet 1893.**

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille datée du 9 juillet.

"Monsieur le Préfet,

Hier samedi à 7 heures 1/2 du soir une réunion publique organisée par le syndicat des verriers a eu lieu à Masnières. Elle était présidée par M. FOUTRY, docteur en médecine, ayant comme assesseurs MM. BEAUVOIS, adjoint au maire, et CARLIER, négociant. La qualité des membres du bureau prouve surabondamment que les habitants de Masnières sont unanimes à soutenir les verriers contre leur patron M. Jules MILLET qui est en même temps maire de la commune. Cela tient à diverses causes dont la principale est l'existence d'un économat dans la fabrique; de plus M. MILLET possède une brasserie et le petit commerce se plaint vivement du tort qui lui est fait, soutenant que M. MILLET donne d'une main pour reprendre de l'autre.

La discussion a roulé sur l'emploi d'ouvriers allemands alors que les français sont capables de faire aussi bien qu'eux, et sur le préjudice causé au commerce local. Puis un ouvrier a expliqué que les grévistes, malgré la promesse qu'ils avaient d'abord faite au Sous-Préfet, avaient renoncé à avoir recours à un arbitrage, parce qu'ils étaient dans leur droit, et que l'arbitrage était toujours favorable aux capitalistes.

Les 650 personnes présentes à la réunion ont émis à l'unanimité un vote favorable aux grévistes.

M. Jules MILLET est venu converser avec moi et j'ai obtenu de lui l'assurance qu'il effectuerait la paye le 12 juillet. Je lui ai fait comprendre qu'aucun jugement n'étant intervenu, condamnant les grévistes à des dommages-intérêts envers leur patron, celui-ci n'avait pas le droit de leur retenir tout ou partie de ce qui leur était dû, et qu'ensuite une pareille mesure prendrait le caractère d'une provocation.

M. Jules MILLET va faire une nouvelle tentative de conciliation.

Les ouvriers sont calmes, toutefois il y a quelques symptômes de surexcitation. Je sais que des démarches sont faites auprès des ouvriers de la filature -qui appartient également à MM. MILLET- pour les décider à la grève.

Le syndicat des verriers a privé le citoyen LAMENDIN (\*) de venir à Masnières, et si ce député socialiste est partisan de la grève générale à la suite des événements parisiens, les ouvriers de la filature feront cause commune avec les verriers. Dans ce cas les forces de gendarmerie dont je dispose ne suffiront plus pour maintenir l'ordre et je serai dans l'obligation de vous demander des renforts.

Veuillez agréer... Signé : GODEFROY".

(\*) Député socialiste de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Lille.

**Lundi 10 juillet 1893.**

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

"Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que ce matin vers dix heures et demi, 250 ouvriers de la verrerie de Masnières sont entrés à Cambrai, tambour et clairon en tête, et portant des drapeaux tricolores. Ils venaient répondre à la citation qu'ils avaient reçue à comparaître devant le conseil des prud'hommes, MM. MILLET leur intentant une action en dommages-intérêts pour rupture d'engagement. Ils se sont montrés très calmes et aucun désordre n'a eu lieu. MM. MILLET et les délégués ouvriers ont seuls pénétré dans la salle d'audience. L'affaire a été mise en délibéré et renvoyé au mercredi 12 juillet. Les conseillers prud'hommes ont vivement exhorté MM. MILLET à trouver un terrain de conciliation; ces messieurs ont promis de faire des concessions et aujourd'hui même doivent entrer en pourparlers avec leurs ouvriers. Les verriers, toujours dans le même ordre, ont quitté Cambrai vers midi après avoir manifesté leurs sentiments patriotiques en passant devant la caserne.

Veuillez agréer... Signé : GODEFROY".

\* Compte rendu de la manifestation dans la "**Gazette de Cambrai**" datée du 13 juillet :

"280 ouvriers montent à Cambrai, entrés par la porte de Paris, remontant rue Saint-Nicolas, rue des Liniers et s'accumulant sur la place d'Armes, un certain nombre de femmes les accompagnent, ils étaient précédés de tambours et de clairons et un immense drapeau tricolore flottait au milieu de leurs rangs. L'un des ouvriers expose le motif de la grève; la verrerie de Masnières compte un certain nombre de fours, il en est de 12, 9 et 6 places; chaque place compte 2 brigades et chaque brigade 4 hommes : le souffleur, le

*grand-garçon, le gamin et le porteur.*

*Depuis quelques années, MM. MILLET et Cie ont entrepris la fabrication d'un article allemand, la bouteille tournée et ont fait venir un certain nombre d'ouvriers allemands pour ce travail. Aujourd'hui MM. MILLET ont résolu de donner une plus grande extension à la fabrication de cet article et ils ont augmenté le nombre de leurs ouvriers allemands; ils en avaient 28, il en est arrivé 10 nouveaux lundi, 5 apprentis et 5 ouvriers, ensemble 22 Allemands, familles comprises".*

\* Composition du Tribunal des Prud'hommes, séance du 10 juillet 1893 :

Président : M. BELLAING, assesseurs : MM. GRANDSARD, LEGRAND et CARLIER. Devant eux, MM Jules MILLET et Albert MILLET et M. TISSOT, directeur; M. Émile BONNARDEL, secrétaire général des Syndicats verriers du Nord, Alydor JOLY, Jean Baptiste BOUIL, Jean Baptiste ROBERT et Émile DELAY, tous cinq délégués par leurs camarades.



*Anciens logements ouvriers autour de la verrerie de Masnières (Collection Guy SOUDAN)*

**Mercredi 12 juillet 1893.**

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

*"Monsieur le Préfet,*

*Les grévistes de Masnières sont revenus ce matin à Cambrai au nombre de 200 ouvriers environ, mais, comme c'était jour de marché, j'ai pensé qu'il pourrait y avoir des inconvénients à les laisser parcourir la ville en bande comme lundi dernier; aussi des agents de police les ont prévenus à leur arrivée aux portes qu'ils aient à entrer en ville par petits groupes sans musique et sans drapeau; très docilement ils ont acquiescé à cette invitation.*

*Toutes les tentatives de conciliation ayant échoué, le conseil des prud'hommes rendra son jugement lundi. M. MILLET voulait sur la paye qui doit être faite aujourd'hui à cinq heures, retenir un cinquième; le tribunal n'a autorisé qu'une retenue d'un dixième. Cette demi satisfaction aura pour résultat, je crois, d'éviter toutes les réclamations qu'aurait soulevé la prétention de M. MILLET, et la paye se fera sans désordre.*

*M. MILLET évalue la perte qu'il subit du fait du chômage à 1400 francs par jour. Je crains fort que la grève ne dure assez longtemps. Treize conseillers municipaux de Masnières viennent de m'envoyer leur démission collective. J'ai prié ces conseillers de venir s'entretenir avec moi; je ferai mon possible pour les faire revenir sur leur décision, car des élections municipales en ce moment amèneraient fatalement le succès des socialistes.*

*Veillez agréer... Signé : GODEFROY".*

**Jeudi 13 juillet 1893,** le Préfet demande par dépêche au Sous-Préfet de Cambrai d'assurer le maintien de l'ordre à Masnières. Celui-ci lui répond : *"j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai déjà envoyé quatre gendarmes de la brigade de Gouzeaucourt à Masnières où se trouve à demeure une brigade à cheval. Je puis vous donner l'assurance que je surveillerai très attentivement la grève des verriers et l'agitation du Cateau.*

*Veillez agréer... Signé : GODEFROY".*

**Lundi 17 juillet 1893.**

\* Lettre du sous-préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

*"Monsieur le Préfet,*

*Les treize conseillers municipaux de Masnières qui m'avaient envoyé leur démission ont refusé d'avoir avec moi l'entrevue que je leur demandais, et l'un d'eux, M. DUJARDIN, est venu aujourd'hui me déclarer qu'ils maintenaient leur résolution de se retirer. Ils proclament même qu'ils voteront pour des candidats socialistes.*

*Devant leur insistance, j'ai l'honneur de vous transmettre la démission de ces treize conseillers municipaux. Il ne reste plus en fonction que M. MILLET, maire et M. MOREAU, conseillers.*

*Veillez agréer... Signé GODEFROY"*

\* Lettre de démission des conseillers municipaux, de la main d'Adolphe DUJARDIN.

*"Monsieur le Préfet,*

*Les conseillers municipaux soussignés de la commune de Masnières ont l'honneur de vous exposer que : en présence de la grave situation faite aux ouvriers verriers et de la sécurité des habitants menacée par l'arrivée de nombreux allemands dans notre commune et prenant en considération la protestation unanime de tous les habitants ont l'honneur de vous adresser leur démission de conseillers municipaux.*

*Veillez agréer...*

*Signé : Adolphe DUJARDIN, Jean-Baptiste GAUTIER, Ferdinand SEGARD, Cyrille BEAUVOIS, BAIL-DHENNIN, SAUTIEZ-MOREAU, Henri MASCLET, Jules DHENNIN, Louis ARDUIN, Henri GOSSELET, Bernardin DELAMOTTE, Léon CRÉPIN, Clovis CHARLET"*

**Vendredi 21 juillet 1893.**

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

*"Monsieur le Préfet,*

*M. Jules MILLET a réuni hier le Conseil municipal de Masnières pour tâcher d'arriver à une solution pacifique; une partie des conseillers, excitée par un de leurs collègues, M. GAUTIER, encourage les grévistes à la résistance, l'autre partie suit par peur.*

*A la sortie de la mairie, le président du syndicat des verriers, BONNARDEL, a dit à M. MILLET "Vous voulez la guerre, vous l'aurez, vous voulez que le sang coule dans la rue, il coulera, et vous en aurez la responsabilité". Le brigadier de gendarmerie, présent, a adressé un procès verbal de cet incident à M. le Procureur de la République qui ne pense pas qu'il y ait dans ces paroles matière à poursuite, du reste des poursuites, en ce moment, feraient très mauvais effet sur la population de Masnières très montée contre M. MILLET.*

*C'est lundi que le conseil des prud'hommes doit rendre son jugement.*

*M. GAUTIER, conseiller municipal, brasseur et par conséquent concurrent de M. MILLET, obéit en excitant les verriers, à des sentiments peu avouables de rancune personnelle. Cet individu a débuté sans fortune et est arrivé à une assez belle situation, mais par des moyens peu scrupuleux. Il a fait beaucoup de métiers, fabricant de sucre, brasseur etc.. et dans toutes ces industries s'est acquis la réputation d'un homme sans probité.*

*Aujourd'hui sous couleur de patriotisme, il accuse M. MILLET d'occuper des allemands pour nuire aux français, alors que lui-même a à son service, en qualité de directeur de brasserie, un nommé KHOLER, allemand non nationalisé.*

*On m'annonce que M. GAUTIER serait parti ce matin pour Paris dans le but de solliciter une audience de M. le Ministre de l'Intérieur. Veillez agréer... Signé : GODEFROY"*

Nous ne nous associons bien entendu pas aux remarques désobligeantes faites par le Sous-Préfet à l'encontre de Jean Baptiste GAUTIER et qui lui furent probablement inspirées par quelqu'un qui ne l'aimait pas. Jean Baptiste GAUTIER (1826-1909) figure parmi les hommes éminents de Masnières, cités par Victor BRETZNER dans son "Histoire de Masnières" au même titre que Jules MILLET. Homme entreprenant, Jean Baptiste GAUTIER était propriétaire d'une brasserie et d'une sucrerie située rue de Crèvecoeur. Cette sucrerie fut vendue en 1909 à MM. MILLET qui y établirent une brasserie modèle, la brasserie Saint-Hubert.

**Lundi 24 juillet 1893.**

\* Rapport n° 1971 du Capitaine DECHARTRE, commandant la gendarmerie de l'Arrondissement de Cambrai.

*" La grève des verriers de Masnières avait continué jusqu'à ce jour avec assez de calme, les ouvriers persistant à ne pas reprendre le travail si M. MILLET, maître de verrerie, ne renvoyait pas les derniers étrangers arrivés le 5 juillet qui ont motivé la grève, mais le four ayant été abandonné contre tout droit, les grévistes ont été assignés par les patrons devant le conseil des prud'hommes. A trois audiences différentes des tentatives de conciliation ont été faites, mais sans résultat les parties en présence ne voulant pas céder. Des délégués seuls avaient été convoqués, tous les grévistes ont tenu à les accompagner à Cambrai. Ces manifestations ont été aussi pacifiques que possible et l'autorité n'a pas eu à intervenir.*

*Mais aujourd'hui 24 juillet a eu lieu le prononcé du jugement qui condamne :*

*1) les souffleurs à 145 francs, les grands garçons à 85 francs de dommages-intérêts envers M. MILLET,*

*2) déclare les contrats résiliés et autorise l'évacuation des logements qui appartiennent à la Société, dans la huitaine de la notification du jugement.*

*Ce jugement trouvé trop sévère par les intéressés a été accueilli par les clameurs des grévistes qui avaient pu pénétrer dans la salle des prud'hommes. Des insultes, des menaces ont été proférées contre le Directeur de la verrerie représentant MM. MILLET absents, qui eut beaucoup de peine à sortir; il fut poursuivi, hué, bousculé par la foule des grévistes qui voulait lui faire un mauvais parti; il put enfin, grâce à l'intervention et à la protection des gendarmes de service, à échapper aux coups qu'on cherchait à lui porter, surtout des femmes. Cette manifestation avait causé un rassemblement considérable aux environs de l'hôtel de ville où la scène s'est passée. La gendarmerie et la police locale ont pu dissiper facilement le rassemblement et ont invité les grévistes à sortir de la ville ce qu'ils ont fait immédiatement; ils sont rentrés à Masnières à 2 heures, ont parcouru bruyamment les rues de la commune et n'ont cessé que sur l'invitation formelle de la gendarmerie.*

*La situation est donc très tendue et la surexcitation contre le Directeur et les patrons est des plus vives. Le Maire de Masnières a demandé pour renforcer la brigade à cheval de la résidence une brigade à pieds que M. le Sous-Préfet a acquiescé en exécution de l'article 117 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1854.*

*Si le jugement reçoit son plein effet, il faut s'attendre à des scènes regrettables, lors des expulsions. Les mesures nécessaires seront prises au moment opportun.*

*Signé : DECHARTRE"*

**Mardi 25 juillet 1893.**

\* Rapport, daté du 26 juillet 1893, du Brigadier LECOMTE, commandant la brigade de gendarmerie de Masnières, sur une réunion publique.

*"Le 25 courant à 8 heures du soir une réunion publique organisée par le syndicat des verriers a eu lieu dans la salle DAUTRICOURT à Masnières ; elle a été présidée par M. FOUTRY, docteur en médecine, ayant comme assesseurs MM. BONCOURT, cultivateur, et GONSIN, rentier, tous trois demeurant à Masnières.*

*Le but de cette réunion était d'entretenir la population au sujet de la grève, MM. BONNARDEL et SAURET, tous deux verriers y ont pris la parole.*

*Le premier, après avoir remercié la population du concours qu'elle apportait aux grévistes a protesté contre l'emploi d'un trop grand nombre d'étrangers, contre la classe capitaliste, contre le jugement qui vient d'être rendu par le conseil des prud'hommes qui a condamné des ouvriers parce qu'ils ont cessé le travail, à quoi sert a-t-il dit cette devise que nous inscrivons au frontispice de tous nos monuments ? Puis il a invité les tisseurs et les tisseuses présents en très grand nombre à venir en aide aux grévistes et les a engagé à se syndiquer pour mieux résister aux accapareurs qui les exploitent, ensuite il a dit que les verriers n'étaient pas des anarchistes, qu'ils ne se seraient jamais départis de l'ordre et du respect qu'ils doivent aux règlements, à la population et à la police et en faisant allusion à la scène qui s'est passée le 20 juillet à la suite de la séance du Conseil municipal, il a dit qu'il n'avait fait que répondre à la provocation faite par M. le Maire au sein du Conseil et qu'aujourd'hui encore il le rendait responsable des malheurs qui pourraient arriver à Masnières, et enfin il a terminé son discours en disant que les verriers devaient résister jusqu'à la victoire".*



11. - MASNIÈRES. - Panorama (Côté Nord)

*La verrerie de Masnières. Panorama du village (côté Nord)*

"Le 2<sup>ème</sup> a également protesté contre l'emploi des Allemands en disant qu'il n'avait qu'un but l'abolition du syndicat et l'accaparement du commerce local; ensuite il a dit qu'on voulait faire de Masnières une petite Allemagne pour qu'il y ait moins d'électeurs français, parce que le seigneur du village savait bien que des français n'auraient plus jamais voté pour lui. Après avoir fait une violente attaque contre les patrons il a dit qu'il acceptait le jugement à condition de ne donner que dix centimes d'amende par année, mais qu'il proteste contre l'expulsion, que quant à lui il aurait plutôt tué dix personnes que de la laisser faire, ou bien qu'il aurait arrosé ses meubles de pétrole pour les brûler dans la maison.

Aucune autre personne n'ayant demandé la parole la séance a été terminée par un vote en faveur des grévistes.

Plus de 1000 personnes assistaient à la réunion.

Signé : LECOMTE".

### Mercredi 26 juillet 1893.

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

"Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de recevoir la visite de quatre grévistes de Masnières qui m'ont demandé l'autorisation de faire circuler en ville des listes de souscription pour les aider à vivre pendant la grève. Je leur ai répondu qu'il ne m'appartenait pas de donner une semblable autorisation, que c'était plutôt à la Mairie qu'ils devaient s'adresser. J'ai ajouté que je ne savais même pas si le Maire avait le droit d'acquiescer à leur demande.

Dans le cas où vous ne partageriez pas mon avis, j'ai l'honneur de vous prier de me donner des instructions.

Veillez agréer... Signé : GODEFROY". Annotation du Préfet : Classé, approuvé.

### Mardi 1<sup>er</sup> août 1893.

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

"Monsieur le Préfet,

La majorité des grévistes de Masnières étaient décidés à venir à la Sous-préfecture pour me demander de vouloir bien faire auprès de M. MILLET une tentative de conciliation. Ils acceptaient tous les étrangers à la condition que M. MILLET ne renverrait aucun français. Je crois que dans ces conditions, je serais arrivé à terminer la grève. Malheureusement une réunion a eu lieu aujourd'hui, et les plus exaltés, qui ne veulent rien céder de leurs exigences, l'ont emporté. Alors les délégués ont déclaré qu'ils ne se rendraient pas à la Sous-préfecture.

Il faut s'attendre à voir la situation se modifier en présence du désaccord survenu entre les grévistes.

Veillez agréer... Signé : GODEFROY".

### Vendredi 5 août 1893.

\* Rapport n° 2107 du Capitaine DECHARTRE, commandant la gendarmerie de l'Arrondissement de Cambrai.

"Depuis le jugement (non encore notifié) rendu par le conseil des prud'hommes le 24 juillet dernier contre les grévistes de Masnières, ces derniers sont dans un état de surexcitation extrême et cherchent à faire un mauvais parti aux Allemands arrivés le 5 juillet; ils veulent surtout par une hostilité constante les obliger à quitter Masnières, les maîtres de verrerie ne prétendant pas céder sur ce point. Les deux brigades de gendarmerie sur les lieux ont pu, jusqu'à présent, empêcher une collision se produire entre les hommes et notamment le 2 courant vers 5 heures 1/2 du soir, au moment où trois Allemands dont un en état d'ivresse, furent rencontrés par une bande de grévistes qui, drapeau en tête, se rendaient au siège du syndicat; ceux-ci prétendent que les Allemands les ont nargué et qu'ils ont fait des gestes provocateurs en désignant le drapeau. Il s'en est suivi des injures, des menaces et des jets de pierres. Cette scène n'a cessé qu'à l'arrivée des gendarmes de patrouille qui, avec peine, ont pu faire rentrer les Allemands aux logements qu'ils occupent dans la verrerie. Procès verbal a été dressé contre l'Allemand pour ivresse. Mais aujourd'hui 5 août, vers 9 heures du matin, une Allemande revenant de chercher des provisions a été surprise, assaillie et dévalisée par des femmes de grévistes qui n'ont pu être connues. Tous les gendarmes détachés ne sont parvenus ensuite à protéger les autres femmes allemandes qui rentraient également de faire leurs achats et à les faire rentrer à la verrerie, que par une attitude des plus énergiques et en prévenant la foule rassemblée (400 personnes environ) que la force serait employée si le mouvement agressif se continuait. Un des manifestants et en même temps des meneurs, le nommé BOUIL, a été surpris par un des gendarmes à l'instant même où il ramassait une brique qu'il avait certainement l'intention de jeter soit contre les Allemands, soit contre les gendarmes, procès-verbal va être dressé contre lui et une enquête établie sur les faits de violence relevés plus haut.

La situation devient grave; les grévistes auxquels se joignent les ouvriers d'un tissage appartenant aux maîtres de verrerie, parcourent chaque soir, drapeaux déployés, les rues de la commune aux cris de : Vive la France, vive la grève, à bas la Prusse, et en chantant des refrains patriotiques.

Les anciens ouvriers allemands font cause commune avec les grévistes et les accompagnent dans toutes leurs promenades; ils ne paraissent pas moins excités contre leurs compatriotes dont l'arrivée a motivé la grève. La question de nationalité ne paraît donc pas la cause réelle de la grève, comme les grévistes cherchent à le faire croire; l'hostilité est surtout dirigée contre le maître de verrerie qui dans un intérêt commercial et, dit-il dans un intérêt français aussi, cherche à implanter chez lui un système de fabrication allemande de la bouteille tournée qui est très demandée par la clientèle mais que trop peu d'ouvriers français savent fabriquer, d'où nécessité de faire appel à l'élément ouvrier étranger.

L'état d'esprit des grévistes faisant craindre des troubles plus sérieux M. le Sous-Préfet de Cambrai a remis au Commandant de la gendarmerie de l'Arrondissement une réquisition à l'effet de rassembler à Masnières 6 gendarmes à cheval, ce qui portera à 16 hommes, dont 11 montés, y compris la brigade de la résidence, les forces réunies sur les lieux de la grève; elles paraissent suffisantes en ce moment pour assurer le maintien de l'ordre.

Signé : DECHARTRE".

**Lundi 7 août 1893.**

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille, datée du 9 août 1893.

*"Monsieur le Préfet,*

*J'ai l'honneur de vous informer que lundi, dans la nuit, le feu a pris à une grange appartenant à M. MILLET, maître de verrerie à Masnières. Tout a été consumé; les dégâts s'élèvent à une somme de 5 000 francs. La grange était assurée. La cause de cet incendie est inconnue; mais les Allemands qui se trouvaient à la verrerie ont pris peur et M. MILLET les a laissés partir. Malgré cela la grève continue et les esprits ne paraissent pas se calmer.*

*Veillez agréer... Signé : GODEFROY".*

**Jeudi 10 août 1893.**

\* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

*"Monsieur le Préfet,*

*J'ai reçu ce matin la visite de M. MILLET atrocement terrifié par l'incendie de sa grange qu'il a attribué sans aucune preuve à la malveillance. Malgré le départ des Allemands que je vous ai signalé dans mon dernier rapport, les verriers ne semblent pas disposés à reprendre le travail. La politique est pour beaucoup, je crois, dans cette résolution, et je ne pense pas que la grève se termine avant les élections, et même à cette époque il ne sera pas facile d'arriver à un accord en présence de la prétention des verriers de rentrer tous et la volonté du patron de ne pas reprendre les principaux meneurs. M. MILLET m'a déclaré que les grévistes s'excitant mutuellement dans leurs promenades à travers les rues de Masnières, il avait l'intention de prendre malgré tout un arrêté interdisant les attroupements, mais que sa qualité de patron ne lui permettant pas de procéder lui-même à sa mise en vigueur et n'ayant ni Adjoint ni commissaire de police pour le suppléer il me priait de venir m'installer à Masnières.*

*Je vous rapporte, M. le Préfet, cette proposition pour vous montrer à quel degré d'affolement M. MILLET en est arrivé, et les difficultés que j'éprouve à remettre un peu de calme dans son esprit.*

*Veillez agréer... Signé : GODEFROY".*

**Le 10 août 1893, on s'aperçut que la grève qui avait commencé de façon pacifique avait pris un tournant et devenait dès lors plus violente.**

**Ce sont les péripéties qui accompagnèrent cette grève ainsi que le dénouement de celle-ci que nous évoquerons dans la seconde partie de cette étude.**

(à suivre...)

Jean DOFFE

**Bibliographie :**

- BRETZNER, Victor. Histoire de Masnières.
- Archives Départementales du Nord, Conservation des Hypothèques de Cambrai, 4Q 12.
- Archives Départementales du Nord, M 628/3.

## NOS VILLAGES MÉCONNUS : CANTAING-SUR-ESCAUT (Première partie: Mille ans d'histoire)

Par Jean-Claude LESNIAK

Le village de Cantaing est situé dans la partie septentrionale de la vallée de l'Escaut. Il fait partie du canton de Marcoing et se trouve à 5 km de cette commune, à 7 km de Masnières et à 6 km de Cambrai. Ce village de 394 habitants dont l'altitude la plus haute est de 83 mètres occupe une superficie de 648 hectares.

### L'appellation

Comme nous le précisait M. DEFER dans une de nos précédentes revues, l'origine du nom Cantaing est très controversée : Cantaing signifierait "*propriété de l'homme gaulois Cantenius*" (d'où le suffixe germanique "*ing, ain, aing*" qui indique la propriété) ou alors viendrait du celte "*kant*" (la roue) et désignerait alors "*la tribu des charrons*" chez les Nerviens...

La désignation du village varie considérablement dans les documents : se succèdent Canteng (1087-1153), Cantengh (1095), Cantaing (cité en 1257 dans les Archives de l'Hôpital Saint-Jean de Cambrai), Kentegu, Kainteg, Canting, Cantinium (1266) ou alors Kantanium.

C'est le 22 mai 1937 que M. Marcel PANIEN émit le vœu que le nom de la commune soit modifié pour devenir "*Cantaing-sur-Escaut*" et ainsi éviter les fréquentes confusions faites dans les P.T.T., chemin de fer, ... avec Cantin, près de Douai...

### Les lieux-dits

Cantaing possède un hameau appelé Cantigneul, signifiant Petit-Cantaing se situant dans les marais à gauche de l'Escaut, entre Proville et Cantaing. Il comprenait jadis un château-fort appelé "*Château de la Folie*" dont nous reparlerons plus bas.

Sur les cadastres successifs, on peut repérer divers lieux-dits : l'Aubertin et le Waubertin (lieu planté d'aulnes ou de peupliers), le Brûlé (jeune bois ou taillis), la Chauchelle (lieu planté de saulx), les Feuillants (lieu couvert d'arbustes), le Sart et le Fond du Sart (terres en friches brûlées pour être mises en culture), le Goulot (rigole d'écoulement), Mortelot (lieu marécageux où s'accumulent les eaux stagnantes), Orival (la vallée fertile), le Muid d'eau (du nom de l'ancienne mesure agraire, lieu couvert d'eau), le Péage (endroit où l'on percevait un droit), la Redoute (ancien ouvrage fortifié), la Rosière (où poussent les roseaux), le Chemin des vignes (nouvelle preuve de l'existence de vignobles dans le Cambrésis d'autrefois), le Warde (poste de garde ou réserve de gibiers)...

Rien de particulier n'est à signaler concernant les noms de rue sinon "*la rue du château*" baptisée ainsi en souvenir de l'édifice qui se situait à l'emplacement de l'actuelle ferme WILMOT.

### La composition du sol

La craie affleure sur le chemin d'Anneux et était d'ailleurs autrefois exploitée à cet endroit (M.S.E.C., tome 32, page 489).

Plusieurs témoignages confirment la présence de nombreuses carrières refuges ou souterrains à Cantaing. Vers 1922, pendant la Reconstruction, le maire visite une entrée de souterrain et constate que la galerie se dirige vers le bois de Bourlon (confirmant ainsi les dires des historiens BOULY et BRUYELLE et expliquant l'éboulement de 1846 au lieu-dit "*le Grand Champ*"). Les Anciens savent qu'une entrée de souterrain se situait sous le fumier de la ferme WILMOT (emplacement de l'ancien château), dans la Grand' rue vis-à-vis de l'église et que celle-ci fut obstruée après la Première Guerre (des documents allemands viennent conforter cette thèse)...

Des effondrements plus récents laissent supposer la présence d'autres galeries, "*caches ou muches*" utilisées en cas de guerre. Cependant, rien ne permet de retenir une liaison de 3 km avec les communes voisines.

### **Les premières occupations humaines**

Les labourages profonds ont remonté en surface à diverses reprises des éléments de fondation d'un important sanctuaire gallo-romain à Cantaing.

Sur le cliché aérien, on remarque que le "fanum" est visible au lieu dit "*le chemin des vignes*" et occupe une surface de 16 mètres sur 16.

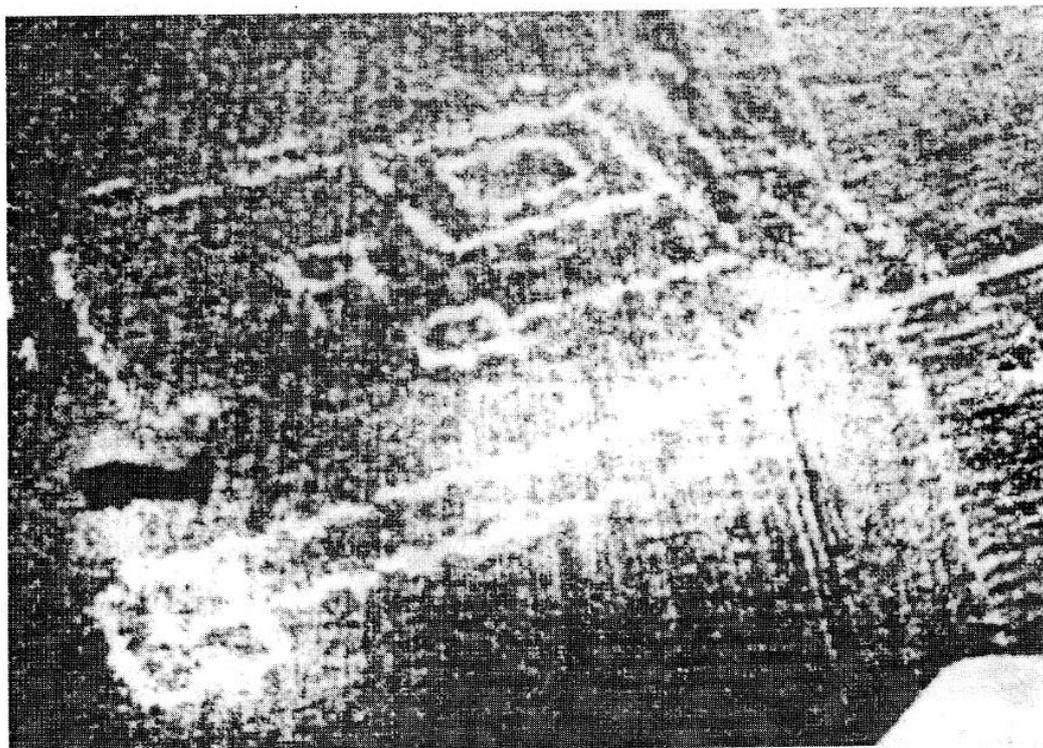
Il se place dans le coin du Témenos, délimité par une double péribole d'une cinquantaine de mètres de côté. Ces lignes blanches, bien apparentes dans les labours en période pluvieuse s'estompent par temps sec et disparaissent dès les hersages.

En Gaule Belgique, ces sanctuaires ruraux constituaient des pôles d'attraction pour l'abondante population rurale qu'il convenait d'impressionner et de romaniser...

Sur la période mérovingienne, on sait peu de choses et la thèse rapportée dans l'étude de M. WILMOT selon laquelle "*Clodion le Chevelu, roi de Cambrai*" aurait bâti en 429 à Cambrai un camp retranché appuyé sur 5 forts (dont celui de Cantaing) commandant les 5 routes allant à Cambrai est bien incertaine...

On raconte encore que sous Clotaire II, le grand diocèse de Cambrai fut divisé en plusieurs pagi (ou cantons) qui avaient chacun leurs chefs de justice (Cf. Le lieu-dit "*la Justice*" à Cantaing).

Ce sont pourtant ces thèses qui prévalurent longtemps pour expliquer l'origine des douze pairies du Cambrésis (Cantaing est déjà cité en tant que "*pairie du Cambrésis*" en 983).



Vue aérienne du "fanum" gallo-romain de Cantaing lors de la sécheresse de 1976. Ces lignes blanches, bien apparentes dans les labours en période pluvieuse, s'estompent par temps sec et disparaissent dès les herbages...

### **L'époque médiévale**

Le premier document écrit concernant Cantaing date de 1007. A cette date, Thomas, sire de Cantaing et pair du Cambrésis (qui porte "*d'or aux trois lions d'azur au lambel de même*"), renonce en faveur de l'évêque de Cambrai aux prétentions qu'il pouvait avoir sur le comté du Cambrésis. Les premiers seigneurs de Cantaing sont, paraît-il, issus d'un cadet des anciens comtes du Cambrésis...

En 1095, nouvelle mention de "*Cantaing*" dans les documents avec la donation de l'autel de Cantaing à l'Église Cathédrale de Cambrai par l'évêque MANASSÈS.

Selon LE CARPENTIER, à cette date, le seigneur était VENCHILE de CANTAING que l'on voit participer au tournoi d'Anchin de 1096.

Venchile fut tué en 1101 en servant les armes de Louis VI de France contre Bourchard de MONTMORENCY.

Un peu plus tard, le 23 août 1158, le village de Cantaing est brûlé par les armées de Philippe, comte de Flandres (BRUYELLE. Éphémérides du Cambrésis).

C'est grâce à l'étude des fonds d'archives d'abbaye que l'on peut établir une chronologie des premiers seigneurs de Cantaing.

Dans les donations d'habitants de Cantaing à l'abbaye Saint-Sépulcre de Cambrai entre 1214 et 1293, on relève Wicard, fils de Raoul de CANTAING.

A cette époque (1226-1262), l'abbaye de Cantimpré perçoit aussi des dîmes dans la paroisse.

En 1229, un acte de l'abbaye de Saint-Sépulcre de Cambrai concerne Jacques de CANTAING (1229) (Cf. DEMAY 679 et 3 H 169, ADN).

En 1247, Jean de CANTAING obtient le partage du marais de Cantigneul. Le même Jean est cité dans deux actes de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai en 1248.

En 1275, les archives de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai mentionnent Jacquemont de CANTAING, seigneur de Blécourt (inhumé dans l'église de Saint-Géry en 1271), Jehans de CANTAING, chevalier, sire d'Estrepy et son frère Monseigneur Thomas, seigneur de Cantaing, de Marcoing et Masnières. Ce dernier fit don de nombreux biens à l'abbaye de Vaucelles en 1263 et 1294 (28 H 9, ADN) et régulièrement, on cite également le nom de Marie de CANTAING, femme de Thomas, dans les titres de propriété du bois de Vaucelles (Cf. DEMAY 682).



66 CAMBRAI. — La statue de Baptiste. — the statue of Baptiste. — LL.

1) Sceau d'Amaury de MEULAN, seigneur de Cantaing (vers 1310/1330). Avers et revers de ce sceau (Sceau DEMAY Flandres).

2) En octobre 1309, un habitant de Cantaing nommé Baptiste CAMBRAY fabriqua les premières toiles fines désignées sous le nom de batiste de Cambray... La légende (probablement) lui attribua aussi la création du "rot" dont on se sert pour fabriquer la batiste (Collection Nicolas DHENNIN)

On sait enfin que ce "Thomas de CANTAING" fit l'acquisition de la terre de Blécourt en 1275 (Cf. "Histoire de Blécourt" par "Cambrésis Terre d'Histoire") et qu'il mourut en 1296 ("Chi Kouck Thomas en sen harnas; Kanteng a nom, grand en renom, se vi fust net, Benoist cil et MCCIVC". Épitaphe fournie par LE CARPENTIER dans son "Histoire Généalogique des Pays-Bas", d'après ROSEL).

Vient ensuite Thomas de CANTAING (qui devient en 1297 seigneur de Troisvilles et Walincourt en partie), puis Marie d'Auberchicourt, épouse de Mathieu de CANTAING, qui fit de riches donations aux églises et hôpitaux de Cambrai.

Les donations les plus importantes sont effectuées entre 1266 et 1391 au profit de l'abbaye de Cantimpré (37 H 44-122-187, ADN) et au profit de l'abbaye de Prémy. L'une de ces donations nous apprend qu'en 1310, la seigneurie de Cantaing est la propriété d'Amaury de MEULAN et de Marie sa femme (Sceau DEMAY 381).

#### **Le château de Cantaing pendant la Guerre de Cent Ans...**

Le curé RIGOLLE (auteur d'une monographie paroissiale rédigée en 1900) nous informe qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle, Cantaing disposait d'une forteresse avec un capitaine ou gouverneur commis à sa garde. Voici les noms de ces chefs que les historiens nous ont conservés : Jean MALET en 1321, Jean CARBONNEL en 1334, Guillaume de la FLIE en 1339, le chevalier GUY mort en 1357 et inhumé dans l'abbaye de Cantimpré, Jean PARDIEU en 1376, Gérard capitaine et bailli en 1382, Jean MAUBRIEZ en 1402, inhumé dans la même abbaye en 1421.

Dans le château de Cantaing fut signée au mois de février 1337 la vente faite à Philippe de VALOIS de la châtellenie de Cambrai. L'acte fut signé en présence de seigneurs convoqués à cette fin et parmi lesquels on trouvait "Amaury de MELUN", seigneur et pair de Cantaing.

En 1386, le seigneur est Jacques de CANTAING. Celui-ci fait emprisonner en son château Nicolas COLART "*fiefvé et justiciable du Chapitre*" dont le chien avait parait-il étranglé un de ses cochons. Pour être libéré, COLART doit payer 30 francs d'or. Mais, le Chapitre se fâche. De quel droit mettre à l'amende un de ses hommes ?

Jacques de CANTAING doit rendre les 30 francs d'or et promettre devant témoins "*qu'il ne ferait par lui ou autrui aucun molestre audit COLART*".

Il n'empêche que trois mois plus tard, deux valets de notre sire s'emparent de COLART et l'amputent d'un pied et d'une main. Le chapitre se plaint à Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandres, qui convoque Jacques de CANTAING lequel implore le pardon. Il lui est ordonné de demeurer 7 jours en prison à Arras, de faire amende honorable en l'église de Cambrai, à l'heure de la grande messe, d'y demander pardon aux chanoines, de payer à COLART 100 francs d'or, de lui assurer une rente annuelle de 20 francs et d'accomplir un pèlerinage à Saint-Antoine du Viennois...

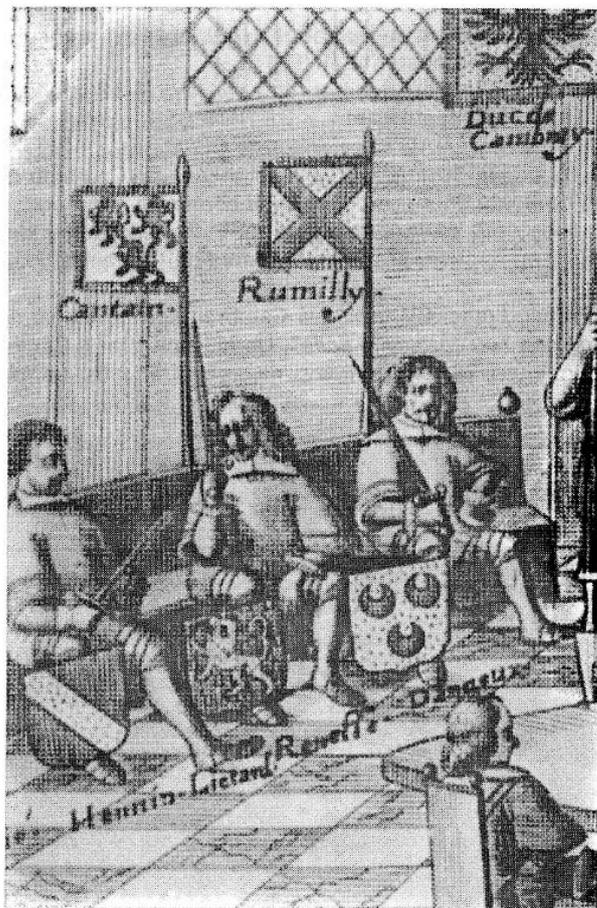
#### **Une prestigieuse seigneurie qui devient un terrain de luttes...**

Au XV<sup>ème</sup> siècle, l'héritière de la seigneurie de Cantaing appelée Marie de BERLEMONT de VILLE épousa Jacques de LUXEMBOURG, seigneur de Fiennes, fils du seigneur de Marcoing, ce qui fit passer la pairie de Cantaing entre les mains d'une des plus prestigieuses familles des Pays-Bas.

A Jacques I de LUXEMBOURG (cité en 1474), succédèrent son fils Jacques II, Chevalier de la Toison d'Or (cité en 1490), son petit-fils Philippe, cardinal de LUXEMBOURG, évêque du Mans, mais aussi seigneur de Noyelles-sur-Escaut, usufruitaire et viager des terres et seigneuries de Cantaing, Marcoing et Ligny en Cambrésis (cité en 1498-1499), puis le frère de ce dernier : Jacques III de LUXEMBOURG, 1<sup>er</sup> Prince de Gavre qui mourut sans postérité le 21 juin 1528.

La seigneurie de Cantaing passa donc à sa soeur Françoise (décédée après 1557), qui se retrouva bientôt veuve de Jean d'EGMONT tué à Milan le 19 août 1528.

A cette époque, la guerre entre les Français et les Impériaux fait rage et, le 15 octobre 1543, les troupes françaises en mal de vandalisme brisent les meules du moulin de Cantaing. La même année, Charles Quint viole la neutralité de Cambrai. De même, le 26 novembre 1553, les Français viennent incendier la Neuville et d'autres villages et sont alors poursuivis jusqu'à Cantaing par la cavalerie de la garnison de Cambrai (Manuscrit n° 884 de la Bibliothèque de Cambrai).



*Le pair de Cantaing pendant les États du Cambrésis en 1664 (LE CARPENTIER, Histoire Généalogique des Pays-Bas ou histoire de Cambray et du Cambrésis. Leyde. 1664).*

A la mort de Françoise de LUXEMBOURG (en 1557), le comte Lamoral d'EGMONT, son fils, lui succède à la tête de la seigneurie de Cantaing. Marié à Spire en 1544 à Sabine de BAVIÈRE (en présence de son ami Charles QUINT), le prince de GAVRE se distingue à la guerre (Capitaine général des Flandres) et à la tête de l'État (Conseiller). Mais, suite à la révolte des Pays-Bas contre PHILIPPE II (fils de Charles QUINT), le duc d'ALBE, Gouverneur des Pays-Bas, condamne à mort le comte d'EGMONT pour crime de lèse-majesté. Conduit sur le lieu d'exécution, Lamoral a la tête tranchée le 5 juin 1568. Cet épisode a inspiré une tragédie à GOETHE pour laquelle BEETHOVEN composa une musique de scène en 1810 !...

Jusqu'à sa mort à Anvers le 19 juin 1578, la veuve de Lamoral, Sabine de BAVIÈRE (assistée de son receveur Rolland de BAVAY) fut donc à la tête de la seigneurie.

En 1581, le français BALAGNY reprenait le Cambrésis aux Impériaux et Cantaing faisait les frais de cette désastreuse domination française... A Sabine devait succéder son fils Philippe d'EGMONT qui avait été élevé à la cour de Maximilien II d'Autriche. Cependant, la seigneurie fut confisquée par les hommes de BALAGNY et Philippe, qui était Gouverneur d'Artois, fut tué à la bataille d'Ivry le 15 mars 1590, ne laissant pas de postérité...

Le 12 août 1595, le comte de FUENTES, Commandant de l'Armée espagnole qui venait de parvenir à reprendre la ville de Cambrai à BALAGNY, campa au château de la FOLIE (Manuscrit 670).

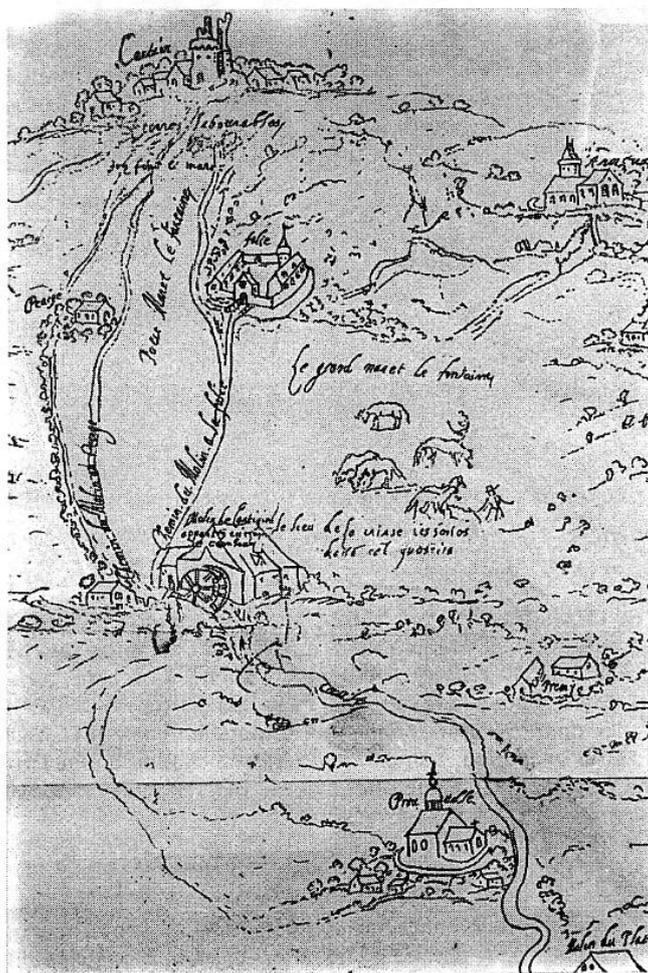
Dans le "Dictionnaire historique" d'Eugène BOULY, on lit "*le samedi se vint camper à Niergnies une partie de ceux qui estoient à la Folie, et à l'instant même, commencèrent à y bâtir un fort, comme aussi en batissaient un en plein marais, près de Prémy*" (ceux qui restaient à "*la Folie*" : il s'agit de "*la Redoute*"...). Lors de la Paix de Vervins, en 1598, Marcoing et Cantaing furent restitués à Madame d'EGMONT qui paya 60 livres pour l'administration annuelle pendant la confiscation...

C'est le frère de Philippe, Lamoral II, gendre du duc de ROHAN, qui devint ensuite seigneur de Cantaing. Cependant, lui-même mourut aussi sans postérité en 1617.

Vint alors son autre frère Charles d'EGMONT qui mourut à La Haye le 18 janvier 1620, puis la fille de ce dernier, Albertine d'EGMONT, laquelle épousa Rénier DE RENESSE, comte de WARSUZEE, d'où vint : Albert de RENESSE, vicomte de MONTENAC et seigneur de Cantaing...

D'une source certaine, il résulte que le 30 mai 1672, la seigneurie de Cantaing était en la possession de Procope de LALAING, comte de Rennebourg, du chef de la comtesse son épouse, propriétaire, dame de Cantaing. En 1675, la seigneurie était en la possession de Philippe-François de BERGHES, du chef de Marie-Jacqueline de LALAING, son épouse, propriétaire, dame de Cantaing (E 629, ADN).

Le 24 mars 1677, le roi de France Louis XIV assiégea Cambrai, son armée se divisa en quatre parties : l'armée de M. de VILLEROY campa "du côté de la Folie". Un mois plus tard, Cambrai était prise par le Roi-Soleil et lors du Traité de Nimègue (1678), Cantaing devenait française après 143 ans d'occupation espagnole...



Les bords de l'Escaut. Cette carte établie le 10 juillet 1626 souligne parfaitement le rôle stratégique indéniable des châteaux de Cantaing, de la Folie, du Péage et Moulin de Cantigneul (Plan Cambrai 484, Archives Départementales du Nord).

#### La vie à Cantaing sous l'Ancien Régime.

Avec "65 feux taillables" (environ 325 habitants) en 1692, Cantaing est au lendemain de la conquête française un des villages les plus peuplés du Cambrésis.

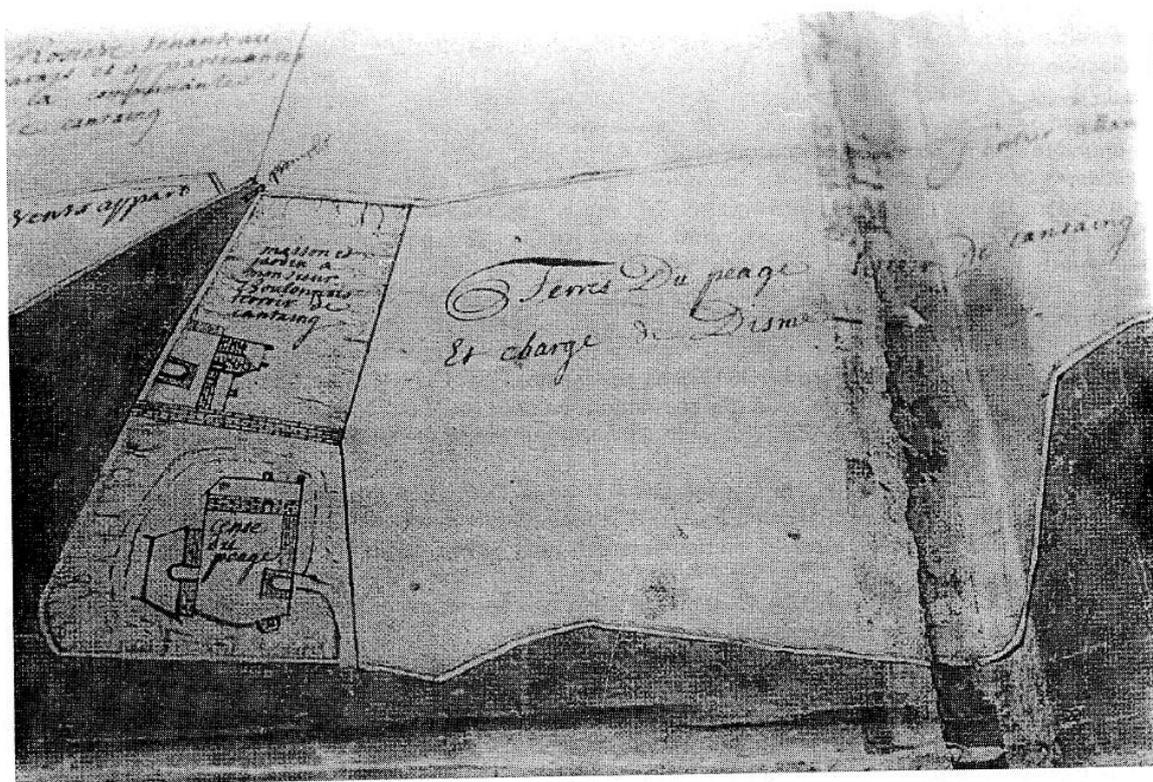
Si les prestigieux seigneurs laïques (mais surtout les bailli et receveur de la seigneurie) sont tout puissants, l'Église n'en occupe pas moins pour autant une place de premier plan.

Jusqu'en 1790, la paroisse de Cantaing dépendit du décanat de Beaumez, de l'archidiaconé et diocèse de Cambrai.

C'est la Métropole de Cambrai (collatrice de la cure, c'est à dire celle qui nomme les curés) qui est probablement la plus richement dotée, puisque depuis 1586 au moins, elle est propriétaire de la cense du **Payage ou Péage** (Monsieur Jean DOFFE nous signale qu'entre 1586 et 1789, cette cense de 93 mencaudées qui était située près des marais de Cantigneul fut affermée à Vincent WYART, Antoine de la DERRIÈRE, Nicaise BLONDEAU, Philippe DEHEZ, Philippe DUPONT, Clément TACQUET, Antoine GOUBET et Antoine DAILLIEZ) ainsi que du **moulin de Cantigneul** (Cf. Cambrésis Terre d'Histoire, n° 15). Elle recueille d'autre part la plus grosse partie de la dîme (au siècle dernier, les habitants se souvenaient encore de l'agent HARDUIN chargé de percevoir ce droit).

L'église Saint-Géry de Cambrai n'en demeure pas moins en reste, puisqu'à partir de 1594, plusieurs documents provenant du fonds de cette église (7 G, ADN) font état d'un échevinage de Saint-Géry à Cantaing ainsi que d'une seigneurie des francs-alleux à Cantaing imposée par celle-ci (maire et hommes cottiers cités entre 1594 et 1661 : BOULANGER, DOLLET, DELEVIGNE, DUPONCHET, DUPONT, POUILLIAUDE). Cette "*souveraineté*" implique des droits de justice et de propriété (en 1622, on signale un procès de pâturage contre la paroisse de Noyelles-sur-Escaut (7G 542, ADN).

Le Chapitre-Sainte-Croix de Cambrai (6 G 379, ADN) perçoit également la dîme et le terrage à Cantaing et l'on peut également prendre connaissance d'actes d'échevinage de l'abbaye de Saint-Sépulcre pour ce village (1576-1697) (3 H 92, ADN).



La "cense du Péage" (ou payage) et la "cense de Monsieur BOULONNOIS" dit "le petit péage" figuraient sur toutes les cartes anciennes du Cambrésis... (Plan Cambrai 182, Archives Départementales du Nord). Carte établie en 1722.

### L'église

La tour carrée de l'église avec ses ogives formant les abats-sons des cloches fut probablement construite à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle.

Il semble que l'église fut ensuite restaurée en 1626 (si l'on en croit la date qui se trouvait avant 1914 dans la clef de voûte de la porte d'entrée). Cependant, précise l'abbé RIGOLLE, elle devait être plus ancienne, car dans les murs extérieurs, on pouvait y découvrir des bas-reliefs et des petites moulures dont les plus anciennes dataient de 1224 et de 1500... Cette église fut dotée d'autre part d'un cadran solaire en 1743 sur lequel figure le nom de J-B HUÉ. Rappelons qu'une chapelle dédiée à Notre-Dame existait déjà en 1722 sur l'ancienne place publique (rue d'en bas, face à chez Monsieur MENET).

Les registres paroissiaux (qui remontent à 1739) nous fournissent des informations intéressantes sur la vie quotidienne à Cantaing sous l'Ancien Régime. On y apprend que le village fut très touché par la crise de subsistances de 1741-1742 (41 décès pour ces deux années), ou encore qu'une sage-femme exerçait au village !...

La population de Cantaing qui était d'environ 325 habitants en 1692 passa à 459 en 1773 pour atteindre 500 habitants en 1790...

A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les seigneuries de Cantaing, Noyelles-sur-Escaut et Marcoing se retrouvèrent sous l'autorité de Jean-Marc-Antoine Louis LEROY, comte de LEROIDEVILLE.

Le seigneur étant domicilié au château de Noyelles, ce furent les fermiers du château (actuelle ferme FAREZ), Jean-Baptiste WARTELE et son gendre Augustin DELABRE, qui exercèrent la réalité du pouvoir au village...

### La Révolution

En mars 1789, remplis de joie et d'espérance, les habitants de Cantaing, à l'appel de leur curé LAGOUGE, se hâtèrent de rédiger des cahiers de doléances pour faire part à l'État de leur souci de réformes. Cependant leur hâte fut telle pour élire leur délégué au bailliage de Cambrésis que le procès-verbal d'élection fut jugé informe, puis rejeté.

En 1790, le village rattaché au canton de Ribécourt put néanmoins faire part à l'Assemblée Nationale de ses desideratas en répondant à une enquête sur l'assistance. Afin d'apporter du travail à la population, la première municipalité dirigée par Simon DUMONT réclame "*la fin de la construction du canal joignant l'Escaut à la Somme, puis la confection d'une maison de ville*". Seules 8 à 11 familles sont mendiantes et négligent de faire instruire leurs enfants, "*il faudrait des manufactures pour les occuper*"...

Très rapidement, on s'aperçoit que toute la population n'est pas favorable à la Révolution : le 12 septembre 1790, Maurice SERGENT, garde national, se plaint au District car il a été calomnié par des contre-révolutionnaires dans un cabaret de Noyelles. Le 1<sup>er</sup> janvier 1792, le même personnage devenu "*procureur de la commune*" est assommé d'un coup de bâton par des "*aristocrates*" en venant sonner la retraite...

En février 1791, le curé Bernard LAGOUGE et son vicaire G.G. GUYOT prêtèrent le serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé avec une restriction. En conséquence, il fut procédé à la nomination d'un curé constitutionnel. Le choix des électeurs se porta sur Frédéric-Marie VILLAVENCIO, le fils cadet du seigneur d'Escaudoeuvres.

Cependant, le 27 juillet 1791, le Conseil Général de la Commune crut devoir d'écrire au District de Cambrai pour lui demander d'interdire à GUYOT d'inquiéter le curé constitutionnel "*des batailles ont lieu dans les champs entre aristocrates et démocrates*" pour savoir si GUYOT peut encore ou non dire la messe...

En décembre, on reproche encore à GUYOT d'avoir pris son domicile avec une servante chez le sieur Augustin DELABRE sans la permission de la municipalité.

Les choses se hâtèrent en raison de la guerre avec l'Autriche. Le prêtre "*réfractaire*" déclara vouloir habiter à Cambrai. Cependant, c'est en réalité chez la veuve PANIEN de Cantaing qu'il se réfugia... et face aux dénonciations de membres de la Garde Nationale de Cantaing, il n'eut que le temps de franchir une haie pour s'enfuir de la maison.

Deux mois plus tard, en vertu de la loi, il devait quitter la France pour ne la retrouver qu'en 1801. Entre temps, VILLAVENCIO avait également du démissionner. C'est dans la maison de la famille WARGNY que la messe fut clandestinement célébrée par des "*prêtres missionnaires de l'arrondissement de Graincourt*" (LALLEMENT, LEMAIRE...) et c'est le 28 septembre 1798 que l'église de Cantaing fut vendue au sieur Jean-Baptiste HUEZ...

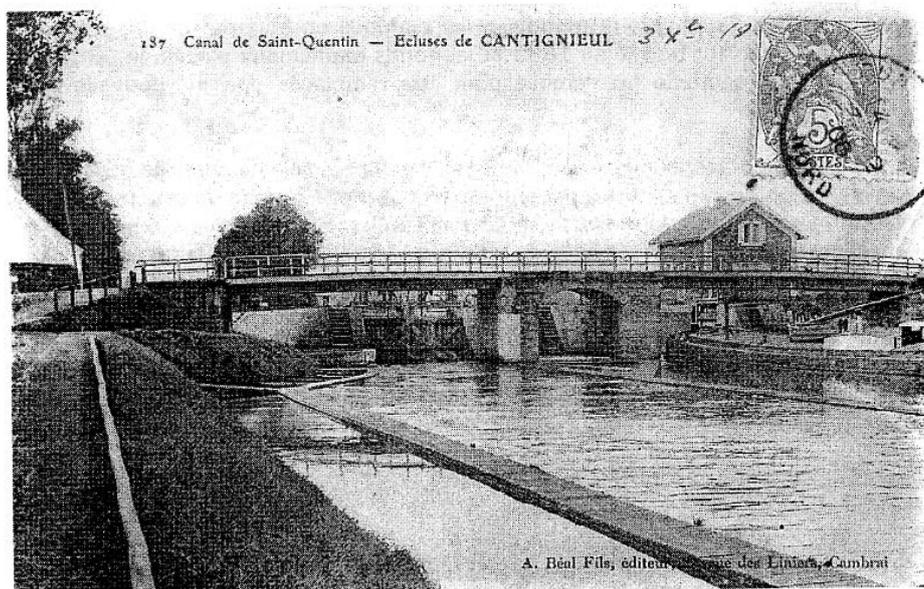
Pendant la Terreur, le nommé Étienne PANIEN fut dénoncé par "les bonnets rouges" pour avoir transporté à Douai certains objets de valeur provenant du château de Bourlon et comme dans chacun de nos villages la suspicion et les visites de demeure furent la règle quotidienne...

Les guerres apportèrent également leur lot de malheurs. Le 7 fructidor an IV, des cultivateurs de Cantaing se soulevèrent contre les réquisitions nécessaires à l'approvisionnement du marché de Cambrai. Lors de cette émeute, le dénommé François CAMBRAY fut tué d'un coup de feu donné par un commissaire...

Après le Concordat de 1801, GUYOT revint un temps séjourner à Cantaing. Dans les registres paroissiaux, il est dit "desservant provisoire"...

### L'Empire

Le creusement du canal de Saint-Quentin entre 1801 à 1810 permit de mettre à jour une ancienne voie cailloutée (vers le moulin de Cantignieul). On sait enfin qu'en 1810 Napoléon 1<sup>er</sup> passa à Cantaing après avoir inauguré le passage souterrain du canal de Saint-Quentin.



L'écluse de Cantaing sur le canal de Saint-Quentin (Collection Gérard GAILLARD)

### Les bâtiments communaux

- La mairie fut semble-t-il reconstruite vers 1882. Elle se situait près de l'église, comme on peut on le constater sur la carte ci-dessous.

- Les écoles du village (privées et publiques).

Grâce à la monographie de l'abbé RIGOLLE, quelques éléments peuvent être fournis sur l'histoire de l'instruction publique à Cantaing.

Jusqu'en 1810, les enfants du village allaient en classe chez un individu surnommé "l'vieux", à la fois instituteur et clerc... Maximilien SOLAU, Pierre FOUQUET (clerc laïc jusqu'en 1861)... qui lui succédèrent exercèrent les mêmes charges.

Vers 1836, les filles furent séparées des garçons et confiées à M<sup>lle</sup> CORADIN.

En 1848, l'abbé DEMARET demanda la construction à Cantaing d'une maison d'école (effective en 1861) et y installa deux Soeurs de la Sainte Famille d'Amiens (les premières soeurs qui semble-t-il s'installèrent dans le décanat de Marcoing pour y assurer l'enseignement).

Vers 1880, une salle d'asile fut également mise en place.

En septembre 1888, l'école de filles donnée à la commune fut laïcisée par arrêté préfectoral. En 1900, Cantaing a une école de 40 garçons, une école de 40 filles et une classe enfantine composée de 50 enfants. Le cadastre de 1880 nous apprend que ces écoles se situaient à l'emplacement de l'actuelle salle des fêtes (derrière la mairie).

**- L'église Saint-Martin**

Avant 1914, la longueur à l'extérieur de l'église était de 29 mètres et sa largeur de 12,60 mètres. La hauteur de cet édifice était de 13 mètres. Le portail était refait en sous oeuvre avec cintre surbaissé et le tympan orné d'un simple écusson.

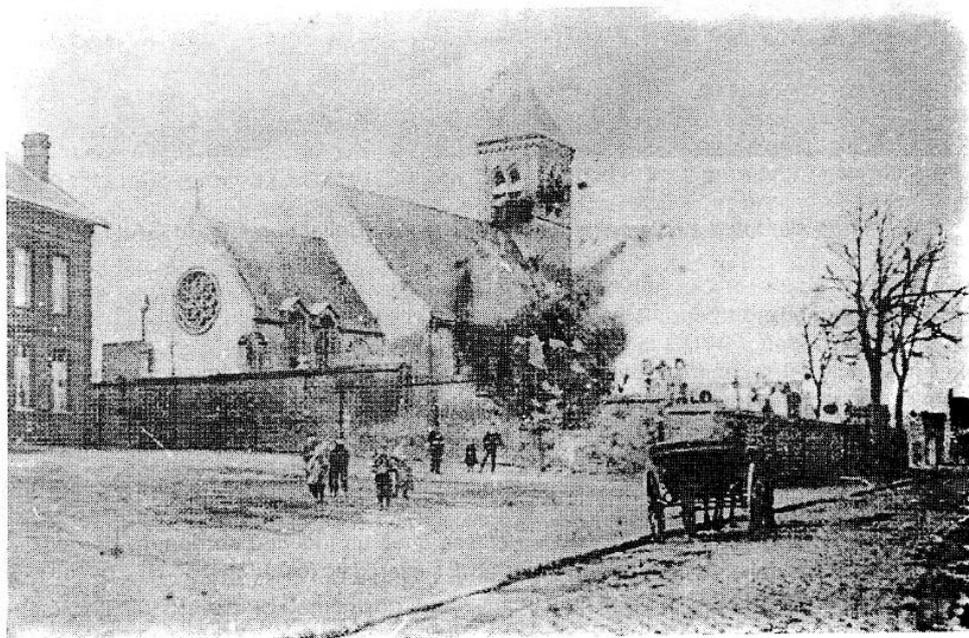
La longueur intérieure de la nef de l'église était de 14,20 mètres, celle du chœur de 9,12 mètres. De chaque côté de cette église, on avait deux piliers appliqués aux murs et trois piliers séparés formant des nefs. Une magnifique rosace garnissait le fond du chœur. L'église possédait des reliques de Saint-Martin et de Sainte-Philomène.

Cette église connut quelques aménagements. En 1790, fut bénite la cloche "*Marie-Catherine Narcisse*" (530 Kilogrammes), "*fondue aux frais de la communauté de Cantaing par les soins des sieurs DUMONT, PANIEN, HERFAUT, FAILLE, WATEL, LOCQUET, HARFAUT, SERGEANT, LAGOUGE curé, HUEZ, SOLAU et DELSAL*". Vers 1840, on refit les boiseries, on posa les autels en chêne de la Sainte-Vierge et de Saint-Martin (patron de la paroisse) ainsi que les bancs de communion en fonte peint et sculpté. Vers 1843, on réalisa une chaire sculptée. En 1872, on remplaça les plafonds en bois par de magnifiques voûtes, le maître-autel en bois de sapin fut réalisé en 1883 et les fonds baptismaux placés en 1887.

En 1899 enfin, l'ancienne sacristie fut démolie pour être remplacée par une nouvelle beaucoup plus spacieuse.

L'église n'était pas le seul édifice religieux au village. On trouvait aussi une chapelle dédiée à Saint-Martin au pied de l'église, puis dans l'ancien château de la Folie un oratoire entretenu par la famille de FRANCQUEVILLE où le curé disait la messe à la belle saison lorsque la famille y résidait...

Il y avait également **trois chapelles** : la chapelle de la Sainte-Vierge (fondée par la famille FAILLE-LEFEBVRE en 1871 qui existe toujours et est honorée le 15 août), la chapelle de style roman dédiée à Saint-Hubert (fondée en 1850 à l'extrémité de la paroisse, du côté d'Anneux, par la famille CHARLET-LECOMPTE), la chapelle de Saint-Liévin (qui se situait au centre de la fourche des routes menant à Flesquières et Graincourt, qui fut fondée par la famille FAILLE-HARFAUX et entretenue par la famille LERICHE de Ribécourt; à son emplacement, ne subsiste plus aujourd'hui que le calvaire)...



*La mairie et l'église de Cantaing avant 1914. A cette époque, le cimetière se trouvait autour de l'église  
(Collection Jean-Claude LESNIAK)*

#### **- Le presbytère**

Le 17 germinal an VII, l'ancienne maison curiale fut achetée révolutionnairement par Guislain WATELLE. Le 12 janvier 1819, le dénommé WATELLE céda le logement à la commune pour quelques pièces de terre. Le bâtiment put ainsi retrouver sa fonction initiale.

Ce presbytère démoli en 1899-1900 et reconstruit se situait derrière l'église au même emplacement que le presbytère actuel.

#### **- Le cimetière**

Avant 1914, le cimetière de Cantaing se situait comme dans beaucoup d'autres villages autour de l'église. Dans le mur d'enceinte de ce cimetière on pouvait admirer une peinture représentant une femme étendue sur son lit de mort (Maximilien LESAGE, 1850).

Dans le mur extérieur de l'église, trois pierres tumulaires d'anciens curés étaient lisibles (une de 1752, une de 1836, une de 1857).

#### **Les malheurs du temps**

Le 23 mai 1836, une trombe d'eau mêlée de grêle amène la désolation à Cantaing. Le village éprouva à lui seul une perte estimée à 34 270 francs d'or. 13 ans plus tard, c'est le choléra-morbus qui en juillet 1849 fait son apparition à Cantaing... Il y aura 53 décès en 1849, dont 43 entre le 16 juillet et le 21 octobre (4, le 10 septembre !).

#### **L'agriculture**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les principales fermes étaient situées au centre du village, autour de l'ancien château. Il y avait tout d'abord la ferme de M. FAILLE-LEFEBVRE (arrière-petit-fils d'Augustin DELABRE, fermier du seigneur) qui fut vendue aux FOULON, transmise aux LEFEBVRE-FOULON, puis aux FAREZ-LEFEBVRE. Il y avait les fermes de M. PANIEN-BAUDRIN (actuelle ferme BECQUET), de M. BILLOIR.

A l'emplacement de la place actuelle, on trouvait la ferme de M. DAILLIEZ, puis au niveau de l'actuelle maison de M. MADRAGORE, les grosses fermes MOREAU-RAUX et SOLAU-PARADIS.

On dénombrait autrefois **trois abreuvoirs** à Cantaing : le premier se trouvait à l'angle du chemin des Mortelots et du chemin de Flesquières à Cantaing, le second à l'emplacement de l'actuelle plate-forme visible dans la rue du château, le dernier sur la place publique près de la chapelle Notre-Dame...

Vers 1820, les marais de Cantigneul (qui avait été octroyés au XIV<sup>ème</sup> siècle par les seigneurs du village aux habitants afin qu'ils y emmènent paître leurs troupeaux) furent à nouveau partagés entre les habitants qui reçurent chacun deux pintes.

#### **Les moulins**

L'ancien moulin à farine de Cantaing se situait sur le chemin d'Anneux.

Depuis la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le moulin de Cantaing était entre les mains de la famille COLARD. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, Pierre Joseph COLARD a plusieurs fils qui occupent chacun un moulin dans le Cambrésis... En 1850, la "meunière" est la veuve Liévin COLARD. Entre 1870 et 1890, le meunier est un dénommé LAVALLARD.

La fabrique d'huile subsiste toujours au moulin de Cantigneul (Cf. "Cambrésis Terre d'Histoire" n° 15). Cependant, le 29 août 1893, la fabrique de M. LOBBE est classée parmi les établissements insalubres.

Si l'agriculture est l'activité principale, **plusieurs petites entreprises** ont vu le jour à Cantaing dans le sillage de la Révolution Industrielle :

- La **sucrierie** d'Aimé FAILLE-LEFEBVRE (à l'emplacement de l'actuelle ferme FAREZ) est citée dans l'annuaire RAVET-ANCEAU de 1850.

- Dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, on a à Cantaing une **brasserie** qui est la propriété de la famille HUTIN. En 1850, l'entreprise est entre les mains de Joseph HUTIN (en 1850), puis en 1910 entre celles de son gendre LESAGE-HUTIN. Cette brasserie se situait dans la rue d'en haut, à peu près à l'emplacement de l'école actuelle. Les annuaires citent encore en 1850 la brasserie de Félix MEUSE et vers 1890, celle de M. Victor BOULANGER-CRÉPIN. Cependant nous ne sommes guère parvenus à situer ces deux dernières.

- En 1870, Cantaing a son **fabricant de briques** (PÉTRIAUX). Cependant, en 1894, on interdit au dénommé FAILLE-DHERBÉCOURT d'établir une briqueterie au village...  
LESAGE en 1870 et DAVENNE en 1890 exercent quant à eux le commerce du charbon.  
Citons enfin vers 1875 le four à chaux d'Antoine PARENT...

Hormis l'agriculture, le village de Cantaing est un lieu où fourmillent **les petits commerces et ateliers d'artisans**. En effet, on dénombre :

- \* 6 cabaretiers en 1850, 17 cités dans l'annuaire RAVET-ANCEAU de 1888 et 1 débitant de tabac (BLONDEAU). 3 épiciers et 1 fruitier en 1850.
- \* 4 charrons en 1850, 1 cité en 1870 et 1 cité en 1888.
- \* 1 menuisier en 1850 (COTTON) et 2 en 1888 (COTTON, DEVAUX).
- \* 2 maréchaux en 1850 et 1870, 1 tonnelier en 1850, 1 bourrelier en 1870, 2 cordonniers (1870-1890).

**Cette évolution économique s'accompagne d'un accroissement démographique notable dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle puis d'une baisse conséquente après l'épidémie de choléra-morbus.**

De 533 habitants en 1805, on passe à 577 habitants en 1828, à 710 en 1846, 685 habitants en 1856, 650 habitants en 1866, 744 habitants en 1872, 659 habitants en 1876, 618 habitants en 1891 et 603 habitants en 1896 et en 1912.

#### **La sociabilité à Cantaing à la "*Belle époque*"**

En 1889, un corps de pompiers de 14 membres fut mis en place à Cantaing. L'abbé RIGOLLE raconte également qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, des sociétés d'archers existaient encore au village. Certains dimanches de l'année, ceux-ci se rendaient chez leur confrère du voisinage ou venaient à Cantaing. Ensemble, ils concouraient par un prix qui consistait en une petite boule d'argent. Les vainqueurs allaient ensuite fiers et joyeux à l'église offrir leur prix à la "*Bonne Vierge*"... Le jeu d'arc se trouvait sur la place publique (située alors rue d'en bas, face à la maison de M. MENET).

Avant 1914, lorsqu'une veuve de Cantaing convolait en secondes noces, on montait "*Monsieur de l'Arrière*" qui était une marche demi-travestie, demi-carnavalesque commandée par "*le Roi de l'Arrière*" (dignité héréditaire) et l'usage voulait que "*d'amples libations soient faites à travers le village*". Dans sa monographie paroissiale, le curé RIGOLLE décrit les superstitions qui persistent toujours à Cantaing...

**Cette façon de vivre au village disparut avec le grand bouleversement de la Première Guerre mondiale. Un autre monde se mit en place, c'est celui-ci que nous évoquerons dans notre prochaine revue...**

(à suivre)

Jean-Claude LESNIAK

## LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE DE VILLERS-OUTRÉAUX (1868-1987)

Par Yvon PREZ et Bernard BANCOURT

Il y a peu de temps, nous avons eu le privilège de rencontrer "Zerpy" (Prez en verlan, c'est ainsi qu'Yvon PREZ signe généralement ses écrits) et Bernard BANCOURT, deux érudits du village de Villers-Outréaux. Il convenait selon nous de faire connaître les travaux d'histoire locale de ces deux personnes. Une seule revue ne suffirait pas pour faire connaître leurs abondantes recherches, et c'est pourquoi, dans la présente, c'est l'histoire de la communauté religieuse de Sainte-Marie d'Angers qui dirigea l'école Saint-Joseph de Villers-Outréaux de 1868 à 1987 que nous allons vous faire découvrir.

Cet article a été réalisé à partir des notes recueillies par l'abbé François TROCQUENET, curé de Villers-Outréaux de 1947 à 1975.

En 1868, le 12 janvier, deux religieuses de la Congrégation de la Charité de Sainte-Marie partent d'Angers pour arriver à Villers-Outréaux le 18 janvier. Le voyage s'effectuait à l'époque en diligence, ce qui explique la longue durée du voyage...

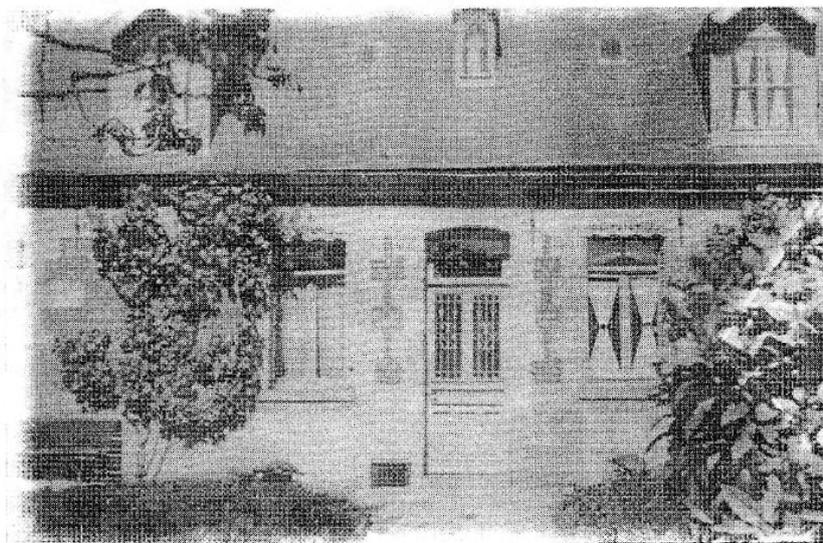
Par les routes actuelles (hors autoroutes), il faut compter Villers-Angers : 500 kilomètres.

Elles ont mis six jours pour arriver chez nous, où elles ont été accueillies dans une maison mise à leur disposition par la famille CAILLIEZ, rue d'Empire (rue de la République).

La Congrégation de la Charité de Sainte-Marie avait été fondée en 1672 par Mgr Henri ARNAULD, évêque d'Angers, pour secourir les pauvres ("*gouvernantes des pauvres*") selon les préceptes des grands saints et spirituels du XVII<sup>ème</sup> siècle : François de SALES et Vincent de PAUL.

Ce n'est qu'en 1810 que la congrégation est officiellement reconnue comme hospitalière, et en 1852 qu'elle est reconnue comme enseignante.

Les familles CAILLIEZ, DESENNE, CAGNIART, MARLIER, ont uni leurs efforts, tant pour la venue des religieuses que pour aménager la maison où elles s'installent pauvrement.



La maison CAILLIEZ, rue de l'Empire (actuelle rue de la République), vers 1900. C'est dans cette demeure qu'en 1868 les religieuses de la Congrégation de la Charité de Sainte-Marie d'Angers s'installèrent pour faire classe jusqu'en 1902.

La Supérieure était Soeur Saint-Joseph, femme de caractère et de piété, qui conquiert de suite la sympathie de la population.

Elle resta 13 ans à Villers, jusqu'en septembre 1891...

Une anecdote racontée : lorsque les Soeurs arrivèrent, une vente avec notaire était en train de se dérouler à la Mairie, vente avec bougies, quand quelqu'un arriva en disant : "V'là les Soeurs !!!" ... aussitôt, tout le monde sortit...

En septembre 1869, Soeur Marie-Frédérique, énergique et pourvue de son diplôme du Brevet, fit la classe du Certificat. Elle demeura 31 ans à Villers, jusqu'à sa mort en 1900...

Cette même année, Monseigneur RÉGNIER, Archevêque de Cambrai et ancien supérieur de la Congrégation, qui a sollicité l'envoi de religieuses, est de passage dans la région. C'est ainsi que le 19 octobre, il vient bénir "l'asile" tenu par les Soeurs.

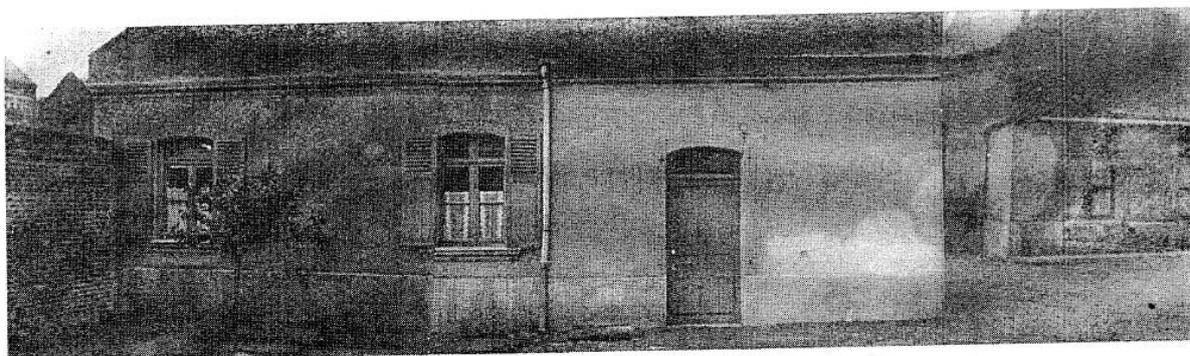
Sont relevés ensuite les noms de Soeur Marie-Renée qui fera la 2<sup>ème</sup> classe pendant 6 ans (1884/1890), Soeur Marie-Angéline pendant 3 ans (1886/1889), Soeur Marie Stanislas pendant 7 ans (1889/1896), Soeur Gertude du Sacré-Coeur pendant 9 ans (1893/1902) qui dirigea également la Chorale jusqu'à l'expulsion des Soeurs...

En 1888, cinq pensionnaires logent dans le grenier de l'école, aménagé en mansarde. Nous y trouvons une PUCHE de Montécouvez et une BROYON de Villers-Outréaux.

Au moment du départ (expulsion) en juillet 1902, étaient présentes à Villers : Soeur Gertude, Soeur Marie Gabriel (1900/1902), Soeur Saint-Lézin et Soeur Saint-Tite, toutes deux arrivées l'année précédente... Des enfants et quelques paroissiennes ont accompagné les Soeurs jusqu'au pont sur le chemin de Malincourt... En 1888, cinq pensionnaires logent dans le grenier de l'école, grenier qui a été aménagé en mansarde (rue de la République).

L'action éducative de ces Soeurs a été déterminante : entre 1868 et 1902, 19 jeunes filles de la paroisse sont entrées dans la vie religieuse. Sur ces 19, 16 se dirigèrent vers la Congrégation de la Charité de Sainte-Marie d'Angers.

En 1902, Soeur Saint-Jules revient sans vêtement religieux et s'installe rue du Moulin (actuelle avenue du Maréchal FOCH)... persécutée par l'Administration... les enquêtes de gendarmerie... elle retourne dans son pays pour y soigner un vieillard...



La maison des soeurs

D'où vient cette maison de la rue du Moulin ?

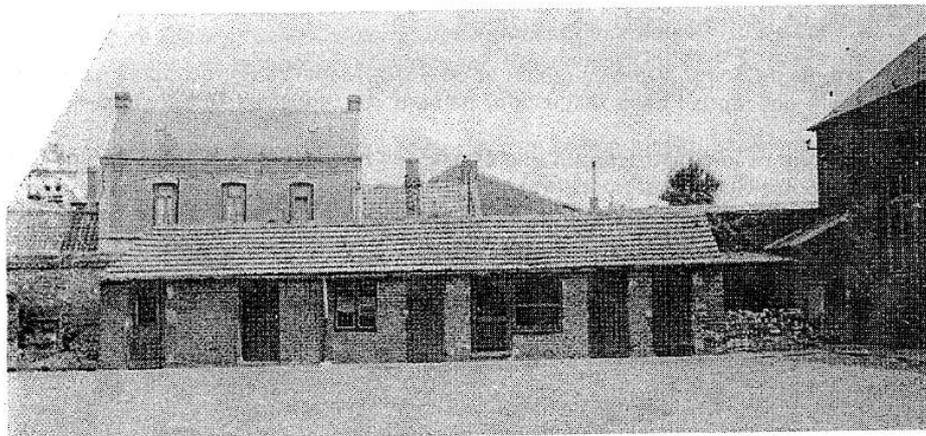
En 1885-1886, en août-septembre, un vicaire, l'Abbé Jules LECLERCQ, organise un patronage dans cette propriété : petite ferme de la rue du Moulin appartenant à M<sup>lle</sup> Virginie MARLIER qui en fera don à la paroisse par un acte de vente à l'abbé HOLLARD, vicaire, le 13 mars 1904...

On se réunissait dans la cour et dans la grange.

Un "ancien" nous rapporte qu'on y donnait des "Fêtes" en 1902/1903.

Dans la pensée de la donatrice, cette maison était destinée à devenir une école de garçons, mais d'autres événements sont arrivés...

En 1902, Marie MARQUILLY (M<sup>elle</sup> Marie) reprend la classe avec M. OLIVIER et sa cousine M<sup>elle</sup> BLANCHE, elle y demeure jusqu'à sa mort en 1909.



*Les dépendances des religieuses (buanderie, clapiers, poulailler, remise à charbon)...*

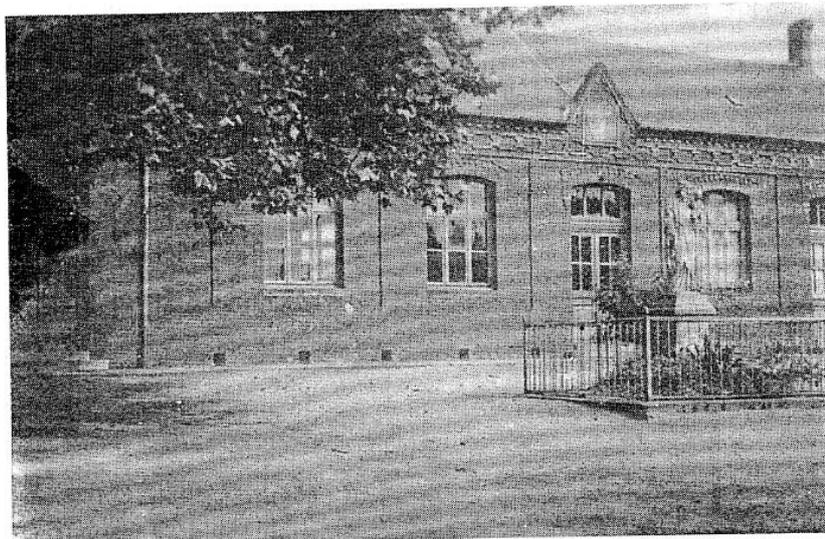
En 1908, un bâtiment de 20 mètres sur 8 de large, qui donnera 3 classes, est construit par M. BÉTHUNE Alexandre, maçon nouvellement installé à Villers. C'est la première construction qu'il y fait... ce sera M. Louis DESENNE qui posera les fenêtres...

En 1905, M<sup>elle</sup> Marie est directrice et M<sup>elle</sup> Élisabeth son adjointe.

Après la mort de M<sup>elle</sup> Marie (octobre 1909), M<sup>elle</sup> Élisabeth est nommée directrice. Elle y restera jusqu'en 1917, date de l'évacuation en Belgique. C'est la période à laquelle les petits sont tenus à la maison par la Soeur cuisinière, qui était en 1913 M<sup>elle</sup> Pauline, jusqu'en 1917. Elle reviendra en 1919 et restera jusqu'en 1938 (elle a laissé de bons souvenirs à Villers).

Après 1919, c'est le retour de M<sup>elle</sup> Élisabeth et en 1921 l'arrivée de M<sup>elle</sup> Marie-Thérèse (Soeur Marie du Calvaire). Celle-ci restera 31 ans à Villers et mourra à Angers le 17 août 1983.

Nous trouvons dans les années suivantes les arrivées de M<sup>elle</sup> Hermance, puis en 1927, le retour de Soeur Apollonie...



*La statue de Saint-Joseph trône dans la cour de la nouvelle école*

1925 verra la construction d'une annexe au bâtiment central, destiné pour un dortoir de 15 pensionnaires, mais transformé en classe.

Il y a en effet **85 élèves en 1931**. Ces années sont l'époque des patronages et séances récréatives données par les enfants de l'école.

En 1949, on note l'arrivée de Soeur Marie-Augustin et de Soeur Marie-Victoire. Depuis quelques années (1941/1942), les Soeurs ont repris l'habit religieux et ne sont plus appelées "Mademoiselle".

Les années 1950/1951 virent la construction d'une classe des tout petits ainsi que l'arrivée des Soeurs Saint-Louis, Bernard et Saint-Georges (Supérieure).

En 1953/1955, un petit préau est construit, ainsi qu'un grand préau destiné à abriter les 80 tout petits, les jours de pluie et de froid.

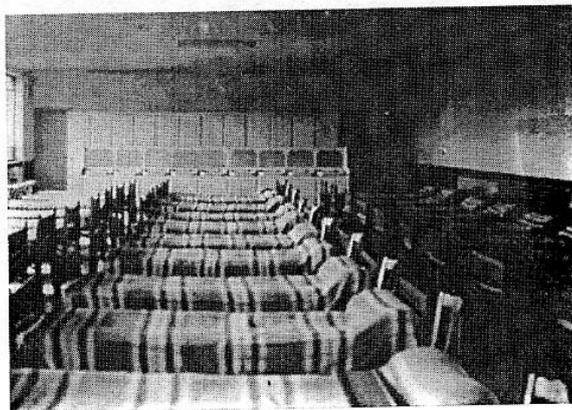


*Intérieur d'une classe et cour de l'école en 1948*

En 1957, on fait appel aux jeunes pour niveler un terrain afin d'étendre les constructions. Quelques 500 brouettées de terre changent de place, et le 4 août, c'est la bénédiction de la première pierre de l'église qui est portée à l'école Saint-Joseph en cortège. A l'intérieur, on y dépose une pièce de monnaie de l'année en cours, une médaille de Saint Joseph, un morceau de granit rapporté du domaine de la grotte de Lourdes et un parchemin avec les signatures des bienfaiteurs. L'inauguration a lieu le 14 septembre 1958 avec un cortège de six chars représentant Villers (une laiterie, une broderie, une famille à table, des jeunes en costume basque, des petits à l'école et une apparition de la Vierge à Lourdes).

1958, c'est une majestueuse porte d'entrée qui est construite (école Saint-Joseph), ainsi qu'un dortoir (22 lits sur 28 sont occupés). En 1961, on offre la possibilité aux jeunes gens de Villers de faire leurs études au village jusqu'à l'âge de 16 ans.

On décide donc la création d'un C.E.G. (trois nouvelles classes et un dortoir).



*Dortoirs et lavabos pour une population scolaire de plus en plus importante*

La bénédiction de ces nouveaux bâtiments se fait en grande pompe et un parchemin est dissimulé dans la muraille "l'an de grâce 1961, le dix-neuvième jour du mois de mars, a été bénite cette première pierre des nouvelles classes par Monsieur l'Abbé DÉFOSSEZ, doyen de Gommegnies, en présence des prêtres des deux doyennés de Clary et de le Catelet et des autorités communales. Elle a été scellée par Monsieur l'Abbé MILLANT, doyen de le Catelet et Monsieur Raymond BONTEMPS, maire de cette commune. Monsieur l'Abbé TROCQUENET, étant curé de la paroisse, Soeur Marie Arnold, directrice de l'école Saint-Joseph".

En 1963, un petit cloître est construit pour relier l'ancien et le nouveau bâtiment.

Tous ces travaux sont bien nécessaires, jugez-en par ces chiffres :

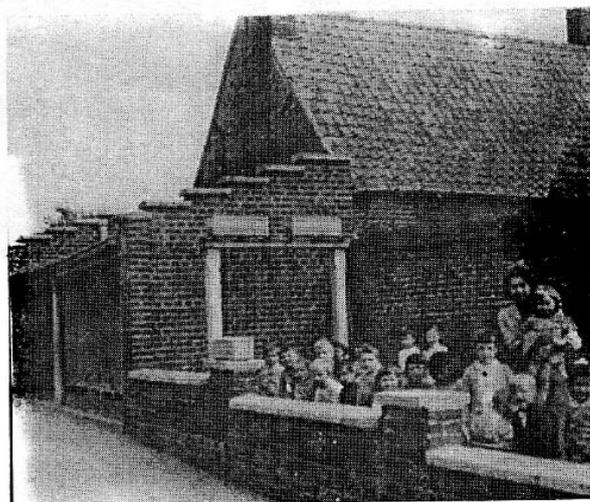
1948 : 104 élèves.

1958 : 139 élèves.

1962 : 214 élèves.

1964 : 240 élèves.

1965 : il y a 274 élèves et en mai, c'est enfin une classe préfabriquée qui est achetée.



*Petit à petit, le nombre des religieuses diminua, les soeurs furent remplacées par des laïcs et elles quittèrent l'école pour une maison voisine. La catéchèse, les visites aux malades ainsi qu'aux personnes âgées furent leurs principales activités, ceci jusqu'en juillet 1987...*

Ce furent donc 74 religieuses qui séjournèrent à Villers-Outréaux de 1868 à 1987 : Soeur Saint-Joseph (1868/1891), Soeur Marie-Frédéric (1869/1900), Soeur Saint-Marcel (jusqu'en 1894), Soeur Marie-Renée (1884-1890), Soeur Marie-Angélique (1886/1889), Soeur Émilie, Soeur Marie-Silas (1889/1896), Soeur Gertrude du Sacré-Coeur (1893-1902), Soeur Marie-Hélène (1896/1898), Soeur Louis de Gonzague (1899/1908), Soeur Marie-Gabriel (1900/1902), Soeur Gertrude, Soeur Saint-Lézin (1901/1902), Soeur Tite (1901/1902), Soeur Marie Saint-Gatien (1905/1909), Soeur Élisabeth du Sacré-Coeur (1904-1925) toutes deux décédées et inhumées à Villers, Soeur Frédérique (à partir de 1905), Soeur Marie-Ernestine (1909/1917), Soeur Pauline (1913/1917, 1919/1938), Soeur Adolphe (1919/1938), Soeur Marguerite (1909/1917), Soeur Apollonie (1909/1910, 1927/1948), Soeur Henri (1910/1911), Soeur Marie de Saint-Flavien (1911/1913), Soeur Anaïs (1920/1921), Soeur Euphrasie, Soeur Marie du Calvaire (1921/1952), Soeur Hermance (1922/1944), Soeur Nathalie (1922/1946), Soeur Paul (1925/1927), Soeur Marie-Fidèle (1929/1932), Soeur Octavie (1933/1940), Soeur Calixte (1934/1937), Soeur Claire de la Croix (1938/1951), Soeur Marie-Étienne (1949/1950), Soeur Anselme (1942/1949), Soeur Jean-Gabriel (1945/1949), Soeur Marie Augustin (1948/1950), Soeur Marie Victoire (1949/1954), Soeur Saint-Louis (1950/1955), Soeur BERNARD (1950/1956), Soeur Saint-Georges (1952/1958), Soeur Jean-Noël (1955/1956), Soeur Marie-Albert (1956-1957), Soeur Daniel (1956/1959), Soeur Marie Céleste (1957/1958), Soeur Denise-Marie (1958/1960), Soeur Béatrix de Jésus (1958/1960), Soeur Marie Annoncia (1958/1963), Soeur Marie-Céline (1959/1960), Soeur Saint-Jacques (1960/1962), Soeur Marie-Arnold (1960/1964), Soeur Saint-Méen (1960-1965), Soeur Saint-Jean de Kenty (1961/1963), Soeur Jeanne-Marie (1962/1967), Soeur Joséphine (1964/1965), Soeur Madeleine (1963/1965), Soeur Saint-Pierre (1964/1972), Soeur Catherine (1964/1965), Soeur Thérèse (1965/1970), Soeur Saint-Paul (1965/1987), Soeur Marguerite-Marie (1965/1968), Soeur Imelda (1967/1975), Soeur Claire (1968/1970), Soeur Agnès (1969/1972), Soeur Marie-Noël (1970/1973), Soeur Isbergue (1970/1973), Soeur Marie-Madeleine (1970/1975), Soeur Marie-Augustine (1973/1975), Soeur Marie-Simone (1972/1986), Soeur Anne-Marie (1972/1977), Soeur Rachel (1973/1977), Soeur Justine (1975/1981), Soeur Madeleine (1977/1983), Soeur Anne-Marie (1983/1987)... Les dernières furent donc Soeur Marie-Simone (1986), Soeur Saint-Paul et Soeur Anne-Marie qui quittèrent le village en juillet 1987.



*Cour de l'école en 1948... Les joies de la récréation...*

Yvon PREZ et Bernard BANCOURT

## **COURRIER DES LECTEURS**

Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer une enveloppe timbrée à l'Association pour obtenir une réponse à une question posée. S'il y a réponse, celle-ci paraîtra dans la revue.

Si vous connaissez la réponse à une de ces questions, vous êtes invités à la faire parvenir à : "Cambrésis Terre d'Histoire", B.P. 18, 59258 Crèvecœur-sur-l'Escaut. Merci encore pour votre collaboration...

### Questions

17/1 : Pourriez-vous me fournir une liste des seigneurs de Gouzeaucourt ?

**Monsieur J. B. (Nice, 06)**

17/2 : Avez-vous des éléments qui me permettraient de considérer que mon ancêtre Joachine LEROY d'Honnecourt, épouse de Toussaint WATELLE, est la fille de Jean-Pierre LEROY et de Charlotte-Hubertine PIERRON (guillotinée de l'An II, citée dans la revue "Cambrésis Terre d'Histoire" n° 9, pages 31 à 34) ?

**Monsieur G. V. (Boulogne, 92)**

17/3 : Pourriez-vous me fournir des renseignements ou documents concernant la brasserie SOLAU de Rumilly (vers 1890) ?

**Monsieur J. S. (Eswars)**

17/4 : Je possède un terrain situé entre le canal de Saint-Quentin (près de l'écluse de Bracheux) et l'Escaut. C'était l'emplacement du Moulin de Masnières qui aurait été détruit lors de la guerre 14/18. Nous y avons trouvé de nombreux vestiges : pans de murs, emplacement de la cave du meunier, meule, etc... aussi l'histoire de ce moulin si toutefois elle existe m'intéresserait beaucoup...

**Madame J. P. (Cambrai)**

17/5 : Recherche tous renseignements concernant les origines géographiques et la provenance exacte de mon ancêtre Alexis SAKALOWSKI, militaire.

Le premier "SAKALOWSKI" se serait installé à Boussières-en-Cambrésis ou Fontaine-au-Pire (?) au moment de l'Occupation russe consécutive à la défaite de Waterloo (1815-1818) ?

**Monsieur S. S. (Beauvois-en-Cambrésis)**

17/6 : Recherche tous renseignements (et notamment les dates et lieux de décès) concernant mon ancêtre Athénaïse Célinie Sophie MARITON, fille naturelle née à Paris en 1856, mise en nourrice à Haussey, détenue à la prison de Cambrai pour vagabondage en 1877, mère d'un enfant naturel né en ce lieu en 1878... Est-elle éventuellement décédée dans "*une maison de refuge*" de l'arrondissement ?

**Madame A. L. (Montignon, 95)**

17/7 : Sur un acte de mariage de 1672, il est dit que Charles de CAISNE, fils de Charles, épouse Anne de CAISNE, fille d'Anthoine, avec double dispense du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité ? Que puis-je dire de Charles et d'Anthoine, les deux frères ?

**Monsieur S. H. (Val de Nesle, 51)**

17/8 : Recherche tous renseignements sur l'établissement de 4 marchands lombards à Forest-en-Cambrésis en 1413. Il s'agit de Jehans du MONT, Philippe du MONT, Pière du MONT de la ville de Kier, Dimance de Ville de Kier, fils à Pierre OUDART de Ville (Kier étant Chieri, ville de Piémont, à 3 lieues à l'Est de Turin). Quelle pourrait être l'activité de ces Lombards à Forest ?

Références : "*Lettres données à Le Quesnoy le 15 mars 1413, par lesquelles Guillaume IV, comte de Hainaut, accorde à des marchands lombards la permission d'habiter pendant 14 ans le village de Forest en Cambrésis, et d'y jouir de certains privilèges moyennant une redevance annuelle de 50 livres tournois*". (Cartulaire des Comtes de Hainaut, Tome III, page 552).

Monsieur A. C. (Valenciennes)

17/9 : Vends carte postale allemande représentant la sucrerie de Graincourt-Anneux vers 1916-17. Se renseigner auprès de l'Association.

(Cambrésis Terre d'Histoire)

17/10 : Recherche ascendance de mon bisaïeul Jean-Baptiste COQUELET, né en 1845 à Inchy-Beaumont, fils de Séraphin COQUELET et de Marie DELVALLEE.

Madame R. L. (Cantaing-sur-Escaut)

## Réponses

\* Complément à l'article sur les prisonniers de guerre anglais (Cambrésis terre d'Histoire, n° 6) :

J'ai le plaisir de vous annoncer la sortie d'un article paru dans le "Pays Malouin" du 6 décembre dernier. Je n'ai pas manqué de vous citer en évoquant le transfert des hommes du Britannia de Saint-Malo à Cambrai. Pour les lecteurs intéressés par ce sujet, l'article original a été transmis à l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire".

Luc BUCHERIE (Gagny, 93)

\* Réponse à la question 7/12 :

6. Isaac BODUIN, né le 23 avril 1791 à Caudry, décédé le 20 novembre 1861 à Walincourt, x 12.07.1815 à Walincourt 7. Catherine-Éléonore DELATTRE, née le 18 floréal an VI à Walincourt, décédée le 12 novembre 1872 à Walincourt. 8. Pascal COET, né vers 1769 à Élincourt (?), x avant l'an III 9. Marie-Catherine SAVONNIER, née vers 1766 à Paris (hospice), décédée à Walincourt le 18.12.1835. 10. Alexis DOUCHET, né le 4 juin 1769 à Walincourt, x le 9 prairial an V à Walincourt 11. Marie-Anne TRACHER, née le 20 octobre 1769 à Paris. 12. Antoine BODUIN, décédé le 06.02.1830 à Walincourt, x 13. Esther Marie DRANCOURT, née le 11.08.1771 à Walincourt, décédée le 22.01.1847 à Walincourt. 14. Pierre-Amand DELATTRE, né le 19.02.1778 à Élincourt (?), décédé le 10.11.1843 à Walincourt, x le 8 pluviôse an V à Walincourt 15. Catherine Joseph PROYE, née le 31 décembre 1775 à Walincourt, décédée le 13.04.1814. 16. Charles-Antoine COET (alias CAUWET, COWET, COWÉ, COWEL), né vers 1726 à Élincourt, x (2) entre le 11.11.1747 et le 09.12.1752 à Serain (Aisne) 17. Jeanne-Catherine BOURGEOIS. 20. Jean-Joseph DOUCHET, né le 02.03.1733 à Walincourt, x le 03.02.1761 à Walincourt 21. Augustine Henriette PROYE, née le 12.03.1730 à Walincourt. 22. Dominique TRACHER, x 23. Elhene TASOUT. 26. Étienne DRANCOURT, x 27. Jeanne Marguerite LAMANDIN. 31. Marie-Marguerite PROYE, née le 6 janvier 1758 à Walincourt. 32. Jean Philippe COET, né vers 1699 à Élincourt, décédé le 30 octobre 1769, x par Cm. du 05.02.1719 33. Marie-Françoise LECLERCO, née vers 1700 à Béthencourt. 40. Pierre DOUCHET, x 11.01.1728 à Walincourt 41. Jeanne-Marguerite DUCATTEAU. 42. Pierre PROYE, x 19.01.1728 à Walincourt 43. Marie-Florence GORLIER (19.01.1728). 62. Toussaint PROYE, né le 02.11.1729 à Walincourt, x avant 1758 à Tournai devant un ministre protestant 63. Marie-Louise PATTE, née le 19.02.1731. 64. Christophe CAUWEZ, né vers 1665 à Troisvilles (?), décédé avant le 05.02.1719 à Élincourt, x 65. Marie-Anne CAILLAUX, décédée après le 05.02.1719. 66. Pierre LECLERCO, x 67. Marie-Élisabeth NOIRMAND. 124. Jean PROYE, x 125. Marie LORQUIN 126. André PATTE, x 127. Marguerite ROUSSIER.

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

**\* Complément de réponse à la question 15/4 :**

3. Marie-Claire Agnès de JACQUERIE, baptisée le 22.01.1716 à Douai.  
6. Pierre François Lamoral de JACQUERIE, écuyer, seigneur d'Estrayelle, conseiller au Parlement de Flandre, Conseiller honoraire, décédé en janvier 1766, épouse à Tournai (Saint-Jacques) le 30.04.1715 7. Marie-Madeleine de ROUBAIX de PORTINGAL.  
12. Michel-Baudri JACQUERIE, seigneur d'Estrayelle, de la Balasquières, échevin de Tournai et Conseiller au Parlement de Flandre, baptisé le 12.04.1645 à Tournai (Saint-Brice), décédé le 30.09.1749 à Tournai (Saint-Nicolas), épouse le 08.02.1682  
13. Marie-Thérèse de la HAMAYDE, baptisée le 12 octobre 1650 à Tournai (Saint-Brice), décédée à Tournai (Saint-Nicolas) le 19.12.1729. 14. Alard de ROUBAIX de PORTINGAL, Chevalier, Conseiller au Parlement de Flandre, épouse  
15. Marie-Claire de FONTAINE. 24. Pierre JACQUERIE, échevin de Tournai, baptisé à Tournai le 2 juillet 1617 (Saint-Brice), y décédé le 14 août 1677, épouse le 04.02.1641 à Tournai (Saint-Brice) 25. Marguerite CANNE, née à Antoing en 1622, décédée à Tournai (Saint-Brice) le 24 février 1650 26. Jean de la HAMAYDE, seigneur de Varnave.  
27. Françoise SCORION. 48. Gilles JACQUERIE, bourgeois de Tournai, né vers 1576 à Tournai, décédé le 21.05.1660 (Saint-Brice), épouse en 1598 49. Catherine LE BRUN, née vers 1575 à Tournai, décédée le 26.04.1651 à Tournai.  
50. Louis CANNE, mayeur d'Antoing, décédé à Tournai (Saint-Brice) le 12.01.1656, épouse 51. Marie DUMON  
96. Antoine JACQUERIE, saieteur et bourgeois de Tournai, né vers 1550, décédé à Tournai le 23 octobre 1606, épouse le 5 juin 1576 à Tournai (Sainte Marie-Madeleine) 97. Marie de LESTOCQ, décédée le 17 octobre 1601. 192. Jehan JACQUERIE, bonnetier, bourgeois de Tournai, marié en 1552. 384. Quintin JACQUERIE, bonnetier, bourgeois de Tournai, cité en 1509. 768. Jacquemard JACQUERIE, né à Wasnes (Hainaut), sous-doyen des bonnetiers de Tournai, cité en 1476.  
1536. Jehan JACQUERIE.

Cette généalogie JACQUERIE est extraite du Tome II des "Notices Généalogiques Tournaisiennes" dressées en 1884 par P. A. du CHASTEL de la HOWARDRIES-NEUVIREUIL.

**Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)**

**\* Complément de réponse à la question 15/9 :**

Le 31.03.1674, Blaise BALICQ, de Bantigny, fils de Jeanne BERNARD, épouse Françoise BERNARD, de Cuvillers (A.D.N., 2E26-25).

Le 4 février 1676, Jean-Martin BALLICQ, de Bantigny, fils de Jeanne Bernard passe contrat de mariage avec Noëlle GRANSART, fille de Marguerite ROUSSE, de Cuvillers (A.D.N., 2E26-31).

Un Louis BALLICQUE de Cuvillers est cité dans un contrat du 04.12.1699 (A.D.N., 2E26-424).

Le 10.04.1723 Marie-Madeleine BALLICQUE, de Bantigny (fille de Jean-Martin BALLICQUE, lui-même fils de Jeanne BERNARD, elle-même fille de Philippe BERNARD) épouse son cousin au 3<sup>ème</sup> degré Guislain MOMAL (fils de Jeanne BERNARD, elle-même fille de Pierre BERNARD, lui-même fils de Philippe BERNARD).

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, François Joseph DELTOUR, négociant de Cambrai, épousa Rose Angélique RUCHON, fille de Pierre-François RUCHON et de Marie-Martine BALLIQUE, de Bantigny, fille de Jean-Martin BALLIQUE.

**(idem)**

**\* Réponse à la question 16/1 :**

Le cachereau de la dîme de l'abbaye de Saint-André du Cateau à Inchy en 1607 (8H 583 et 584, ADN) cite Jean de LIMAL, propriétaire de quelque 22 mencaudées de terre à Inchy (ce qui n'est pas négligeable).

Le premier de LIMAL que je connaisse à Beaumont est Jean de LIMAL, époux de Marguerite de La Bruyère, demeurant à Beaumont (actes d'échevinage d'Inchy de 1606, E 2482 et 1612, E 4280, ADN), laboureurs demeurant en la maison et cense de Beaumont (et non seigneur d'Inchy et de Beaumont comme le prétend la généalogie fantaisiste de l'écrivain belge Henri-Louis de NIMAL).

Un acte passé pardevant le bailli "*des Coqueletz et Tronquois*" de 1622 (1H 539, ADN) concerne la vente qu'il fit d'un fief de 2 mencaudées de terre sise en Coquelet qu'il avait hérité de son père Jean de LIMAL, à Jean LEFEBVRE, censier du Coquelet, dont la mère était Marie de LIMALLE. Rappelons d'autre part que l'emplacement de la cense du Coquelet appartenait en 1556-1560 à une veuve Baltazin ou Balthazar de LIMAL... (Cf. L'article sur les fermes du Troncoy et du Coquelet dans cette revue n° 17). Un Jean de LIMAL était mayeur de Beaumont en 1614 (Archives de la famille d'Esclaibes, 2<sup>ème</sup> série, pièce 33).

Un autre acte de 1650 (E 2483, ADN) cite François de LIMAL, époux de Marie GODECEAU, laboureurs demeurant en la cense du seigneur de Beaumont. On peut penser qu'il s'agissait d'un fils de Jean puisqu'il vendait une pièce de terre de quatre mencaudées qui appartenait à Jean de LIMAL selon le cachereau de l'abbaye de Saint-André du Cateau de 1627 (8 H 587, ADN). Quelques années plus tard, la cense était occupée par Pierre de MONTAY, comme en attestent les archives de l'État-Civil de Beaumont : *"le 9<sup>ème</sup> de janvier (1676) est mort Pierre de MONTÉE, censier de Beaumont, maris de Catherine NIMAL, après avoir été administré"*.

Notons encore qu'en 1681 un Noël de LIMAL est cité comme homme de fief de Prayelle (ou Préelle, petite seigneurie entre Clairmont, Inchy et Viesly et appartenant comme Inchy et Beaumont à la famille d'ESCLAIBES). Il s'agit peut-être de ce Noël qui dans la généalogie de NIMAL est dit *"fils de Nicolas (lui-même fils de Jean et de Marguerite de la BRUYÈRE) et d'Anne de l'ESPINOY, né en 1627, époux de Marie-Anne DHOLLANDE"*.

En 1705, un acte d'échevinage d'Inchy mentionne *"Antoine NIMAL et Catherine MAIRESSE, sa femme demeurant à Beaumont"*. C'est probablement *"Antoine LIMAL qui rendit son âme à Dieu le 29 mars 1702, âgé de 66 ans"*.

Dans la généalogie NIMAL, on trouve enfin, le fils de Noël, Gaspard de NIMAL (1673-1753), époux de Marie-Jeanne de la CAUCHIE (il s'agit en réalité de Jeanne CACHEUX !). Cette généalogie lui donne cinq enfants : Marie-Augustine (effectivement née à Inchy le 15.04.1698), Nicolas Joseph (?), Jean-Baptiste (?) et Jean-Jacques (?), auteur de la branche belge dont est issu l'écrivain belge Henri-Louis de NIMAL). A priori, pas de Pierre NIMAL né vers 1702 à Inchy ou Beaumont ?

Paul Henri DENHEZ (Lille)

**\* Compléments de réponse à la question 16/3 :**

8. Hubert DANGLÉTERRE, né le 23.01.1827 à Escaudoevvres. 16. Norbert DANGLÉTERRE, né le 13.12.1799 à Escaudoevvres, x 17. Marie-Robertine LEFEBVRE, née le 17.09.1800 à E., décédée le 01.03.1874 à E. 32. Fidel-Amand DANGLÉTERRE, né le 24.07.1781 à E., décédé le 20.12.1813 à E. 33. Catherine PEZIN, née en 1766 à Cauroir, décédée le 22.02.1818 à Cauroir. 34. Pierre-Benoit LEFEBVRE, né le 13.01.1777 à E., décédé le 08.07.1832 à E., x 35. Marie-Albertine LEBRUN, née le 11.04.1773 à E., décédée le 19.05.1840 à E. 64. Gabriel Joseph LANGLETERRE, né le 14.02.1733, décédé le 21.02.1782, x 15.04.1765 65. Jeanne-Catherine NOULAIN, née le 05.01.1737, décédé le 29.06.1807. 66. Jean-François PEZIN, x 67. Alexandrine GRANSART. 68. Samuel LEFEBVRE, né en 1736 à E., décédé le 19.05.1809 à E., x 11.12.1774 à Camphin en Pévèle 69. Marie-Flore DERACHE, née en 1744 à Camphin en Pévèle, décédé le 20.10.1818 à E. 70. Jean-Charles LEBRUN, né le 07.03.1743 à E., x 71. Julie Joseph NOULAIN, née le 08.07.1741 à E., décédé le 06.03.1805 à E. 128. Sacré DENGLETERRE, né en 1693 à Pronville, décédé le 28.02.1750, x 129. Marie-Catherine TRANCHANT, née vers 1700, décédée le 18.11.1759. 130. Jean-Pierre NOULAIN, né à Fontaine-Notre-Dame, x 131. Jeanne-Marguerite COUPPÉ, née en 1707, décédée le 01.03.1781 à E. 136. Hubert LEFEBVRE, né vers 1714, décédé le 19.10.1744 à Escaudoevvres, x 19.06.1742 à E. 137. Marie-Claire LEMAIRE, née vers 1712 à Cambrai, décédée le 08.06.1782 à E. 138. Jean-Baptiste DERACHE, x 139. Aldegonde DUBRANSANT 140. Jean-Jacques LEBRUN, né en 1718, décédé le 24.03.1780, x 03.02.1739 141. Marie-Adrienne DHORNES, née en 1705, décédée le 19.01.1778 à Escaudoevvres. 142-143 = 130-131. 254. Anne GUIDÉ, décédée à Pronville après 1718. 256. Michel DANGLÉTERRE, décédé à Pronville, x 257. Élisabeth BRIDEL. 258. Julien TRANCHANT, décédé à Pronville avant 1718. 260. Philippe NOULAIN, x 261. Marie-Anne VISSE 262. Antoine-François COUPPÉ, né vers 1669 à Noreuil, décédé le 20.01.1765 à E., x 263. Marguerite DHERBÉCOURT, née en 1675 à Thun-Lévêque, décédée le 21.07.1752 à E. 272. Adrian LEFEBVRE, né le 11.02.1678 à Wambaix, décédé le 18.06.1743 à Escaudoevvres, x 273. Marie-Marguerite LEMOINE, d'Iwuy. 280. Jean-Baptiste LEBRUN, né vers 1694, décédé le 04.07.1751 à E., x 281. Marie-Françoise GUIENNE, née en 1694, décédée le 04.03.1764. 282. Jacques D'HORNES, né en 1676, décédé le 14.02.1740 à E., x 283. Marie-Catherine SAUVAGE, née vers 1681, décédée le 06.10.1741 à E. 524. Jean COUPÉ, x 525. Antoinette LENOIR. 526. Michel Paul DHERBÉCOURT, x 527. Jeanne GRÉSILLON 544. Jean LEFEBVRE, x 545. Marie de LIGNE.

Gérard DOMISE (Escaudoevvres)

**\* Complément à la même réponse :**

20. Antoine BRIEZ, né le 08.04.1809 à Niergnies, x 03.11.1830 à Niergnies 21. Bernardine PILLEZ, née le 18.09.1808 à Niergnies. 22. Louis TELLIER, né le 19.10.1796 à Niergnies, x le 15.06.1830 23. Marie-Claire DÉMARET, née le 14.05.1810 à Niergnies. 24. Louis CORNELLE, né le 21.03.1799 à Niergnies, x le 19.01.1830 à Niergnies 25. Rosalie GRIFFART, née le 30.08.1780. 28. François FLAMENT, né le 03.10.1790 à Niergnies, x 1815 à Niergnies 29. Angélique BRUYÈRE, née le 5 septembre 1793. 30. Édouard DEMAILLY, né le 6 octobre 1797 à Niergnies, x 02.06.1821 31. Agnès DÉMARET, née le 14.03.1800 à Niergnies. 40. Magloire BRIEZ, né le 10 mai 1779 à Niergnies, x 41. Thérèse CAVRO 44. Louis TELLIER, décédé le 19 février 1824 à Niergnies, x 45. Séraphine HAPPE, décédée le 18.03.1830. 46. Grégoire DÉMARET, né le 17.03.1770 à Niergnies, x le 31.01.1792 à Niergnies 47. Agnès HAPPE, née le 18.04.1770 à Niergnies 48. Théodore CORNELLE, né le 15 décembre 1762 à Niergnies, x 49. Marie-Anne HUQUET. 50. Jérôme GRIFFART, x 51. Augustine HARDUIN. 56. Philibert FLAMENT, né vers 1767 à Noyelles-sur-l'Escaut, x 10.11.1789 à Niergnies 57. Dorothee GRIFFART, née vers 1764 à Niergnies. 58. Édouard BRUYÈRE, né le 12 septembre 1757 à Niergnies, x juin 1784 à Niergnies 59. Thérèse DEHON, née le 17 septembre 1763 à Niergnies. 60. Amand DEMAILLY, né à Wambaix, x 61. Marguerite LESAGE. 62-63 = 46-47. 80. Alexandre BRIEZ, né le 19.05.1740 à Niergnies, x 81. Guislaine Victoire CRINON. 88. André TELLIEZ, décédé le 5 mai 1794 à Niergnies, x 21.03.1760 89. Augustine HAPPE, décédée le 22 novembre 1808

à Niergnies. 90. Pierre Joseph HAPPE, décédé le 16.12.1813 à Niergnies, x 91. Marie-Adrienne SOYEZ, décédée le 15 novembre 1782. 92. André MAREZ, né à Cambrai (paroisse Saint-Vaast), x 28.11.1778 93. Angélique HAPPE. 94. Chrisostome HAPPE, x 3 mai 1763 à Niergnies 95. Anne-Joseph TELLIER. 96. Félix CORNELLE, né vers 1702 à Niergnies, décédé le 01.01.1768 à Niergnies, x 14 septembre 1756 à Élincourt 97. Marie-Catherine TAISNE, née vers 1731 à Élincourt 100. Pierre GRIFFART, x 1724 à Walincourt 101. Marguerite PROYE. 112. Jean-Laurent FLAMENT, x 113. Jeanne DUPONT. 114. Pierre-Michel GRIFFART, né vers 1726 à Niergnies, décédé le 27.03.1769 à Niergnies, x 13.01.1750 à Niergnies 115. Catherine TELLIEZ, décédée le 29.07.1786 à Niergnies. 116. Jean-François BRUYÈRE, né vers 1711, décédé le 4 septembre 1778 à Niergnies, x 117. Marie-Thérèse DOMISE. 118. Pierre-François DEHON, x 119. Marie-Anne GRAS. 120. Amand-François DEMAÏLLY, x 121. Marie-Florence LEFEBVRE. 160. Jean-Baptiste BRIEZ, x 161. Jeanne-Marguerite PAGNIEN, de Saily (?) 176. Paquet TELLIER, x (c.m.) 11.09.1723 177. Agnès HAPPE 178-179 = 158-159. 186. Louis HAPPE, x 187. Marie-Philippotte PRETTE. 188. François HAPPE, né vers 1690 à Niergnies, décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1761, x 189. Marie-Marguerite GAUTIER, née vers 1685 à Villers-en-Cauchies, décédée le 29.11.1755 à Niergnies. 190-191 = 176-177. 192. Pierre CORNELLE, x 193. Jeanne TELLIER, née vers 1682, décédée le 24 mars 1756 à Niergnies. 194. Jacques TAISNE, x 195. Marie-Catherine QUOË. 200-201 = 312-313 228-229 = 100-101. 230-231 = 176-177. 352-353 = 296-297. 354-355 = 298-299. 376-377 = 316-317. 386. Pasquier TELLIER, x 387. Anne TOFFLIN (Cf. "Cambrésis Terre d'Histoire", n° 16).

**Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)**

**\* Complément de réponse à la question 16/4 :**

16. Emmanuel BOCQUET, né vers 1798 à Blécourt, x à Blécourt le 12 juillet 1820 17. Sophie DÉFOSSEZ, née vers 1801 à Blécourt 19. Clotilde PLET, née le 18 fructidor an X à Blécourt. 20. Alexis DEHEE, né en 1799 à Blécourt, x 26.02.1823 à Blécourt 21. Virginie-Aimée BOCQUET, née vers 1803 à Blécourt. 22. Philippe TIRLOT, x 29.11.1819 23. Éléonore DÉFOSSEZ. 28. Célestin DEHÉE, né le 13.04.1818 à Blécourt, x 18.02.1840 29. Mélanie BERNARD, née le 30.12.1817 à Blécourt. 30. Henri Joseph DEHÉE, né vers 1811 à Blécourt, x 24 août 1836 à Blécourt 31. Marie-Marthe DÉFOSSEZ, née vers 1814 à Blécourt. 32. Guislain BOCQUET, né vers 1765 à Blécourt, x 33. Marceline WATREMEZ, née vers 1763 à Blécourt. 34. Hubert DÉFOSSEZ, né vers 1764 à Blécourt, x 35. Anastasie PLET. 38. Édouard PLET, x 39. Marie-Célestine DUMONT. 40. François-Régis DEHÉE, né vers 1769 à Blécourt, x 41. Marie-Joseph DHOLLANDE, née vers 1771. 42. Constant-Joseph BOCQUET, né vers 1771, x 43. Jeanne-Marguerite BILLOIR, née vers 1777. 48. Amand BURY, né vers 1766 à Cagnoncles, x le 01.03.1791 à Rieux-en-Cambrésis 49. Marie-Victoire THOBOIS, née vers 1759 à Rieux-en-Cambrésis 46. Jean-Nicolas BOMBARD, d'Équery, en Picardie, x (c.m.) 15.01.1780 47. Marie-Françoise DOISE, de Rieux-en-Cambrésis. 56. Ambroise DEHÉE, x 26 mai 1812 à Blécourt 57. Marie-Philippine BOCQUET. 58. Joachim BERNARD, décédé le 17 septembre 1834 à Blécourt, x le 24.11.1819 à Blécourt 59. Marie-Anne DUMONT, décédée le 14.01.1808 à Blécourt. 60-61 = 40-41. 62. Jacques-Philippe DÉFOSSEZ, né vers 1769, x 63. Julie PLET. 88. Jean-Pierre BURY, x 89. Ernestine Joseph LEFEBVRE. 90. Philippe THOBOIS, x 91. Marie-Anne MARLIÈRE. 92. Pierre BOMBARD. 93. Marie-Michelle DUPUIS, décédée avant le 15.03.1780 94. Antoine DOISE, x 95. Marie-Joseph MAIRESSE. 116. Jean-Roch BERNARD, décédé à Blécourt le 29.04.1826, x 117. Dorothee GRASSE, décédée le 27.02.1831 à Blécourt 118. Léonard DUMONT, décédé le 20.04.1824 à Blécourt, x 119. Marie-Augustine LESNE, décédée le 03.06.1822 à Blécourt.

**Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)**

**\* Réponse à la question 16/5 :**

Bertrand de SAINT-HILAIRE portait "*d'azur à la croix ancrée d'argent*".  
Il fut le père de Jean de SAINT-HILAIRE, décédé avant 1450, et de Gilles de SAINT-HILAIRE, censier des terres du Chapitre de Cambrai à Saint-Hilaire en 1403 (toujours vivant en 1432). Une généalogie de la famille de SAINT-HILAIRE est consultable dans "Histoire généalogique..." de LE CARPENTIER.

**Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)**

**Réponse à la question 16/8 :**

La famille PUCHE serait originaire de Gouzeaucourt. Dans le centième de 1569 concernant Gouzeaucourt (aux Archives Départementales du Pas-de-Calais), on trouve un Guillaume PUCHE.

De lui, serait probablement issu Thomas PUCHE, de Gouzeaucourt, qui épousa par Contrat de mariage du 02.08.1654 (A.D.N., 2E26-17) Marie COCHART, de Gouzeaucourt... Il est probable que ce dernier soit l'aïeul de Pierre PUCHE, fermier à Montécouvez, cité à partir de 1701 (Cf. "Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours" Par A. GABET et J. DOFFE).

A Villers-Guislain (village voisin de Gouzeaucourt), on relève après 1690 les enfants de Jean PUCHE et de Magdeleine COURTOIS : Antoine PUCHE qui épousa par Contrat de mariage du 09.09.1690 Marie-Éléonore BROUDOUX, de Cambrai (A.D.N., 2E26-12); Pacquette PUCHE, qui épousa par Contrat de mariage du 24.04.1691 Quentin BRUNELLE, de Villers-Guislain (A.D.N., 2E 26-12); une fille qui épousa Jaspard DUBOIS de Villers-Guislain; Michel PUCHE (probablement auteur des PUCHE de Villers-Plouch) et Jean PUCHE (probablement bailli d'Aubencheul-aux-Bois).

**Jean DOFFE (Cambrai)**

**\* Complément aux généalogies publiées dans l'ouvrage "Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours" par A. GABET et J. DOFFE.**

\* Jean LANTHIEZ, fermier de la Basse-cour de Vaucelles (décédé en 1757) fut le père de Marie-Michelle LANTHIER (née vers 1724) qui épousa le 16.05.1749 (dispense de consanguinité, A.D.N., 5G 462), Nicolas PERDRIX, de Quivièves, diocèse de Noyon (?).

\* Jean-Baptiste DOLLET, originaire de Montécouvez (né vers 1663 - † 11.05.1728 La Guisette, Béthencourt) épousa le 17.05.1697 à Béthencourt Magdeleine VILETTE (1676-1725), fille de Robert VILETTE et de Claire OBLIN.

\* Philippe MILLEVILLE, de Montécouvez, épousa Marie-Antoinette DANJOU, de Naves, fille de Pierre DANJOU et d'Antoinette MAIRESSE.

\* Pierre LEFEBVRE, fermier de Forenville et de Bonne-Enfance, se remaria en secondes noces le 20.11.1636 à Madeleine BOUCHIER (veuve d'Adrien CRESPIE, de Rumilly). De son premier lit avec Françoise LASNE naquirent : Pierre (20.05.1628), Louise (épouse Jean LENTHIEZ), Jean, Anne (épouse Claude PEUGNIE), Jeanne (épouse Léonard CRESPIE).

\* En 1689, le censier de Baudival (ou Baudinval) est Jean LADRIÈRE, époux de Barbe VALLEZ (A.D.N, 2E26-24). Cependant, à cette époque, la ferme n'appartient plus à l'abbaye de Vaucelles.

**Jocelyne SANDRAS (Avesnes-les-Aubert)**

**\* Réponse à la question 17/1 :**

A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, on a :

- Gilles de WAZIERS-WAVRIN, seigneur de Goiseaucourt (qui testa le 15 mars 1524), d'où :
- Louis de WAZIERS-WAVRIN, id., d'où :
- Gilles de WAZIERS-WAVRIN, id. (mort vers 1594), d'où :
- Robert de WAZIERS-WAVRIN, id., d'où :
- Nicolas de WAZIERS-WAVRIN, id., capitaine d'une compagnie de trois cent hommes au service de la France, décédé le 21 octobre 1658, enterré à Aubry, d'où :
- Charles-François de WAZIERS-WAVRIN, id., mort au commencement de l'année 1688 sans enfants.
- Hélène-Françoise de WAZIERS-WAVRIN, soeur du précédent, décédée à Gouzeaucourt le 6 avril 1723, épouse en premières noces de Pierre de BERGUES-SAINT-WINOC, seigneur d'Arleux, épouse en secondes noces d'Antoine-Florent de VARENNES, qui devient par ce biais seigneur de Gouzeaucourt.
- Albert-François d'AIGNEVILLE de MILLANCOURT, cousin de la précédente, évêque coadjuteur de Cambrai et évêque d'Amoyes, seigneur de Gouzeaucourt, né le 6 septembre 1700 à Cambrai, décédé le 25 octobre 1793, il est le fils de Marie-Joseph de DREUX (décédée le 5 mai 1756), elle-même fille de Françoise-Albertine de PRONVILLE, elle-même fille de Marie-Françoise Hélène de WAZIERS-WAVRIN, fille de Gilles de WAZIERS-WAVRIN (frère de Robert de WAZIERS-WAVRIN, sire de Goiseaucourt (Cf. Supra).

**Arnaud GABET (Les Rues des Vignes) et Léon PRÉVOT (Gouzeaucourt)**

**\* Réponse à la question 17/5 :**

La meilleure adresse pour avoir des renseignements sur l'Occupation Russe à Cambrai entre 1815 et 1818 est à mon avis :

Le SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE (S.H.A.T.)  
Château de Vincennes - Boîte Postale 107 - 00481 Armées

Pour une telle recherche, un déplacement à Vincennes s'impose.

Pour la période considérée, il conviendrait d'étudier les registres analytiques de la série D3 (173 à 179) consultables à l'accueil de la salle de communication avant de se plonger dans les documents proprement dits ou encore les archives des divisions militaires (Série I),

**Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)**

**G.G.A.C.**

**Groupement des Généalogistes Amateurs du Cambrésis  
B.P. 34 - 59161 ESCAUDOEUVRES**

## Repères

### Les questions à se poser

Pourquoi faire des travaux? S'agit-il d'un simple entretien ou d'une rénovation? Est-ce pour avoir plus de lumière? pour aménager les combles? pour changer des fenêtres vétustes ou des volets abîmés? pour faire beau tout simplement?

Interrogez vous sur l'intérêt réel des travaux, leur coût, leur utilité mais aussi leur devenir.

### Quelques conseils pour les maisons anciennes

#### Volets:

\*si possible, conservez les volets en bois, sinon remplacez-les à l'identique;  
\*les volets roulants avec caisson d'enroulement apparent sont à proscrire.

#### Portes et fenêtres:

dans la tradition locale, les ouvertures sont plus hautes que larges; conservez leurs dimensions, leur rythme et leurs matériaux; ne supprimez pas les impostes!  
\*le remplacement d'un ouvrant par un préfabriqué plus petit que le cadre est disgracieux et à éviter.  
Le bouleversement d'une façade est toujours malheureux et laisse des cicatrices indélébiles.

#### Coloration:

\*évituez les couleurs criardes; préférez les teintes pastels.  
\*respectez l'harmonie des couleurs de l'environnement!  
\*prenez conseil avant de décider, prenez conseil auprès d'un homme de l'art.

#### Enduits:

\*évituez de recouvrir les façades en ciment-pierre, en crépi moucheté ou en enduit taloche,  
\*préservez la modénature<sup>1</sup> de la façade  
\*prohibez le type méditerranéen coloré!

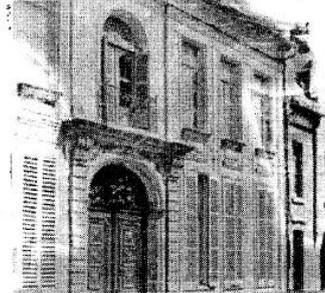
#### Enseignes

\*la beauté d'une enseigne n'est pas fonction de sa dimension.  
La discrétion est une marque de bon goût.

<sup>1</sup>Modénature : Proportion et galbe des moulures.

## Embellir sa façade

UN ENJEU  
UNE MISSION



MEMENTO REALISE PAR  
L'A.S.P.E.CAMBRAI  
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et  
l'Environnement de Cambrai  
16, rue de Lille 59400CAMBRAI  
tél:(03) 27 81 30 42

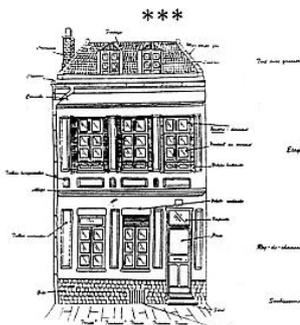
## Votre façade, c'est un morceau de rue !

Observez votre rue!

Vous découvrez que votre maison fait partie d'un ensemble aligné unique, fruit d'une longue histoire. Votre façade est un morceau de rue, un patrimoine dont vous êtes "co-propriétaire", un héritage commun à sauvegarder, pour vous et votre famille mais aussi pour la communauté d'aujourd'hui et de demain.

Entretenez donc votre façade.

Ne mutiliez pas un visage de votre rue!



## Avant de refaire une façade, il faut comprendre son caractère.

Une façade est comme le visage d'une maison, avec ses traits caractéristiques et ses "airs de famille" avec les voisines. Il faut appréhender ses proportions, ses ouvertures, ses matériaux, son décor, ses volets, sans oublier ses prolongements de chaque côté.

Comment fixer son image?

\*Photographiez votre façade et les voisines de la rue.  
\*Retracez ensuite sur papier-calque ses traits forts (contours, portes(s), fenêtres, toit, corniches et bandeaux, soubassement) et ses détails caractéristiques (décoration, balcons, moulures, descentes d'eau...)  
\*C'est cette image de votre maison, comparée à ses voisines, qu'il faut sauvegarder (sans oublier sa coloration).

Avant tous travaux, sachez dialoguer avec tous ceux qui peuvent vous aider à réaliser votre projet. Cela ne coûte rien et peut vous épargner des dépenses inutiles!

EI n'oubliez pas que toute modification de l'aspect extérieur de votre maison (y compris la remise en peinture à l'identique) doit faire l'objet d'une déclaration de travaux en Mairie!

## Avec qui dialoguer.

(Adresses utiles)

L'A.S.P.E.Cambrai : Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Cambrai.  
16, rue de Lille  
tél: 03 27 81 30 42

Les autorités municipales (Mairie)  
tél: 03 27 73 21 00

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord.  
Son délégué à Cambrai est M. André BEAUCAMP, Membre du Conseil général  
tél: 03 27 83 08 08

Les architectes cambrésiens  
\*André BEAUCAMP tél: 03 27 74 90 20  
\*Jean CESSÉLIN tél: 03 27 78 10 52  
\*Pierre CHIOSSONE tél: 03 27 81 37 88  
\*Bertrand COLDEFY tél: 03 27 81 15 98  
\*Bernard DUFOUR tél: 03 27 83 87 20  
\*DUNE STUDIO ARCHITECTURE  
tél: 03 27 82 24 86  
\*G.P. Architectes tél: 03 27 83 56 56  
\*Bernard HAVEZ tél: 03 27 81 40 97  
\*Pierre LAPERRELLE tél: 03 27 83 65 34  
\*Pierre LE NAOUR tél: 03 27 74 92 13  
\*Pierre PRODHOMME tél: 03 27 81 13 12

## INFORMATIONS-MANIFESTATIONS PUBLICATIONS

### Informations

#### \* Nécrologie

Nous avons appris avec émotion la disparition de Monsieur Évrard LASSON, 89 ans, de Banteux. M. LASSON était depuis plusieurs années "la Mémoire vivante de son village" et avait été sollicité à plusieurs reprises par des historiens locaux. On se souviendra de ses souvenirs concernant l'embuscade de Bonavis (septembre 1914) ou encore de ses "Mémoires de la Seconde Guerre" (internement à Rwaw Rwakuska).

Autre perte considérable pour la connaissance de cette partie du Cambrésis, celle d'Hubert DEBUT, décédé tragiquement près de Verdun le 2 février 1997 dans sa 37<sup>ème</sup> année. Hubert avait publié un article sur son magnifique musée de la Première Guerre sis à l'intérieur de la mairie de Bantouzelle dans la revue n° 9.

#### \* Les réunions

\* Samedi 29 novembre, s'est tenue en mairie de Les Rues des Vignes pour la sixième fois consécutive l'Assemblée Générale de l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire".  
A cette occasion, fut renouvelé le Bureau de l'Association, qui se compose désormais comme suit :

Président : Arnaud GABET (Les Rues des vignes),

Vice-présidents : Jean DOFFE (Cambrai) et Raphaël WIART (Cambrai)

Secrétaire : André CARRÉ (Bantouzelle)

Secrétaire-adjoint : Jean-Claude LESNIAK (Cantaing-sur-Escaut)

Trésorier et Directeur de publication : Nicolas DHENNIN (Cambrai).

Les prochaines réunions de l'Association auront lieu :

Samedi 1<sup>er</sup> mars 1997, Samedi 29 mars 1997, Samedi 26 avril 1997, Samedi 31 mai 1997.

Les réunions durent de 15 heures à 18 heures et se déroulent à la mairie de Les Rues des Vignes notre siège social. Chacun d'entre vous y est convié. Ce calendrier fait office de convocation.

#### \* Le patrimoine du Cambrésis ? Quelques actions récentes...

##### Novembre 1996 :

- Grâce à une subvention d'État (dans le cadre de la D.G.E.), le joli calvaire de Saint-Vaast-en-Cambrésis situé à l'angle des chemins Catelot et menant à Haussy (Cf. Cambrésis Terre d'Histoire, n° 6) est en train de connaître une restauration. La restauration des trois statues et la rénovation de l'intérieur de ce calvaire seront aussi financées par la paroisse et par M. André AVIO, de Caudry.

- Grâce aux efforts conjugués de la municipalité d'Honnecourt et de quelques particuliers, on a pu assister à la rénovation de la pittoresque et charmante chapelle du hameau de la Terrière (rejointement moderne, nouvelle couverture)... Dans l'ouvrage "Honnecourt-sur-Escaut : Histoire et cadre de vie", page 163, il est raconté l'histoire de cette chapelle.

- Le comité d'animation paroissial de Neuville a financé la rénovation intérieure de l'église Saint-Martin de Neuville : celle des boiseries du choeur datant du XVII<sup>ème</sup> siècle et celle des objets sauvés de la destruction révolutionnaire de l'église en 1796 (un confessionnal du XVIII<sup>ème</sup>...) ou alors des objets inscrits à l'inventaire départemental des Monuments historiques (statues de la Vierge, de Saint-Martin, Saint-Roch, Saint-Éloi).

- Dans la rubrique de ceux qui oeuvrent pour l'embellissement et l'enrichissement du patrimoine de leur commune, remarquons le travail réalisé par l'architecte Pierre de SAINT-RIQUIER à Noyelles-sur-Escout. Sa dernière création : un abribus... où sont sculptés des piliers dans la pierre... Cette oeuvre particulièrement esthétique se situe sur la façade arrière de l'église, près de l'Escout, à l'endroit où trône depuis plus d'un siècle le moulin de Noyelles...

- Le Comité du Centenaire de la Basilique Sainte-Maxellende de Caudry a eu la joie d'apprendre en novembre 1996 l'inscription à l'inventaire supplémentaire des objets suivants : les vitraux représentant la vie de Sainte-Maxellende dans le choeur et le déambulatoire, réalisés par GAUDIN en 1899, ainsi que les vitraux de la nef réalisés en 1912 par le maître-verrier LORIN.

#### décembre 1996 :

- La commune de Cantaing-sur-Escout envisage des travaux de rénovation de l'église programmés sur trois années : la première étape portera sur des travaux de restauration du clocher... En attendant, un coq doré à été béni en grandes pompes par le prêtre de la commune.

- Le quotidien "La Voix du Nord" nous assure que grâce à la participation de la ville de Cambrai pour assurer l'étanchéité des salles du château de Selles. Les célèbres graffiti de cet édifice devraient bientôt retrouver leur lustre d'antan.

#### janvier 1997 :

- Grâce à une subvention de 300 000 francs, des travaux de ravalement de la façade et de rénovation de la charpente de l'église d'Avesnes-les-Aubert vont bientôt voir le jour.

- La commune de Montigny-en-Cambrésis a décidé de redonner vie et âme au calvaire situé en bordure de la route départementale qui relie la commune à celle de Caudry, les travaux de réfection de ce calvaire ont été confiés à François DUFOUR, artisan sculpteur-auteur spécialisé dans ce genre de travaux.

## Manifestations

Notez bien dans vos agendas que :

\* La prochaine conférence-exposition de l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" aura lieu au village de Cantaing-sur-Escout, les 5 et 6 septembre prochain.

\* Une exposition sur la "*culture de la vigne dans le Cambrésis d'autrefois*" ainsi qu'une "*fête de la vigne*" (avec inauguration d'un pressoir) seront organisées par l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" le dimanche 19 octobre à Les Rues des Vignes.

## Publications

La revue "Cambrésis Terre d'Histoire" est en vente : à Cambrai (Maison de la Presse, Furet du Nord, Librairie BONDUELLE, Office de Tourisme, Bibliothèque Municipale), à Caudry (Maison de la Presse), au Cateau-Cambrésis (Librairie LEDRU), à Solesmes (Maison de la Presse), à Avesnes-lez-Aubert (Maison de la Presse), à Iwuy (Tabac-Journaux PICART), à Masnières (Papeterie SERGEANT).

- \* REVUES n° 1, 2, 3, 4, 5 et 11 (épuisées).
- \* REVUES n° 10 et 12 (en voie d'épuisement) (20,00 francs).
- \* REVUES n° 6, 7, 8 et 9 (20,00 francs).
- \* REVUES n° 13, 14, 15, 16 et 17 (25,00 francs).

N'hésitez pas à contacter l'Association pour les numéros dont vous ne disposez pas.

N.B. : 8 francs de frais d'envoi sont à rajouter par exemplaire (16 francs pour 2 / 21 francs pour 3 / 28 francs pour 4 et plus).  
L'inventaire détaillé du contenu de nos revues précédentes est disponible sur simple demande écrite.

Histoire de Blécourt

épuisé

L'église de Thun-Saint-Martin THUN-SAINT-MARTIN 110,00 francs (+ 16,00 francs de frais d'envoi)

Honnecourt-sur-Escaut : Histoire et cadre de vie

épuisé

J'ai quière min villach' : Banteux par les cartes (1890-1950)

125,00 francs

Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours (réédition)  
150,00 francs (+ 21,00 francs de frais de port).

**Les prochaines publications (en préparation) qui seront éditées par l'Association :**

- Nicolas DHENNIN. Historique du Bataillon F.F.I. de Cambrai. (toujours en souscription)
- André CARRÉ et Gérard GAILLARD. Bantouzelle d'hier à d'aujourd'hui.
- Nicolas DHENNIN. Cambrai 1914-1918.
- Cyrille LORRIAUX. Mémoires. Tome 1. Mes jeunes années à Saint-Vaast-en-Cambrésis (1880-1914).

Nous vous rappelons enfin que notre ami et membre Gérard VINCENT vient de publier dans la collection "Mémoires en images" un recueil de cartes postales intitulé tout simplement "Cambrai" : choix judicieux de cartes postales qui nous permet de redécouvrir le Cambrai d'autrefois à travers ses monuments, rues, magasins, écoles, casernes... Cet ouvrage est en vente dans toutes les bonnes librairies de Cambrai.

## **AMICALE PHILATÉLIQUE DU CAMBRÉSIS**

Réunions tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois (sauf en août) de 10 heures à 12 heures au 1<sup>er</sup> étage du Centre Martin-Martine rue de Londres à Cambrai. Y sont présentés : timbres, cartes postales, photographies, documents,...

Pour votre correspondance et vos renseignements :

M. Gérard VINCENT - 3, rue de la Pépinière - 59400 CAMBRAI - Tél : 03.27.81.32.41.

**A.G.F.H.**

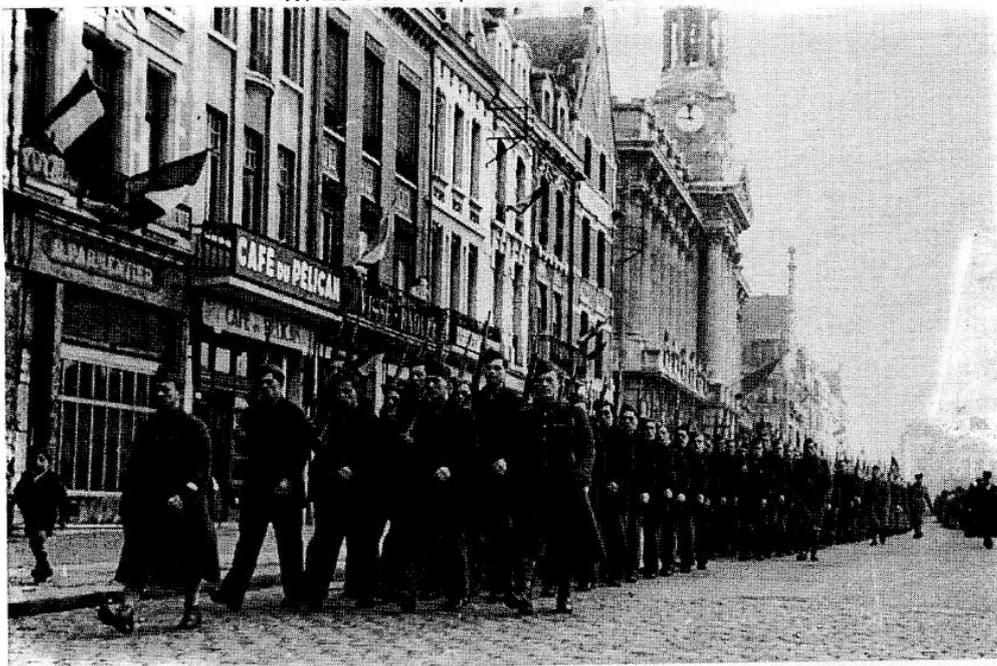
**Association Généalogique Flandre-Hainaut**

**B.P. 493**

**59321 VALENCIENNES CEDEX**

## HISTORIQUE DU BATAILLON FFI DE CAMBRAI

... La souscription continue...



Mai 1940, la France est envahie par l'armée allemande... Le Cambrésis, à peine remis des blessures causées par la Première Guerre mondiale, doit subir une nouvelle occupation germanique.

Cependant, des hommes, d'origines diverses, d'opinions différentes, vont refuser cette situation et décidèrent de lutter contre la présence allemande et le pouvoir établi... Ainsi naquirent dans nos villes et campagnes des réseaux de résistance plus ou moins structurés dont les nombreuses et multiples actions furent décisives.

Ces hommes, FFI, FTP, ..., participèrent activement, brassards tricolores autour du bras, armes à la main, bien souvent au péril de leur vie, à la Libération de l'arrondissement (septembre 1944) et au maintien de l'ordre. Épris d'un idéal de Liberté et de Démocratie, certains d'entre-eux, rejoints par d'autres, s'engagèrent à la caserne Mortier de Cambrai et formèrent un bataillon, le bataillon FFI de Cambrai, unité combattante dont les compagnies qui la constituaient furent envoyées fin décembre 1944/début janvier 1945 à l'extérieur de la France, plus exactement dans les Ardennes belges (région de Dinant) pour s'opposer aux Allemands qui y tentaient une ultime offensive (Cf. La Bataille des Ardennes).

Unis dans la lutte contre le Nazisme, quelques-uns de ces Français, de ces Cambrésiens, ..., prêts à donner leur vie pour la Victoire, la Paix et l'honneur de la Liberté, force militaire très appréciée par les Alliés, participèrent à la chute du III<sup>ème</sup> Reich et appartinrent aux troupes d'occupation (Berlin, la Forêt Noire, ...)... D'autres connurent les guerres de décolonisation...

C'est l'histoire de ces hommes, de la Résistance à la création de l'Amicale du bataillon il y a une dizaine d'années, que je vais essayer de vous faire découvrir et apprécier à travers les pages de ce livre que j'ai rédigé à partir d'archives et de témoignages et que j'agrémenterai grâce à des anecdotes et à des photographies.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

N° téléphone : .....

Souhaite souscrire pour (...) exemplaires du livre "Historique du bataillon FFI de Cambrai" par Nicolas DHENNIN qui vous propose la lecture d'un livre d'environ 80 pages, riche de près de 30 illustrations, au prix de 50,00 francs TTC (règlement uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de "Cambrésis Terre d'Histoire" à envoyer avec ce bulletin préalablement signé à "Cambrésis Terre d'Histoire" - BP 18 - 59258 Crèvecœur-sur-l'Escaut).

[ ] 50,00 francs (personnes désirant prendre possession de leur(s) livre(s) lors d'une réunion de l'Amicale).

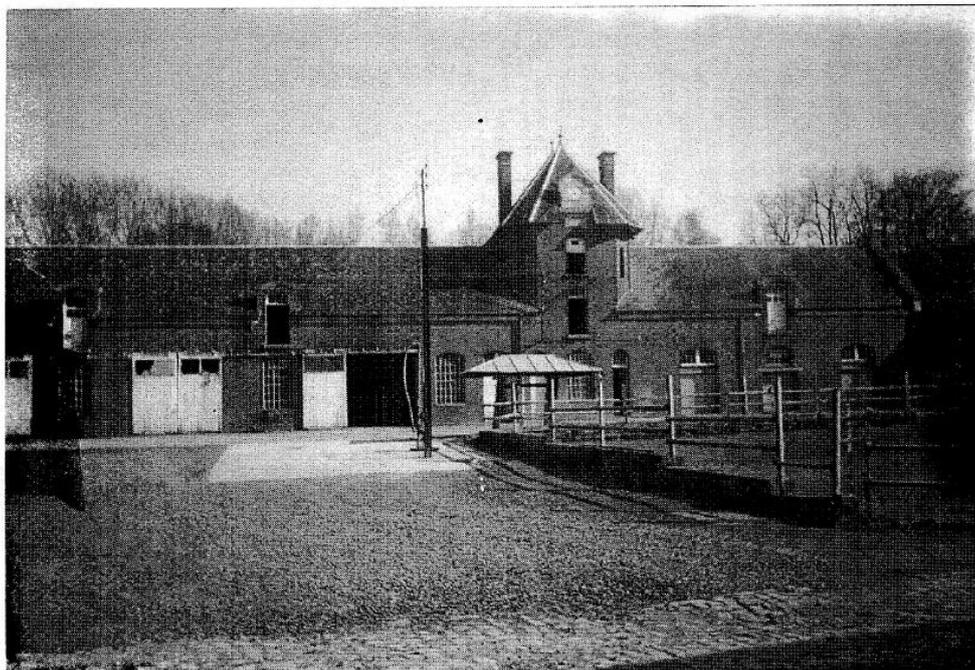
[ ] 50,00 francs (+ 8,00 francs de frais postaux par exemplaire), soit 58,00 francs (personnes demeurant en France désirant recevoir leur livre par la Poste).

[ ] 50,00 francs (+ 13,00 francs de frais postaux par exemplaire), soit 63,00 francs (personnes demeurant dans un pays appartenant à la CEE désirant recevoir leur livre par la Poste).

Signature

Cette souscription prendra fin le 31 mai 1997. Le livre sera vendu après cette date au prix de 70,00 francs TTC.

## FERMES ET FERMIERES DE L'ABBAYE DE VAUCELLES DE 1132 A NOS JOURS



Tout le monde connaît la magnifique abbaye cistercienne de Vaucelles fondée en 1132 dans la vallée du Haut-Escaut par Saint-Bernard de Claivaux et qui suscite chaque année l'admiration de milliers de visiteurs. Combien d'entre-vous savent cependant que la communauté monastique qui habitait les lieux disposait d'un patrimoine foncier considérable et notamment de plus de vingt fermes s'étalant depuis Soissons jusqu'à Bruges ?

"Cambrésis Terre d'Histoire" vous emmène à la découverte de ces fermes (la ferme de Vaucelles, les cinq fermes de Montécouvez, la ferme de Bonavis, les deux fermes de "Bonne-Enfance", la "ferme maudite" de Bonabus, la ferme des Angles, les fermes de la Grenouillère, de Grattepanche et de la Vaucelette à Bantouzelle, les deux fermes d'Aubenchoul-au-Bois, la ferme d'Anneux, la ferme de la Vaucelette à Marquion, la ferme de la Vaucelette à Villers-Guislain, la ferme de Pézières à Épehy, les fermes de la Petite Cuvelle et de la Grande Cuvelle à Knocke et West-Cappel (près de Bruges), les fermes de Baudival et de Ribeaucourt (près du Cateau), les fermes de Wailly-les-Vaucelles et de Sancy (dans le Soissonnais).

Chaque étude de ces fermes est accompagnée d'une généalogie des propriétaires qui ont occupé les lieux, de photographies anciennes et actuelles, de plans et cartes ainsi que de témoignages inédits d'ouvriers qui y ont travaillé entre 1914 et 1950...

---

### BON DE COMMANDE

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Souhaite commander (...) exemplaire(s) de l'ouvrage "Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours" au prix de 150,00 francs l'exemplaire (+ 21,00 francs de frais de port par exemplaire). Je joins mon règlement (par chèque bancaire ou postal) libellé à l'ordre de "Cambrésis Terre d'Histoire" à : Cambrésis Terre d'Histoire - BP 18 - 59258 Crèvecœur-sur-l'Escaut.

Signature :

## **BULLETIN D'ABONNEMENT**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

Je souhaite m'abonner à la revue "Cambrésis Terre d'Histoire" et je m'engage alors à verser la somme de **75,00 francs** (soit 3 numéros par an) par chèque bancaire ou postal.

Signature :

N.B. : L'abonnement est de 105,00 francs pour les personnes qui résident à l'étranger (règlement par mandat postal).

---

## **BULLETIN D'ADHÉSION**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

Je souhaite adhérer à l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" afin de promouvoir et protéger le patrimoine historique et culturel du Cambrésis, de participer à nos réunions mensuelles et aux diverses activités qu'elle organise et de contribuer à la publication de notre revue. Je m'engage alors à verser la somme de **70,00 francs** minimum (montant de la cotisation annuelle) par chèque bancaire ou postal.

Signature :